VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON

Année 2020 - Thèse n°101

LA PLACE DU VETERINAIRE DANS LE DEBAT PUBLIC SUR LE BIEN-ETRE ANIMAL

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 3 décembre 2020
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

BOHIN Elisa

VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON

Année 2020 - Thèse n°101

LA PLACE DU VETERINAIRE DANS LE DEBAT PUBLIC SUR LE BIEN-ETRE ANIMAL

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 3 décembre 2020
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

BOHIN Elisa

Liste des Enseignants du Campus Vétérinaire de Lyon *(01-09-2019)*

ABITBOL	Marie	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
ALVES-DE-OLIVEIRA	Laurent	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
ARCANGIOLI	Marie-Anne	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
AYRAL	Florence	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BECKER	Claire	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BELLUCO	Sara	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
BENAMOU-SMITH	Agnès	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
BENOIT	Etienne	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BERNY	Philippe	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BOULOCHER	Caroline	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BOURDOISEAU	Gilles	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
BOURGOIN	Gilles	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BRUYERE	Pierre	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BUFF	Samuel	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BURONFOSSE	Thierry	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
CACHON	Thibaut	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
CADORÉ	Jean-Luc	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
CALLAIT-CARDINAL	Marie-Pierre	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
CAROZZO	Claude	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
CHABANNE	Luc	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
CHALVET-MONFRAY	Karine	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
DE BOYER DES ROCHES	Alice	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
DELIGNETTE-MULLER	Marie-Laure	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
DJELOUADJI	Zorée	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
ESCRIOU	Catherine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
FRIKHA	Mohamed-Ridha	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GALIA	Wessam	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GILOT-FROMONT	Emmanuelle	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
GONTHIER	Alain	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GRANCHER	Denis	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
GREZEL	Delphine	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
HUGONNARD	Marine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
JANKOWIAK	Bernard	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
JOSSON-SCHRAMME	Anne	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
JUNOT	Stéphane	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
KODJO	Angeli	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
KRAFFT	Emilie	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
LAABERKI	Maria-Halima	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
LAMBERT	Véronique	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LE GRAND	Dominique	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
LEBLOND	Agnès	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
LEDOUX	Dorothée	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
LEFEBVRE	Sébastien	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LEFRANC-POHL	Anne-Cécile	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LEGROS	Vincent	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
LEPAGE	Olivier	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
LOUZIER	Vanessa	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
MARCHAL	Thierry	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
MOISSONNIER	Pierre	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
MOUNIER	Luc	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
PEPIN	Michel	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
PIN	Didier	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
PONCE	Frédérique	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
PORTIER	Karine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
POUZOT-NEVORET	Céline	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
PROUILLAC	Caroline	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
REMY	Denise	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
RENE MARTELLET	Magalie	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
ROGER	Thierry	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
SABATIER	Philippe	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
SAWAYA	Serge	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
SCHRAMME	Michael	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
SERGENTET	Delphine	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
THIEBAULT	Jean-Jacques	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
THOMAS-CANCIAN	Aurélie	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
TORTEREAU	Antonin	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
VIGUIER	Eric	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
VIRIEUX-WATRELOT	Dorothée	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
ZENNER	Lionel	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur

Remerciements

A Madame la Présidente du jury, le Professeur Caroline Froment Tilikete

Professeure de Physiologie de l'Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de médecine de Lyon

Pour m'avoir fait l'honneur d'accepter la présidence de mon jury de thèse
Mes hommages respectueux

A Monsieur le Professeur Luc Mounier

Professeur au service d'élevage et de santé publique vétérinaire

Pour l'intérêt que vous avez suscité chez moi pour le sujet du bien-être animal, pour m'avoir accompagnée et guidée dans la réalisation de ce travail,

Vous trouverez en son aboutissement l'expression de toute ma gratitude.

A Monsieur le Professeur Jean-Luc Cadoré

Professeur au service de médecine des animaux de compagnie et des équidés

Pour avoir accepté de participer à mon jury de thèse, et pour tous les enseignements que vous m'avez apportés au cours de ces années d'école,

Mes remerciements sincères et chaleureux.

Table des matières

TABLE DES ANNEXES……13

TABLE DES FIGURES…….15

TABLE DES TABLEAUX…….17

TABLE DES ABREVIATIONS……19

INTRODUCTION…….……..21

PREMIERE PARTIE : ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE, LA CONSTRUCTION DU BIEN-ETRE ANIMAL COMME SUJET DE DEBAT PUBLIC…….....23

I/ Le bien-être animal, objet d'un débat public…….….…24

1) **L'émergence de la cause animale, éléments historiques structurants……...…24**
   a. Les mouvements anti-cruauté
   b. L'émergence de la notion de bien-être animal
   c. De l'animal welfare à l'animal right : l'animal comme sujet libre et autonome

2) **Le débat public actuel sur la question animale…….…..35**
   a. Qu'est-ce qu'un débat public ?
   b. La situation actuelle des débats sur le bien-être animal en France
   c. Analyse des différentes oppositions sur la question de la condition animale en France

3) **Les acteurs du débat public sur la question animale en France…….51**
   a. La notion fondamentale de groupe d'intérêts
   b. Les associations de protection animale
   c. Les scientifiques
   d. Les consommateurs
   e. Les éleveurs

II/ La parole publique vétérinaire sur la question du bien-être animal en France…..…67

1) **Le vétérinaire, un expert du bien-être animal…….…….67**
   a. Le vétérinaire : création d'une profession d'experts en santé animale
   b. Une place fondamentale dans l'élaboration de standards de bien-être animal
   c. Une place d'expert problématique

2) **L'investissement politique des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal……...75**
   a. La structuration politique des vétérinaires en France
   b. La prise de position publique dans le domaine du bien-être animal
   c. Un faible investissement du débat public ? Éléments explicatifs

SECONDE PARTIE : ETUDE EXPERIMENTALE, L'INVESTISSEMENT DU VETERINAIRE DANS LE DEBAT PUBLIC A PARTIR D'ENTRETIENS…..……87

I/ Matériel et méthode…….…….....…...88

1) **L'entretien semi-directif, méthodologie…….…….....……..88**
   a. Choix de l'entretien semi directif
   b. Déroulement de l'entretien
   c. Difficultés méthodologiques

2) **Échantillonnage…….....…..91**

3) **La grille d'entretien……...…….....……...93**
   a. Un questionnaire structuré et flexible
   b. Choix des thématiques

4) **Analyse des entretiens……..…...95**

II/ Résultats obtenus…….……..97

1) **Le débat public sur le bien-être animal : un débat contraint, important et inconfortable pour le vétérinaire……..…….97**
   a. Le débat public sur le bien-être animal comme élément exogène incontournable
   b. Un constat d'échec dans la participation au débat
   c. Un fort sentiment de légitimité à la participation
   d. Une critique de la structuration du débat lui-même

2) **Quelle parole pour le vétérinaire expert ?.....102**
   a. La complexité de la parole d'expert : entre croyance à la science et frein à l'investissement au débat
   b. La difficulté de formuler un consensus
   c. Un sentiment de non légitimité à s'exprimer pour le collectif

3) **Le vétérinaire face aux autres acteurs du débat public……...……..…109**
   a. Une forte critique à l'encontre des consommateurs
   b. Une forte critique à l'encontre des associations de protection animale abolitionnistes
   c. Des liens avec les éleveurs à la fois moteurs et freins à l'investissement au débat public

4) **Les ressources des vétérinaires pour influencer le débat public……..113**
   a. Des difficultés communicationnelles
   b. Le manque de prise sur les médias et de maîtrise de l'agenda médiatique
   c. Une recherche de l'homme providentiel

III/Discussion……118

1) **Critiques méthodologiques**……...……118

2) **Une cohérence par rapport à la bibliographie**……...…118

3) **Des éléments singuliers apportés par à l'étude expérimentale**…….....119
   a. Des représentations propres du débat public
   b. Des enjeux de point de vue sur l'engagement dans le débat public

4) **Proposition d'éléments de réflexion pour investir le débat public sur le bien-être animal**……..……..…..……..122

CONCLUSION……..……...……125

BIBILIOGRAPHIE……...……...…127

ANNEXES……135

Table des annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien semi directif

Table des figures

Figure 1 : Boucherie de ville au XVIIIème siècle (D. Diderot et JLR d'Alembert, 1751-1772)

Figure 2 : Le rapport Brambell (W. Brambell 1965)

Figure 3 : Première édition des Cahiers antispécistes (Cahiers Antispécistes 1991)

Figure 4 : Émission débat de LCI avec Frédéric Descrozaille (député LaREM) Étienne Fourmont (éleveur laitier) Brigitte Gothière (L214 Éthique et Animaux), Catherine Hélayel (Parti animaliste), Sandra Regol (porte-parole EÉLV) le 22 juin 2020 (LCI.fr)

Figure 5 : Affiche de la campagne de PETA en 2003 (V. Manceron 2012)

Figure 6 : Étiquetage bien-être animal lancé par Casino (etiquettebienetreanimal.fr)

Figure 7 : Défilé de la Veggie Pride de 2008 (V. Manceron 2012)

Figure 8 : Salle de dissection à l'école vétérinaire de Toulouse au XXème siècle (Wikimedia Commons)

Figure 9 : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL.fr)

Table des tableaux

Tableau I : Récapitulatif des débats et des oppositions actuelles dans le domaine général du bien-être animal

Tableau II : Les types de risques de contestation radicale pour les entreprises (Dimitrova, Fougier 2018)

Tableau III : Exemple d'intervenants sollicités dans des émissions débats sur le bien-être animal

Tableau IV : Typologie des entretiens (Imbert 2010)

Liste des abréviations

AFIPA : Association française et internationale de protection animale

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CRAC : Comité radicalement anti corrida

DGAL : Direction générale de l'alimentation

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

INRA : Institut national de la recherche agronomique

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LFDA : La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences

OABA : Œuvre d'Assistance aux bêtes d'abattoirs

OIE : Organisation mondiale de la santé animale

ONG : Organisation non gouvernementale

SPA : Société protectrice des animaux

Introduction

« Une démocratie qui ne s'intéresse pas à tout ce qui vit est une démocratie imparfaite » selon Salt dans les années 80. Il s'inscrit dans les pas de Michel Foucault qui considère que, dans les sociétés modernes, le pouvoir s'exerce sur la vie des individus. La biopolitique moderne consiste à appliquer des normes positives de régulation et d'intégration des individus pour les faire vivre. Cette forme moderne de pouvoir sur la vie des individus est marquée par la révolution pasteurienne et les découvertes en microbiologie : les individus sont liés entre eux par les microorganismes qui imposent un contrat social, ils forment une société en étant nécessairement liés par l'existence de maladies transmissibles. Et cela concerne également les animaux, l'existence de zoonoses impose de régir les relations entre l'animal et l'Homme. La révolution pasteurienne et le mouvement hygiénistes sont à l'origine de la création des abattoirs capables de pallier à des problématiques de maladies transmissibles.
Le contrat social concerne donc également nos relations avec les animaux. L'existence de liens biologiques avec les animaux, l'existence de relations traditionnelles avec l'animal et tout un ensemble de représentations et de valeurs liées à l'animal conduisent à des interrogations politiques autour de l'animal : quelle place conférer aux animaux dans la société ?

On observe depuis quelques années un regain de ces questionnements politiques autour des relations entre l'Homme et l'animal. Ce nouveau déploiement de la question se manifeste par le développement d'images médiatiques parfois choc de l'utilisation des animaux, un nombre croissant de discours sur l'animal et de nouveaux outils politiques pour réguler les interactions avec les animaux, comme le Référendum pour les animaux dont le rapport est sorti cette année. La mise à l'agenda médiatique et politique de la question du bien-être animal conduit à des questionnements sur la manière de s'orienter collectivement vers de nouveaux rapports aux animaux et induit des tensions entre des acteurs qui n'ont pas la même conception ou le même rapport aux animaux. Ces interrogations collectives prennent donc la forme de débats où il s'agit de confronter des opinions et des données pour orienter les décisions politiques. Dans ce contexte de développement des questionnements politiques autour de l'animal, le débat public sur le bien-être animal est de plus en plus vivant. On observe un ensemble de confrontations entre les acteurs parfois très spectaculaires avec des oppositions vives dans l'espace médiatique. Paradoxalement à cette montée en puissance des débats, il semble que le vétérinaire soit relativement peu présent dans le débat public. Cela se traduit par un faible nombre d'articles des vétérinaires engagés dans le sujet ou par un faible nombre de participations aux émissions-débats.
L'objet de ces travaux est donc de s'intéresser à un phénomène politique et social : le débat public sur le bien-être animal en s'interrogeant plus spécifiquement sur la place du vétérinaire dans ce débat public. Qu'est-ce que le débat public sur le bien-être animal ? Et comment un acteur particulier, le vétérinaire, investit-il cet objet ?

La première partie de cette étude est bibliographique et consiste à faire une synthèse des éléments déjà publiés sur le débat public autour du bien-être animal et l'implication des vétérinaires dans cette thématique. Il s'agit de comprendre l'origine de ce débat public sur le bien-animal, quels sont ses ancrages historiques, de comprendre sa structuration actuelle et de se focaliser sur l'investissement particulier du vétérinaire.
Cette étude bibliographique nous conduira à nous demander ce qui peut expliquer la faible présence des vétérinaires malgré l'existence de personnalités apparemment capables de prendre part au débat, issues des organisations professionnelles, syndicales, occupant des fonctions politiques, administratives, universitaires ou médiatiques.

Ainsi, dans une seconde partie expérimentale nous nous intéresserons plus spécifiquement à faire émerger des éléments de compréhension de la faible présence des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal, en se basant sur 17 entretiens réalisés auprès de personnalités vétérinaires. Il s'agit d'élargir cette démarche de compréhension en analysant le point de vue de ces « élites », qui nous offrirons un point de vue réflexif de la place du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal.

PREMIERE PARTIE : ETUDE BIBLIOGAPHIQUE

LA CONSTRUCTION DU BIEN-ETRE ANIMAL COMME SUJET DE DEBAT PUBLIC

L'objet de cette revue de littérature est d'étudier un phénomène politique : le débat public sur le bien-être animal et l'investissement des vétérinaires dans ce débat. Quelle place occupent les vétérinaires dans le débat public actuel sur le bien-être animal ?

Dans une première partie nous nous intéresserons au débat public isolément du vétérinaire. Il s'agit de comprendre comment émerge un débat sur le bien-être animal, qu'est-ce que le débat public sur le bien-être animal et comment les acteurs autres que le vétérinaire l'investissent. Nous étudierons comment s'est formé ce débat public à travers des éléments historiques, comment il se structure et enfin quelles stratégies adoptent les acteurs pour le faire vivre ou l'orienter.

Dans une seconde partie nous nous focaliserons sur un acteur particulier de ce débat public : le vétérinaire. Il s'agit de comprendre plus spécifiquement comment le vétérinaire investit ce débat, à travers sa posture singulière qui est celle d'expert en santé animale. Nous étudierons de manière spécifique l'investissement public des vétérinaires dans le débat sur le bien-être animal. Nous donnerons également quelques éléments bibliographiques permettant d'expliquer le faible investissement des vétérinaires sur ce sujet. Ces éléments explicatifs serviront d'amorce à la partie expérimentale.

I/ Le bien-être animal, objet d'un débat public

La question animale fait l'objet d'un « bouleversement en cours » (Carrié et Traïni 2019), c'est-à-dire une période de rupture à la fois sociale, intellectuelle, politique et institutionnelle. Sociale, par la montée en puissance de mouvements sociaux de protection animale. Intellectuelle, par l'augmentation des publications scientifiques et des discours d'intellectuels sur le bien-être animal (Vilmer 2013). Politique par l'émergence de mouvements utilisant de nouvelles formes de revendication (Carrié et Traïni 2019). Et institutionnelle par la prise en charge récente par des structures administratives et notamment le Ministère de l'agriculture, de ce sujet qui devient une problématique sociale (Digard 2009).

Ce bouleversement conduit au questionnement sur les orientations collectives à prendre vis-à-vis des animaux. Ces interrogations sont de nature philosophique et éthique : doit-on continuer de domestiquer ou d'exploiter les animaux, peut-on penser l'animal de façon utilitaire ? Elles sont également de nature pratique : comment améliorer le bien-être des animaux d'élevage ? Et de nature sociale : comment organiser une société autour de cette conception de l'animal ?
Les options retenues par les différents acteurs de la société vont faire l'objet de concurrence pour déterminer les orientations futures, au sein de débats publics en tant qu'espaces ouverts de concurrence et de lutte de pouvoir entre les acteurs (Zémor 2003).

Dans cette première partie il s'agit de replacer cet apparent contexte de rupture dans une dimension plus large et historique des revendications pour la cause animale. Tout d'abord, des éléments historiques structurants seront apportés pour permettre d'appréhender ces nouveaux mouvements sociaux, non pas comme des ovnis dans le paysage des revendications sociales, mais comme appartenant à une tradition plus ancienne des luttes pour la condition animale.
Dans une seconde partie nous dresserons un tableau de l'état actuel des débats publics sur le bien-être animal afin de proposer une analyse structurelle de ce débat : qu'est-ce qui fait débat ? Et quelles sont les oppositions internes ?
Dans une troisième partie, nous nous intéresserons aux acteurs du débat public sur le bien-être animal. Comme annoncé précédemment il s'agit de se focaliser sur les autres acteurs que le vétérinaire dans cette partie, pour étudier dans un second temps l'investissement public des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal.

1) L'émergence de la cause animale, éléments historiques structurants

L'étude de l'histoire sociale de nos relations avec les animaux est fondamentale pour comprendre l'évolution du régime de sensibilité et l'évolution des normes sociales vis-à-vis de l'animal (Baldin 2014b). Nos relations avec l'animal sont essentiellement de nature culturelle, les représentations de nos animaux sont perfectibles en fonction des époques c'est-à-dire qu'elles ne sont pas figées et constantes mais sont évolutives au cours du temps. On observe de fortes variations de ces relations en fonction des époques. Les auteurs parlent de « jeu de la distance » pour caractériser les évolutions historiques de nos relations avec les animaux. On observe de fortes variabilités sur la proximité établie avec les animaux, passant par exemple du bovin au cœur des villes et des foyers, à celui d'animal éloigné dans des élevages clos (Dubied, Gerber, et Fall 2012). Ces évolutions de proximité avec l'animal vont conditionner nos représentations des animaux. De nouvelles représentations vont se traduire par de nouveaux discours, ou de nouvelles pratiques de domestication. Des discours tels que ceux produits par Descartes sur « l'animal machine » n'auraient aujourd'hui aucune portée. Ces nouvelles représentations vont parfois conduire à de nouvelles normes et de nouvelles législations. Il est donc intéressant de comprendre comment émergent les discours sur la cause animale en général

et sur le bien-être animal, car ils sont le témoignage des nouvelles représentations de l'animal et vont influencer la législation (Baldin 2014a).

Dans cette partie nous nous focaliserons sur l'émergence de trois évolutions idéologiques correspondant à trois types de rapports sociaux et de représentations de l'animal : les mouvements anti cruauté, l'émergence de la notion de bien-être animal et l'émergence des mouvements de revendication des droits des animaux ou *animal right*. L'approche est globalement chronologique.

a. Les mouvements anti cruauté

La révolution idéologique Benthamienne, pensée critique de la maltraitance

Si les mouvements anti-cruauté émergent au XVIIIème siècle (Brels 2017), on trouve les premiers débats et les premiers textes sur la cause animale à l'Antiquité, en particulier chez Plutarque. Il défend en particulier l'existence d'une forme de rationalité chez l'animal, et critique l'idée de différence de nature entre l'Homme et l'animal (Segura 2019).

Les mouvements anti-cruauté marquent une évolution par rapport à la pensée cartésienne qui définit l'animal comme incapable de souffrance. Au sens de Descartes, l'animal est une machine qui produit des réactions visibles de nature mécanique, et qui ne dispose pas d'une conscience ou d'un libre-arbitre (Baldin 2014b). Cette conception est elle-même issue d'une vision biblique de l'animal, qui, n'étant pas touché par le pécher originel n'est pas concerné par la souffrance « nul ne peut accéder à la souffrance s'il n'est coupable, accablé du vice de méchanceté, mis à l'épreuve dans sa foi » (Blin 2017).
Le tournant idéologique va s'opérer en particulier avec les travaux du philosophe britannique Jeremy Bentham qui publie une note célèbre en 1789 « La question n'est pas 'peuvent-ils raisonner' ? ni 'peuvent-ils parler' ? mais 'peuvent-ils souffrir' ? » (Bentham 1907). Il rompt alors avec la pensée de Descartes en reconnaissant aux animaux une capacité à éprouver de la douleur. Il développe une posture qui reconnait aux animaux une forme conscience et une sensibilité. Cette sensibilité leur permet d'éprouver de la souffrance mais aussi du plaisir (Manceron 2012). En plus de cette rupture théorique, Bentham défend une posture militante, qui vise à lutter contre les souffrances infligées aux animaux. Bentham base son analyse sur une éthique utilitariste de l'animal c'est-à-dire centrée autour des conséquences des actions entreprises : les actions sont vertueuses si elles maximisent le bien à l'échelle collective. Par ailleurs, l'égalité stricte entre les individus, y compris d'espèces différentes, empêche de prioriser le bonheur d'un individu ou d'un être vivant. Dans ce contexte, tout acte générant une souffrance inutile pour l'animal est illégitime selon Bentham. L'éthique Benthamienne ne condamne pas en soi la mise à mort des animaux si celle-ci est utile et que la souffrance est proportionnée aux besoins « Le plaisir, ou les avantages, que nous y trouvons est hors de proportion avec le lot de souffrances engendrées. Quant à la nourriture, les médicaments, les vêtements dérivés des cadavres animaux, Bentham les juge tout à fait utiles » (Utria 2009).

En France, on assiste à l'émergence de personnalités publiques entre le XVII et le XIXème siècle comme Defoe ou le vétérinaire Jean-Luc Mayaud qui fustigent certaines pratiques d'engraissement excessif des animaux de rente. Ces démarches demeurent cependant individuelles et ponctuelles et ne font pas l'objet d'action collectives et de demandes sociales (Bourdon 2003).
Les premiers acteurs qui contestent les souffrances infligées aux animaux le font dans une rhétorique de la dénonciation il s'agit de « mettre sur le devant de la scène publique les

conditions de vie des animaux » selon donc un mécanisme de révélation (Bonnardel et Playoust-Braure 2020).

Les premières lois anti cruauté et l'émergence des associations de protection animale

Bentham prend publiquement partie contre des pratiques telles que le combat de coqs et initie la dénonciation comme méthode de protection des animaux (Hardouin-Fugier 2009). Cette dénonciation publique, reprise par d'autres intellectuels et les premiers militants de la cause animale conduit à l'instauration des premières lois anti-cruauté dans les pays anglo-saxons, en particulier le *Martin's Act*, qui établit des règles interdisant le traitement cruel du bétail. Le Martin's Act est d'abord refusé en 1823 et 1824, qui servira ensuite d'inspiration à de nombreuses loi adoptées entre 1844 et 1854 au Royaume-Uni, comme celles conduisant à l'interdiction des combats de taureaux (Hardouin-Fugier 2009).

En France, l'évolution juridique notable est la loi Grammont sous la IIème République qui pénalise la maltraitance en public des animaux domestiques (Blin 2017, Hardouin-Fugier 2009, Baldin 2014) « quiconque se sera rendu coupable publiquement d'actes de cruauté ou de mauvais traitement envers les animaux, et notamment envers les bêtes de trait, de somme ou de monture sera puni. ». En revanche, la loi Grammont ne cherche pas à imposer un régime de sensibilité aux citoyens, c'est-à-dire qu'elle condamne uniquement les actes effectifs de maltraitance en public (Baldin 2014b). La maltraitance publique est particulièrement pénalisée au XIXème siècle, de part et d'autre de la Manche. On parle de « condition de publicité », c'est-à-dire qu'il est interdit de maltraiter un animal en public (Brels 2017). La condition de publicité sera adoptée en France en 1838 (Hardouin-Fugier 2009).

Parallèlement à ces évolutions juridiques naissent les premières associations de protection animale au Royaume-Uni au XIXème siècle, dont le rôle est de contrôler et d'inspecter, d'encourager les réformes et d'informer le public (Brels 2017). La Société Protectrice des Animaux naît en France en 1845 (Baldin 2014b).

Ces premiers discours anti-cruauté seront relayés par le mouvement hygiéniste dans un contexte de protection contre les maladies.

Un relais par le mouvement hygiéniste

A partir du XVIIIème siècle, le mouvement hygiéniste dénonce l'écoulement de sang dans les rues, symbole de propagation des maladies. La pensée hygiéniste contribue à rendre inacceptable socialement la vue de l'écoulement du sang et induit un changement de pratique de mise à mort des animaux par la mise en place des abattoirs par Napoléon le Grand en 1809. Cet éloignement conduit à une « déréalisation de l'acte de mise à mort » par un éloignement des animaux de boucherie de l'environnement sensible de la société. Le terme « tueries » laisse place à une appellation plus technique : l'« abattoir » comme l'illustre la figure 1 (Baldin 2014b).

Figure 1 : Boucherie de ville au XVIIIème siècle (Diderot et d'Alembert, 1751-1772)

Les hygiénistes ne sont pas insensibles à la question de la maltraitance animale (Blin 2017). Il s'agit pour eux d'opérer à la fois une réforme humanitaire, en protégeant les Hommes de certaines maladies mais d'opérer également une réforme morale. On passe de craintes sur l'hygiène et la moralité publique à un véritable questionnement sur la souffrance des animaux, en particulier lors de l'abattage. Les hygiénistes prennent d'ailleurs part à la création de la Société Protectrice des Animaux. (Baldin 2014b).

Les premières formes d'action collective en faveur de la condition animale sont essentiellement des critiques de la cruauté et de la maltraitance infligée aux animaux. Elles naissent de révolutions intellectuelles, notamment via la pensée de Bentham, mais également de révolutions scientifiques, via le courant hygiéniste. Les évolutions législatives sont le témoignage de ces nouvelles revendications qui accordent une place précoce à la dénonciation publique.

b. L'émergence de la notion de bien-être animal

De la maltraitance ponctuelle à un régime plus général de sensibilité

Au XIXème siècle, l'aire industrielle demande une force motrice importante et sollicite davantage les animaux, dont la souffrance est relatée et exposée (Hardouin-Fugier 2009). Mais la critique dépasse celle des actes ponctuels de souffrance pour pointer du doigt un état général de malaise chez l'animal. Au milieu du XIXème siècle, des vétérinaires, en particulier spécialisés dans les épizooties, utilisent l'argument de la sensibilité animale pour dénoncer l'engraissement excessif de bovins de race Durham. Ils décrivent des pratiques qui conduisent à un « état maladif qui inflige des souffrances », et utilisent cet argument à l'encontre des Anglais qui eux-mêmes sont précurseurs dans le domaine du bien-être animal (Bacot et al. 2003). On observe un déplacement de la pensée de la condition animale : il ne s'agit plus de considérer uniquement des éléments occasionnels qui infligent une souffrance, mais également de prendre en compte un état de sensibilité plus durable qui conditionne au long court la qualité d'existence des animaux.

La naissance de l'*animal welfare*

Ce n'est qu'au XXème siècle qu'émerge la notion de bien-être animal. La création du terme « bien-être animal » et sa théorisation sont indissociables d'un questionnement et de problématiques liées aux systèmes d'élevage intensif. La notion de bien-être animal nait d'une réflexion sur l'élevage et sur les conséquences de l'élevage sur la vie des animaux.
En 1964, l'activiste écrivaine Ruth Harrison publie en Grande Bretagne *Animal machines : The new factory farming industry* qui est le premier livre qui associe un élevage intensif avec une altération durable des conditions des animaux. Elle dénonce tout un système de production qui impose des conditions de vie inadaptées aux impératifs biologiques des espèces (Harrison 1964).

Le livre est un succès éditorial et le gouvernement britannique répond immédiatement en mandatant Roger Brambell, un médecin et scientifique irlandais, pour étudier la problématique des conditions d'élevage des animaux en système intensif. Il publie un rapport un an plus tard *The Report of the Technical Committee to Enquire into the Welfare of Animals Kept Under Intensive Livestock Husbandry Systems* qui définit les conditions nécessaires au bien-être des animaux d'élevage. Brambell et son équipe les résument sous la forme de cinq libertés : « Freedom from hunger or thirst, freedom from discomfort, freedom from pain, injury or disease, freedom to express normal behavior, freedom from fear and distress », absence de faim et de soif, absence d'inconfort, absence de douleur, de blesssure ou de maladie, liberté d'exprimer ses comportements et absence de peur et de stress (Bonnardel et Playoust-Braure 2020, Brambell 1965). Le pouvoir britannique se dote également de nouvelles structures institutionnelles permettant de s'intéresser à la problématique du bien-être en élevage intensif, le Brambell Farm Animal Welfare Committee en 1967, qui deviendra le Farm and Welfare Council en 1975 (Bonnardel et Playoust-Braure 2020). La figure 2 illustre le Rapport Brambell.

Report of the
Technical Committee to Enquire into the
Welfare of Animals kept under
Intensive Livestock Husbandry Systems

Chairman : Professor F. W. Rogers Brambell, F.R.S.

Presented to Parliament by the Secretary of State for Scotland and the Minister of Agriculture, Fisheries and Food by Command of Her Majesty December, 1965

FACULTY OF LIFE SCIENCES
UNIVERSITY OF COPENHAGEN

Figure 2 : Le rapport Brambell (Brambell 1965)

Si la naissance de la notion de bien-être animal et sa définition standardisée sont donc le résultat d'un produit de réflexion d'intellectuels administratifs, il s'agit aussi de l'expression d'une demande sociale voire d'un mouvement social, dont l'ouvrage de Ruth Harrison est à l'origine (Keyserlingk et Weary 2017). Si la figure de Brambell est centrale dans l'élaboration du concept, d'autres auteurs tels que Singer, Regan, Rollin ou Wester vont alimenter sa définition (Bayvel et Cross 2010).

La prise en charge par des scientifiques à l'échelle nationale et internationale

Les études sur le bien-être animal sont récentes, le premier article scientifique à utiliser le terme « animal welfare » est publié en 1983 (Keyserlingk et Weary 2017). A l'échelle française, le pilotage de la recherche sur le bien-être animal est pris en charge par l'Institut National de Recherche Agronomique, en particulier sur son unité de Ploufragan (Bourdon 2003). Il reformule les cinq libertés en 1979 : absence de faim et de soif, absence d'inconfort, absence de douleur, liberté d'expression des comportements, absence de peur et de détresse (Mormède et al. 2018). En 1996, l'institut met en place une action incitative visant pour la première fois à rassembler des chercheurs autour de la notion de bien-être animal (Bourdon 2003).

Cette prise en charge par la recherche de la notion de bien-être animal va conduire à une évolution de sa définition. Le rapport Brambell se focalise sur une définition physiologique du bien-être animal à partir de grands standards propres à l'espèce. Les sciences cognitives vont conduire à améliorer la définition en prenant en compte également la notion d' « état mental » et de « satisfaction des attentes » en se focalisant davantage sur la notion d'individu (Mormède et al. 2018).
Au-delà de l'échelle nationale, des organisations internationales vont mettre à l'agenda des réflexions sur la notion de bien-être animal, en les corrélant plus étroitement à la problématique de la santé animal. On peut citer le Conseil de l'Europe, qui finance des études sur le lien entre bien-être animal et santé des animaux d'élevage (Bayvel et Cross 2010). L'OIE va également fournir sa propre définition du bien-être animal, en s'inspirant largement de la définition de bien-être des humains :
« On entend par bien-être animal l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions dans lesquelles il vit et meurt. Le bien-être d'un animal est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis [...] Si la notion de bien-être animal se réfère à l'état de l'animal, le traitement qu'un animal reçoit est couvert par d'autres termes tels que soins, conditions d'élevage et bientraitance. » (OIE, 2018).
Il demeure un écart entre la définition de l'OIE et celle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), qui base sa définition sur les travaux de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). L'ANSES et l'INRAE mettent l'accent sur la dimension individuelle et subjective du bien-être animal, qui est la condition de sa « perception ».
« Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal. »
On se focalise ainsi sur l'importance des sensations subjectives de l'animal et de sa perception individuelle. L'attente est définie comme « un processus mental généré par l'anticipation d'un événement, auquel l'animal va se référer pour évaluer la valence de cet événement ». (Mormède et al. 2018)

Le bien-être animal, dans sa définition récente est donc intimement lié à l'existence de l'élevage intensif et de sa critique sociale. Elle est le produit de réflexion de structures administratives en Grande Bretagne. En France, la définition est basée sur des recherches scientifiques pilotées en particulier par l'INRAE et ne fait pas l'objet d'un consensus à l'échelle internationale.

c. De l'animal welfare à l'animal right : l'animal comme sujet libre et autonome

Un dépassement de l'idéologie benthamienne : l'apport de la pensée de Singer

Selon le même modèle que *Animal Machines* de Ruth Harrison dans les années 60, *Animal Liberation* de Peter Singer apporte de nouveaux éléments idéologiques pour penser la cause animale. Tout comme Ruth Harrisson, Peter Singer bénéficie d'un fort succès éditorial en 1975 (Bonnardel et Playoust-Braure 2020). Il commence par énoncer l'égalité de tous les animaux, les Hommes y compris, et cherche à formuler une nouvelle posture éthique quant au traitement des animaux (Singer 1975).

Il rompt en effet avec l'éthique benthamienne qui se basait sur un calcul de conséquences au regard du collectif, dans une situation donnée : il s'agit pour Bentham de délibérer au cas par cas. Pour Peter Singer, il n'est pas possible de toujours connaitre les conséquences des actions entreprises. Ainsi, pour agir de manière éthique, en pratique, il faudrait davantage se donner des « règles générales utiles », applicables dans un grand nombre de situation.
Ainsi, si l'éthique benthamienne conduit à réfléchir au cas par cas de manière individuelle sur la possibilité de tuer tel animal pour s'en nourrir, l'éthique de Singer considère qu'il n'est pas éthique, quelle que soit la situation, de se nourrir d'un animal sensible qui « préfère vivre ». (Utria 2009). Comme Bentham, Singer rompt fois avec la pensée cartésienne de l'animal car il base cette égalité également sur la capacité de « sentience », c'est-à-dire le fait de pouvoir éprouver des émotions et non sur la raison (Bonnardel et Playoust-Braure 2020).

En plus d'une pensée théorique sur la conception de l'ensemble des animaux, c'est un projet de société que veut fonder Singer, en voulant redéfinir les relations homme-animal et bâtir un nouvel ordre social (Bonnardel et Playoust-Braure 2020). Digard qualifie cette tendance d' « animalitaire » par opposition à une tendance humanitaire. Il ne s'agit plus de protéger l'animal dans une logique de diminution des risques pour l'Homme, comme lors des courants hygiénistes du XIXème siècle, selon une tendance humanitaire, mais de protéger l'animal « pour lui-même et contre les mauvais agissements humains » (Digard 1999). Certains auteurs s'opposent à cette vision animalitaire. Ils revendiquent une émancipation conjointe de l'Homme et de l'animal, en défendant le fait que c'est par l'émancipation de l'Homme que l'on atteindra celle des animaux (Salt 1983).

Cette réflexion de Singer alimente la pensée des « animal studies », qui étudient les animaux comme des « acteurs et des sujets à part entière des phénomènes sociaux », contrairement à l'anthropologie. Il ne s'agit plus de lire la domestication à travers une histoire sociale humaine, mais de prendre le point de vue propre des animaux.
Parmi les auteurs français, on trouve Bruno Latour, qui considère qu'il est essentiel de prendre en compte les non-humains dans les phénomènes sociaux et Philippe Descola, qui, dans le sillage de Latour va encore plus loin en considérant qu'il faut étendre le champ de l'anthropologie aux animaux (Baldin 2014a).

De la protection animale à la libération animale : naissance de l'abolitionnisme

Ce changement de paradigme et cette tendance animalitaire vont contribuer à faire évoluer les mouvements de protection animale vers les mouvements de libération animale (Carrié et Traïni 2019). Certains auteurs relient la naissance de ces mouvements, dans les années 70, à la tendance de l'affirmation individuelle et du rejet des différentes formes d'oppression (Blin 2017).

La tendance « humanitaire et utilitaire » reste quasiment exclusive jusqu'au début du XXème siècle parmi les associations de protection animale. Initialement pour la Société Protectrice des Animaux, il s'agit de « protéger les Hommes du spectacle de la violence » en particulier en abattoir. On se focalise sur la relation à l'humanité et non sur la relation à la nature, on parle de « pédagogie philanthropique » c'est-à-dire qui concerne l'Homme et ses relations avec les autres Hommes, « l'objectif premier est le bien des Hommes » (Baldin 2014b).

A partir de la fin du XXème siècle nait une nouvelle tendance « animalitaire » qui va conduire à la séparation entre les associations « welfaristes » et « abolitionnistes » (Baldin 2014b, Bacot et al. 2003). Ces nouvelles associations abolitionnistes souhaitent dépasser le caractère consensuel de l'animal welfare en se positionnant dans une démarche plus radicale de suppression de toute exploitation de l'animal par l'Homme (Bacot et al. 2003). A partir des années 70 on observe donc deux tendances au sein des associations de protection animale : réformer ou abolir qui sont l'expression de deux réponses à l'éthique animale (Burgat 2009). L'abolitionnisme s'oppose au fait même d'exploiter les animaux tandis que le welfarisme s'intéresse à la manière d'élever les animaux de la manière la plus respectueuse de leur bien-être (Vilmer 2013). Singer affiche son opposition nette avec les welfaristes : « ma position, fondée sur la considération des préférences, s'oppose à celle des partisans du bien-être animal (animal welfare) qui ne remettent pas en question le droit des Hommes à utiliser les animaux » (Balibar et Hoquet 2009).

Vilmer nous donne les définitions suivantes :
« Le welfarisme est le mouvement pour le bien-être (welfare) animal. Il ne désigne pas la position philosophique selon laquelle le bien-être, ou le bonheur, est l'unique valeur (c'est l'utilitarisme hédoniste), mais l'attitude de ceux, auteurs, politiques, associations, qui s'engagent en faveur de réformes susceptibles d'améliorer la condition des animaux sans remettre en cause le fait de les exploiter » (Vilmer 2015)
« L'abolitionnisme est la défense de l'abolition – non pas de telle ou telle activité que l'on jugerait problématique, mais de l'exploitation animale en tant que telle, c'est-à-dire de toutes les activités impliquant l'appropriation ou l'usage d'animaux comme simples moyens au service des fins humaines » (Vilmer 2015)
Parmi les abolitionnismes il y a les « extinctionnistes », qui souhaitent abolir toute relation entre les Hommes et les animaux, y compris l'animal de compagnie en considérant que l'Homme, par nature commettra des actes de maltraitance et les « coopérationnistes », qui eux considèrent qu'il est possible d'établir une société nouvelle avec des rapports de non domination avec les animaux (Vilmer 2015).
Il existe également une opposition entre les abolitionnistes welfaristes et non welfaristes. Regan défend un abolitionnisme non welfariste, c'est-à-dire que pour lui, la réforme de l'élevage et la possibilité de le rendre socialement acceptable est un frein pour réussir à l'abolir (Vilmer 2013). Il existe des réformateurs welfaristes qui souhaitent quand même l'abolition de certaines pratiques (Burgat 2009).

Cette opposition entre welfaristes et abolitionnistes se matérialise aujourd'hui dans le champ des différentes associations de protection animale. Certaines associations welfaristes ont pour objectif l'application de la règlementation comme l'OABA, contrairement à L214 qui se positionne comme abolitionniste. Les associations welfaristes ne sont en général pas hostiles à l'expérimentation animale contrairement aux abolitionnistes (Burgat 2009).

Les associations abolitionnistes sont donc le fruit d'une nouvelle conception animalitaire de l'animal, alimentée en particulier par la pensée de Singer. Cette tendance animalitaire va également conduire à des formes de revendication prônant un projet de société supprimant les hiérarchies entre les espèces : l'antispécisme.

De l'abolitionnisme comme pensée théorique à l'antispécisme militant

Peter Singer définit le spécisme comme le fait d'accorder plus de poids aux intérêts de certains individus, au motif d'appartenance de la même espèce (Burgat 2009, Singer 1975)
(Dubreuil 2009). Cette théorisation du spécisme est alimentée par la pensée de Tom Regan et de Steven Best (Utria 2009). Le terme est intégré au Robert en 2017 et désigne « l'idéologie par laquelle on postule une hiérarchie entre les espèces » (Hauguel 2019). Le terme est utilisé pour la première fois par Richard Ryder, et est construit par analogie avec le racisme (Bonnardel et Playoust-Braure 2020, Hauguel 2019).

Il est intéressant de noter que ces mouvements naissent d'un double héritage : celui spécifique des luttes pour la cause animale et celui plus global des mouvements de libération tels que le féminisme et le racisme (Balibar et Hoquet 2009, Dubreuil 2009). Peter Singer évoque très clairement cette filiation avec les nouveaux mouvements sociaux dans un entretien « *Très certainement. J'ai écrit Animal Liberation à un moment où le contexte politique était dominé par ces autres mouvements de libération et c'est à dessein que j'ai façonné l'idée de libération des animaux sur le modèle de ces mouvements.* ». Cette proximité avec ces autres mouvements sociaux est revendiquée par les chefs de file des mouvements antispécistes aujourd'hui (Balibar et Hoquet 2009).
L'antispécisme est également interprété comme une réponse à une industrialisation croissante de l'élevage à la fin de la Seconde Guerre Mondiale (Burgat 2009). Selon Wolfe, la rationalisation inédite des systèmes récents de production animale qui régit et monitore la vie de l'animal de sa naissance à sa mort illustre une forme totale et particulière du biopouvoir. Cette rationalisation, ce pouvoir inédit exercé sur l'animal, rend possible des discours radicaux tels que l'affiliation entre ces systèmes de production et les systèmes concentrationnaires (Wolfe 2009). On peut citer la métaphore du Troisième Reich établie par l'écrivain antispéciste Adorno (Utria 2009). L'antispécisme nait dans un contexte de remise en question de l'instrumentalisation de la nature qui ne posait pas de problème jusqu'au début du XXème siècle (Macnaghten 2012, Dubied, Gerber, et Fall 2012).

L'antispécisme est un projet de société, qui cherche à mettre en place un monde sans prédation (Manceron 2012, Segura 2019). Pour les mouvements antispécistes, l'appui sur la dignité humaine et le « sentimentalisme » ne sont pas suffisants pour permettre d'endiguer la souffrance animale, qui nécessite davantage de radicalité. Ils se structurent sur la question fondamentale du végétarisme en postulant que l'Homme pourrait biologiquement se passer de l'alimentation carnée (Dubreuil 2009). Dès le début, on note une opposition entre la cessation passive et progressive de l'exploitation animale et la lutte immédiate contre les abus de l'exploitation (Dubreuil 2009). Regan et Best sont traditionnellement associés à la pensée du

militantisme plus radical et de l'action directe, même si ces éléments existent aussi dans certains textes de Singer (Utria 2009).

La structuration collective de l'antispécisme se fait dans un cadre alternatif et libertaire en France au tournant des années 1990 et nait à nouveau d'une impulsion littéraire. David Olivier, Françoise Blanchon et Yves Bonnardel lancent en 1991 à Lyon les *Cahiers antispécistes* comme l'illustre la figure 3 (Dubreuil 2009, Hauguel 2019, Larue 2019). Ce périodique engage une réflexion profonde sur la place sociale de l'animal et fait de la question animale une question politique cruciale. Il met en perspective cette question du spécisme avec d'autres problématiques plus globales telles que le capitalisme ou l'écologie mais en fait pour la première fois un enjeu spécifique (Bonnardel et Playoust-Braure 2020, Burgat 2009). Ils sont à l'origine du mouvement antispéciste de libération animale qui s'engage dès le départ en conflit avec la société globale (Hauguel 2019).
L'association L214 est directement inspirée des Carnets antispécistes de 1993, et cherche à proposer un réel projet de société, en plus d'une éthique individuelle (Gothière et Segura 2019).

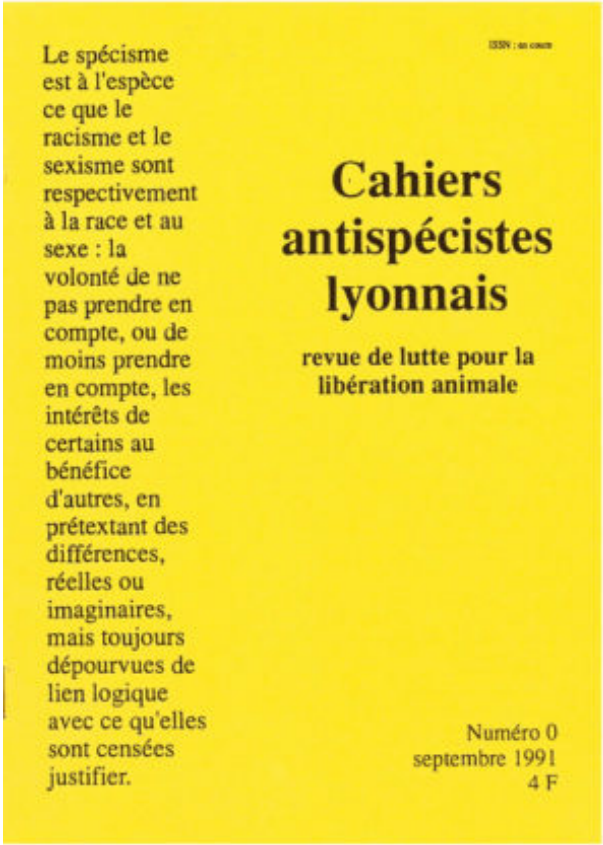

Figure 3 : Première édition des Cahiers antispécistes (Cahiers Antispécistes 1991)

L'antispécisme fait partie de ce que les sociologues en sciences politiques appellent les « nouveaux mouvements sociaux ». Le courant des « animal rights » présente trois caractéristiques principales. D'abord il s'agit d'une éthique personnelle : l'implication dans le mouvement nécessite forcément l'application intime de règles en accord avec les valeurs du mouvement : ne pas manger de viande, ne pas porter des vêtements issus des animaux notamment. Ensuite, il s'agit de défendre un objet qui ne peut pas s'exprimer lui-même, à qui on ne peut pas rendre la parole, selon le slogan « Nous prenons la parole pour les sans parole ». Et enfin, les revendications sont radicales : les militants ne veulent pas de compromis et

souhaitent un changement global de la société, en abandonnant l'élevage par exemple. (Bacot et al. 2003). La notion d'éthique personnelle et d'engagement individuel est particulièrement importante, elle prend la forme d'une « révélation » pour certains militants autour de la figure prophétique de Peter Singer qui délivre de nouveaux impératifs moraux (Hauguel 2019, Burgat 2009). Il s'agirait d'une « nouvelle nécessité morale » provoquée par la démonstration de Peter Singer (Hauguel 2019), qui appuie son argumentation sur les autres mouvements de lutte contre les discriminations « Je voulais que le parallèle soit clair, qu'il soit évident pour les militants du mouvement de libération des femmes, ou du mouvement de libération des Noirs, qu'ils devaient aussi militer en faveur de la libération des animaux. » (Balibar et Hoquet 2009).

L'animal comme sujet de droit

L'antispécisme est directement imbriqué dans le mouvement des « animal rights ». Il s'agit de lutter pour le droit et par le droit des animaux, en favorisant l'évolution du statut des animaux notamment (Bacot et al. 2003) L'éthique animaliste, en tant que « responsabilité morale des Hommes à l'égard des animaux pris individuellement » conduit nécessairement à s'interroger sur les droits qui sont consacrés aux animaux (Vilmer 2013). Tom Regan va plus loin encore que l'éthique de l'utilité générale pour introduire le principe de droit des animaux. Il cherche à établir « des droits moraux corrélatifs à des obligations négatives » c'est-à-dire des droits permettant de limiter les actes de violence envers les animaux (Utria 2009).
L'exemple emblématique pour illustrer ce parallèle entre mouvements sociaux pour la cause animale et la lutte pour les droits des animaux est l'association L214. Elle tire directement son nom du Code rural et symbolise cette lutte pour l'évolution du droit. De plus, L214 cherche à montrer une opposition entre l'évolution législative et son application en pratique (Gothière et Segura 2019).

Sans retracer l'évolution générale du droit animalier, nous notons cependant quelques éléments structurants. Le terme de « droit » des animaux est d'abord utilisé en réalité de manière ironique au siècle des Lumières. A l'époque, la notion n'a pas de sens pour les juristes et les dirigeants, le terme sert d'outil de ridiculisation, pour parler d'un texte absurde par exemple (Hardouin-Fugier 2009). L'Angleterre est le lieu majeur d'évolution de ce droit au XIXème siècle à travers la figure de Frances Power Cobbe qui s'oppose d'abord à la vivisection scientifique des animaux et fonde la Society for the Protection of Animal Liable to vivisection (Bonnardel et Playoust-Braure 2020, Hardouin-Fugier 2009). En France, le décret instaurant l'obligation d'étourdissement avant abattage le 16 avril 1964 marque l'aboutissement des changements de sensibilité (Baldin 2014b). Le 25 juin 2008 la commission parlementaire espagnole en charge des questions environnementales accorde aux grands singes certains droits fondamentaux : « le droit de vivre », la « protection des libertés individuelles » c'est-à-dire que l'enfermement n'est autorisé que pour protéger les individus et enfin la « prohibition de la torture » (Wolfe 2009). L'article 13 du traité de Lisbonne place le droit des animaux comme valeur politique centrale et partagée au sein de l'Union (Dalla Villa et al. 2014). Lors de toutes ces évolutions, la controverse classique nait du fait de conférer des droits sans devoirs en contrepartie. Les principaux détracteurs du droit des animaux critiquent le fait d'accorder des droits à des êtres vivants incapables d'avoir des devoirs (Frioux 2016).

On note qu'on a une évolution parallèle entre les mouvements de protection animale et les évolutions juridiques. D'un côté, les mouvements en faveur de la cause animale induisent des évolutions juridiques « Ce décret n'a pu voir le jour que par l'évolution du mouvement d'opinion de la protection animale ». Un nouveau régime de sensibilité, parfois impulsé par les associations de protection devient petit à petit un principe moral et c'est cette valeur de principe

moral qui peut s'imposer au pouvoir politique (Baldin 2014b). Et d'un autre côté les évolutions juridiques confèrent de la légitimité aux mouvements de protection animale. Le fait de remporter une bataille juridique est particulièrement valorisant pour les associations Ces nouvelles formes de revendication sont le témoignage de réelles évolutions sociales en devenant de nouvelles normes juridiques (Burgat 2019, Frioux 2016).

On observe depuis les années 70 l'émergence du courant abolitionniste qui vient s'ajouter au welfarisme en développant une éthique différente, basée sur les théories de Peter Singer. Il s'agit non plus de chercher à améliorer les conditions d'exploitation des animaux mais de les abolir. L'antispécisme, est un projet de société basé sur le refus de la distinction entre les espèces. Il est le fruit d'une tradition de lutte pour la cause animale, des nouveaux mouvements sociaux de lutte contre les discriminations et d'une transformation de l'élevage. Abolitionnisme et antispécisme appartiennent aux courants de l'*animal right* qui cherchent à fonder une nouvelle approche du droit des animaux considérés comme des individus. Ce droit des animaux a connu des évolutions majeures au XXème siècle, à partir du Royaume Uni.

A travers l'étude de l'émergence des mouvements anti cruauté, des mouvements welfaristes et des mouvements de lutte pour les droits des animaux, on observe des représentations différentes de l'animal qui induisent des demandes sociales différentes en mobilisant des acteurs différents.
Leur point commun est une naissance quasiment systématique à partir de travaux littéraires, comme ceux de Bentham, Harrison ou de Singer qui induisent des mécanismes de mobilisation et de dénonciation publique.
Si l'approche développée ici est globalement chronologique, il est difficile d'établir une généalogie stricte entre ces mouvements qui naissent dans des contextes différents et qui mobilisent des conceptions culturelles différentes de l'animal. Cette diversité de mouvements aux enjeux divers voire contradictoires va poser les jalons du débat public actuel sur le bien animal et contribuer en partie à sa complexité.

2) Le débat public actuel sur la question animale

Nous commencerons par revenir sur la définition générale du débat public, puis nous analyserons les différentes oppositions et clivages qui existent au sein du débat public sur le bien-être animal en particulier.

a. Qu'est-ce qu'un débat public ?

Le débat public au sens large, définition

Au sens strict, le débat public est un cadre institutionnel : la « Commission nationale du débat public » mise en place par la loi Barnier de 1995. Il remplace l'enquête publique qui était un dispositif de décisions lors de grands projets d'aménagement alors accusée d'être un « simulacre de démocratie ». Il s'agit de remplacer un panel d'experts par un dispositif institutionnel de démocratie participative, où les associations sont davantage représentées. La Commission nationale du débat public a contribué à banaliser la pratique du débat public, au sens large (Blatrix 2007).
Il faut différencier la participation publique ou la consultation publique dont la particularité est de se dérouler à huit clos avec les instances administratives et les pouvoirs publics, du débat public qui est tout ou en partie sur la place publique « il entre dans un espace public que l'on

ne peut artificiellement clore ». Un débat public n'est donc, par définition, pas un espace de discussion clos mais un espace ouvert (Zémor 2003).

Au sens large, un débat public est une « activité discursive » issue d'une « divergence d'opinions entre les participants » permettant de « résoudre des conflits d'opinion ». Chacun des acteurs du débat cherche à défendre « à tout prix » et « par tous les moyens » son opinion. S'il s'agit d'un débat d'opinion, la rationalité est « le seul argument pour résoudre un conflit » car « les débats peuvent atteindre leur but seulement par l'intermédiaire d'un acte de production de preuves ». Il s'agit donc de débattre par le discours dans un espace ouvert, en défendant son opinion par l'usage de la raison (Salavastru 2011).
Le but du débat public n'est pas seulement d'orienter les décisions publiques, de faire acte de pouvoir, il s'agit collectivement de trouver un compromis sur un sujet, sur une politique ou de contribuer à l'acceptabilité sociale d'un projet (Zémor 2003). Il s'agit d'un « instrument de résolution des conflits », une méthodologie de découverte d'une vérité ainsi qu'un « modèle de service public » (Salavastru 2011). Le débat public serait donc un pilier des démocraties, en tant que lieu d'expression et de délibération des opinions « Pour qu'un peuple se gouverne, directement ou via des représentants, les membres qui le composent doivent pouvoir se forger une opinion éclairée sur les questions et problèmes qui les concernent » (Badouard, Mabi, et Monnoyer-Smith 2016).

Le débat prend fin lorsque va émerger, par-delà les oppositions, un élément compatible, une vérité qui dépasse l'affrontement d'opinions et qui demeure acceptable pour les deux parties « Le débat public devient adulte quand se dissipe la double illusion, platonicienne, qu'existe une vérité supérieure, que la vérité, comme dite dans un procès, va sortir du débat contradictoire ». Le débat public fait intervenir un nombre généralement important d'acteurs, il ne s'agit pas d'une opposition frontale entre deux participants mais plutôt une collection d'opinions et d'arguments soulignant la complexité des points de vue par rapport au sujet (Zémor 2003).

Un lieu d'argumentation

Le champ de l'argumentation qui se place au sein d'un débat public répond à plusieurs conditions.
La première est que l'argumentation est avant tout une situation de communication, c'est-à-dire qui s'établit devant un type de public particulier et incarné « ce que certains philosophes ont appelé un auditoire universel, c'est-à-dire à personne en particulier ». Une argumentation ne peut donc viser une population en général, elle est conditionnée par le public qu'elle cible en particulier. Ainsi, une argumentation n'est jamais universelle, contrairement à un théorème mathématique par exemple. Pour l'auteur, la science fait partie des domaines qui échappent à l'opinion, excepté les cas de controverses scientifiques. Au sein de ces controverses se développent des formes d'argumentations scientifiques particulières. Dans cette situation de communication il demeure plusieurs éléments : l'opinion de l'orateur, l'orateur, l'argument défendu par l'orateur, l'auditoire et le contexte de réception. L'opinion est l'ensemble des croyances qui régissent l'orateur, la grille de lecture du monde qui « guide en amont nos actions et qui nourrit en amont nos pensées ».
La seconde est que l'argumentation se différencie de l'« influence coercitive » et de la manipulation c'est-à-dire qu'elle se détache d'un objectif de conviction à tout prix, qu'elle se détache de l' « efficacité à tout prix ».
La troisième est que l'argumentation se place quand même dans une dynamique de volonté de convaincre l'autre. Si elle n'est pas conditionnée par l'objectif de conviction à tout prix, elle est demeure quand-même dans un but de convaincre et de faire gagner ses opinions.

L'argumentation possède donc à la fois une composante communicationnelle et une composante rationnelle. Cet univers de raison est cependant distinct du champ de la raison scientifique, dans le sens où il ne cherche pas à apporter une vérité en générale, valable en tout lieu et en tout temps mais qui existe dans un cadre en particulier (Breton 2016).

Les critères nécessaires à la participation dans un champ argumentatif sont la compétence cognitive équilibrée entre une spécialisation maximale et une insuffisance par rapport au débat, une volonté de participer, une capacité de relation discursive et un équilibre psychique et une maîtrise de soi (Salavastru 2011).

Les arguments du débat vont servir les opinions défendues. On différencie l'opinion de la connaissance : une opinion est nécessairement vraisemblable tandis qu'une connaissance se situe du côté objectif de la vérité. On différencie également l'opinion du sentiment : un sentiment ne ferait pas l'objet d'une argumentation, il appartient au registre uniquement des émotions (Breton 2016).
Un argument peut se définir de deux manières : par son champ, par son contenu, c'est-à-dire qui rend compte de l'opinion défendue et par son contenant, c'est-à-dire le « moule argumentatif » dans lequel il intervient, sa forme argumentative. Les quatre types d'arguments selon Breton sont l'argument d'autorité qui mobilise une autorité déjà reconnue comme légitime ; la communauté qui fait appel au partage des croyances de la communauté ; le cadrage qui présente de manière asymétrique certains aspects pour leur donner davantage de légitimité et l'analogie qui fait appel aux figures classiques dont la métaphore (Breton 2016).

Des espaces publics et le cas particulier d'internet

Le débat public est intimement lié à la notion d'« espace public » d'Habermas en tant qu'espace de discussion de l'intérêt général. Au XVIIème siècle, ces espaces étaient essentiellement des salons bourgeois, lieux de critique du pouvoir. Il s'agissait de lieux d'expérimentation de « l'usage public de la raison ». On assiste à une multiplication de ces espaces d'échange à partir du XXème siècle : il peut s'agir d'espaces publics physiques, les salles de réunion publique, de scènes médiatiques, ou de lieux informels comme les pubs (Badouard, Mabi, et Monnoyer-Smith 2016). Aujourd'hui l'espace public emblématique du débat public est l'émission débat (Badouard, Mabi, et Monnoyer-Smith 2016, Salavastru 2011). On peut citer l'exemple de l'émission débat de LCI présenté dans la figure 4.

Figure 4 : Emission débat de LCI avec Frédéric Descrozaille (député LaREM) Étienne Fourmont (éleveur laitier) Brigitte Gothière (L214 Éthique et Animaux), Catherine Hélayel (Parti animaliste), Sandra Regol (porte-parole EÉLV) le 22 juin 2020 (LCI.fr)

La nature de l'espace public dans lequel se déroule le débat est fondamentale puisqu'elle va conditionner le débat public « La "localisation" et les spécificités de ces espaces de débat jouent donc un rôle essentiel dans la configuration et la teneur même des échanges qui s'y déroulent » (Badouard, Mabi, et Monnoyer-Smith 2016).

On observe une évolution majeure des caractéristiques de l'espace public avec l'apparition d'internet (Badouard, Mabi, et Monnoyer-Smith 2016, Zémor 2003, De Beaufort 2008). Il s'agit du terrain majeur du combat médiatique (De Beaufort 2008). L'essor d'internet aurait deux conséquences principales et générales sur les débats publics.
Premièrement, il permet la participation contre-publics c'est-à-dire de ceux qui étaient absents des grandes scènes médiatiques auparavant (Badouard, Mabi, et Monnoyer-Smith 2016). Il permet la participation de publics dont les représentations sont très éloignées et permet de faire entrer en confrontation des « manières différentes de faire sens avec le monde » (Carbou 2015).
Deuxièmement, internet et les réseaux sociaux renforceraient le caractère effervescent des débats. Les réseaux sociaux impulseraient une « culture du débat » (Zémor 2003). De plus, l'immédiateté dans la délivrance d'information favoriserait la focalisation sur les opinions et l'émergence d'une « démocratie d'opinion ». Le fait de déployer rapidement un très grand nombre d'informations devant un public conduirait ce public à opter rapidement vers une opinion sans prendre le temps de confronter les points de vue (Zémor 2003). Il demeure une théorie selon laquelle internet favoriserait la « balkanisation » de l'espace public : les espaces d'échange deviennent de plus en plus hermétiques, favorisant la confrontation d'individus partageant souvent le même système de valeurs. Cela favoriserait la polarisation des débats, en créant des communautés solides partageant toutes les mêmes valeurs et les mêmes grilles de lecture d'un problème, qui peuvent entrer en confrontation avec d'autres communautés aux opinions opposées (Badouard, Mabi, et Monnoyer-Smith 2016).
Internet contribuerait tantôt à renforcer la confrontation avec des publics homogènes et à conforter ses propres opinions, tantôt à multiplier les arguments et donc à favoriser l'émergence d'arguments contradictoires (Badouard, Mabi, et Monnoyer-Smith 2016).

L'interaction entre les médias et les débats publics est fondamentale. D'une part les médias relaient peu les débats publics naissants, en particulier dans des cadres institutionnels clos. Ils seraient davantage sensibles aux débats de grande ampleur qui monopoliseraient des acteurs très visibles dans l'espace publics. Mais en même temps les médias sont essentiels à la naissance et à l'existence des débats publics en espace ouvert. De plus, les médias peuvent perturber et orienter le processus décisionnel par la diffusion d'images chocs « La dramatisation spectaculaire télévisuelle contamine le débat public. Elle perturbe la prise de conscience rationnelle des dangers ou des mesures proposées. » (Zémor 2003)

Au sens large, les débats publics sont donc des espaces ouverts de confrontations d'opinions visant à délibérer face à un problème public. Ils nécessitent des compétences argumentatives qui mobilisent à la fois des capacités communicationnelles et rationnelles. Les débats publics sont conditionnés par le type d'espace public dans lequel ils se déroulent. L'avènement d'internet, en tant que nouvel espace public, a fortement influencé la nature même des débats publics, en favorisant la polarisation des débats, l'émergence de nouveaux publics et la présence de communautés partageant toutes les mêmes opinions.

b. La situation actuelle des débats sur le bien-être animal en France

Une question fondamentalement démocratique

« Une démocratie qui ne s'intéresse pas à tout ce qui vit serait "imparfaite" » (Salt 1983). La question de la place conférée aux animaux dans nos sociétés modernes est éminemment éthique et politique (Pelluchon et Michalon 2017, Baldin 2014a). L'éthique serait l'expression de la « place que je confère dans mon existence aux autres humains, passés, présents et futurs, et aux animaux » (Pelluchon et Michalon 2017). Il s'agit d'une question éminemment politique également, car nos sociétés modernes sont bâties sur le biopouvoir au sens de Foucault en tant que « manière moderne de gouverner le vivant » (Baldin 2014a). La question de la nourriture en particulier va fortement conditionner les rapports sociaux avec le vivant et les animaux (Pelluchon et Michalon 2017). Il ne s'agit pas de dire que les animaux sont des citoyens, mais que la coexistence étroite avec eux conditionne nécessairement nos rapports de pouvoir (Pelluchon et Michalon 2017, Baldin 2014a).
Cette forte imbrication entre politique et question animale s'illustre en particulier par une proximité entre des mouvements politiques et des mouvements de libération animale. Les mouvements antispécistes par exemple sont généralement associés à la gauche de l'échiquier politique (Larue 2019).

La question politique et démocratique de la place et du bien-être des animaux est prégnante sous la Vème République, qui, contrairement à la IIIème cherche à édicter une « norme nationale du sensible », c'est-à-dire à homogénéiser les normes dictant la manière de se comporter. On cherche à trouver un système de valeurs et de normes commun pour édicter la manière de se comporter vis-à-vis des animaux. Cela implique le risque d'exclure du « régime commun des sensibilités » ceux qui, pour des raisons religieuses ou culturelles ne les partageraient pas (Baldin 2014b).

Les élections municipales de 2020 ont fortement mobilisé la question du bien-être animal, en se focalisant surtout sur l'animal de compagnie « que l'on voit » plutôt que de se lancer dans des controverses sur l'élevage intensif. De nombreux candidats ont proposé des mesures locales de prise en charge de problèmes publics en lien avec le bien-être animal, comme l'abandon des animaux de compagnie (Blavignat 2020).

Un débat vivant et complexe

Le débat public actuel sur le bien-être animal semblerait connaitre un « emballement médiatique » sans précédent (Segura 2019) en lien avec un développement « exponentiel » de l'intérêt public, politique, médiatique et scientifique pour le bien-être animal depuis 30 ans (Bayvel et Cross 2010). Selon un échantillon représentatif de 1008 Français établi en 2019, la cause animale est très ou assez importante pour 89% d'entre eux. Ce chiffre est globalement stable depuis 2011 (IFOP 2019). On observe l'intervention d'un « foisonnement » d'intellectuels dans les débats publics s'intéressant à la question du bien-être animal tels que « Boris Cyrulnik, Michel Onfray, Erik Orsenna, Alain Finkielkraut, Luc Ferry » (Blin 2017).

Certains auteurs ont une vision très pessimiste de ce débat, tels que Easton qui, en observant la situation au Canada, conclut que le débat n'est qu'un « chaos », une anarchie entre les groupes d'intérêt animalistes (Easton 2004), « Quiconque porte un tant soit peu d'attention aux débats auxquels donnent lieu aujourd'hui en France la place et le statut des animaux ne peut manquer d'être frappé par les excès et les contradictions des discours tenus et des attitudes adoptées » (Digard 2009). On observe aujourd'hui en France des oppositions très vives entre les différents acteurs de ce débat, en mêlant à la fois des considérations scientifique, éthique et un discours militant (Baldin 2014a). On peut relier cette apparente agitation dans les débats à deux éléments : l'utilisation de la sphère internet qui tend à surreprésenter le registre émotionnel, en particulier « la colère, le dégout, la peur, la révolte », et le fait que les sujets d'actualité qui concernent des domaines a priori dignes de « sympathie » tendent à davantage valoriser ces registres (De Beaufort 2008).

Le débat sur le bien-être animal tient sa complexité par la diversité des sens que l'on peut apporter à ce terme et la difficulté de définir les termes employés. L'hostilité entre les acteurs peut en partie s'expliquer par une confusion entre les différents termes mobilisés dans les débats « une personne peut être végétalienne sans être végan et végan mais néanmoins spéciste ; elle peut être spéciste sans être carniste, mais ne peut pas être carniste sans être anthropocentrée. Elle peut finalement être végan et antispéciste sans participer directement à la protection animale. » (Segura 2019). On observe des querelles au sein des organisations sur la manière de définir et de faire consensus sur la définition du bien-être animal (Bayvel et Cross 2010). Il est, par exemple, différent de parler du bien-être animal comme état persistant ou comme état transitoire. La preuve du bien-être comme état persistant est beaucoup plus complexe car elle nécessite une évaluation sur une longue période, la variation tend davantage à indiquer des « états émotionnels » (Mormède et al. 2018).

Un débat qui nait en contexte de crise et de mutation des représentations

Le débat sur le bien-être animal tient d'abord ses oppositions de par la diversité des rapports aux animaux qui existent dans les sociétés occidentales modernes. Digard propose une classification en trois types de rapports aux animaux : « les relations effectives d'élevage » qui sont le résultat d'une utilisation pratique de l'animal par les professionnels pour des fins productives ; des « relations effectives à dominante affective » qui existent effectivement entre des propriétaires et leurs animaux de compagnie mais également chez les éleveurs ; et enfin des « relations fictives », qui n'existent pas en pratique qui relèvent d'un imaginaire ou d'un idéal à atteindre, qui sont parfois le propre de certains militants de la « mouvance animalitaire ». Il demeure donc des rapports effectifs à l'animal de compagnie mais également des rapports imaginaires, qui sont issues des créations mentales parfois volontaires, parfois involontaires.

Ces trois types de rapport vont conditionner nos représentations de l'animal qui vont influencer les opinions défendues lors des débats (Digard 2009).
Ces représentations ont connu de fortes modifications en raison de périodes de crises et de mutations, en particulier les transformations de l'élevage parallèlement au développement des animaux de compagnie et les crises sanitaires.

Les transformations rapides de l'élevage à la suite de la Deuxième Guerre Mondiale vont accompagner l'accroissement démographique et l'augmentation de la consommation individuelle de viande (50 kg/ personne/ an à la sortie de la guerre en moyenne contre 90 kg/ personne dans les années 2000) grâce à une intensification, une industrialisation et une spécialisation des élevages (Digard 2009). La diminution du nombre d'élevages et l'urbanisation vont également conduire à un éloignement des lieux de production animale, dont les pratiques connaissent des évolutions majeures (Edwards et Schneider 2005).

Parallèlement à ces évolutions concernant les animaux de rente, émerge le « phénomène animaux de compagnie » dont le nombre a doublé en trente ans et qui sont socialement valorisés dans les sociétés modernes occidentales. Leur statut au sein de la famille est affirmé, ils seraient « de plus en plus anthropomorphisés » (Digard 2009). On assisterait donc à un écart important entre l'animal de compagnie et les animaux de rente : les premiers deviennent de plus en plus proches du foyer familial et les seconds tendent à s'éloigner physiquement des Hommes et à devenir des unités de production (Digard 2009, Edwards et Schneider 2005). Cet écart conduirait à créer une « élite animale » s'opposant à une « plèbe animale », « Les premiers sont omniprésents et survalorisés avec ostentation, tandis que les seconds apparaissent d'autant plus marginalisés, dissimulés et ignorés qu'ils sont intensément exploités » (Digard 2009).

Les crises sanitaires sont des périodes particulières propices au débat public sur le bien-être animal, elles conduisent généralement à une remise en question des modes de production (Manceron 2012). L'opinion publique a été particulièrement choquée des abattages massifs lors des crises liées à l'encéphalite spongiforme bovine ou à la grippe aviaire (Manceron 2012, Edwards et Schneider 2005). Ces événements majeurs de santé publique depuis les années 80 conduisent généralement à des formes d'expression collective centrées autour des victimes. Les dynamiques de controverses sont alimentées par ceux qui ont subi les crises sanitaires, avec une part importante accordée au dialogue et à la biographie (Salaris 2017).
Ces crises ont également impulsé de nouvelles pratiques de consommation, comme dans le cas de la vache folle ou du scandale de la viande de cheval (Dubuisson Quellier 2018). Les consommateurs jouent un rôle dans l'établissement des débats en émettant de nouveaux standards correspondant à leurs attentes, en particulier en termes de bien-être animal (Bayvel et Cross 2010).

La problématique d'une « cause totale » et radicale

La spécificité du débat tient également dans le fait qu'il est parfois porté par des militants de la cause animale dont l'implication est parfois radicale. Hauguel propose une analyse sociologique et ethnographique de militants animalistes et développe la notion de « cause totale » pour caractériser ces engagements, pour deux raisons. La première à l'échelle de la société, parce qu'il s'agit de remettre en cause une certaine structuration de la société et de ses fondements « le projet antispéciste remet en cause les fondements anthropologiques de la société et vient récuser des certitudes bien ancrées ».
Elle est également totale à l'échelle de la sphère privée en devenant un mode de vie, un « genre de vie » avec un sentiment de maitrise, d'appartenance à une classe d'« élite éclairée »

davantage civilisée et qui développe un sentiment fort de supériorité morale et sociale (Hauguel 2019). En particulier l'investissement de la sphère privée se fait par une modification profonde des pratiques de consommation, avec un espace de consommation qui devient un « espace de contestation sociale ». En ce sens le privé devient politique (Hauguel 2019, Dubuisson Quellier 2018). Au sein de ces mouvements la mise en conformité par le groupe est très importante, par l'initiation aux pratiques du véganisme en particulier. Il s'agit d'une forme de prise en charge par la sphère collective de la sphère privée (Hauguel 2019). Ces nouvelles pratiques de consommation constituent un moyen de se réapproprier son existence, en dehors d'un rapport de domination sur la nature (Pelluchon et Michalon 2017).

Les revendications animalistes tendraient nécessairement vers la radicalité à la fois idéologique et pratique, par les moyens d'action utilisés « la logique du toujours plus qui caractérise les revendications animalitaires et qui les entraine inévitablement dans une dérive extrémiste et antihumaniste » (Digard 2009). Pourtant, la pratique de l'action directe n'est pas nouvelle chez les associations animalistes. Les premiers mouvements activistes qui font des actions en faveur de la protection animale sont les saboteurs de Chasse à courre en Grande Bretagne dans les années 60, qui optent dès le début du mouvement pour des méthodes d'action directe. Ils sont les pionniers du militantisme radicale de la cause animale en réalisant des actions comme le bruit pour effrayer le gibier, ou la prise à partie directe des chasseurs (Bacot et al. 2003).
Aujourd'hui, les actions violentes sont particulièrement condamnées dans la sphère publique et contribuent à alimenter les oppositions entre les acteurs des débats publics. On reproche à certaines associations comme le Front de Libération Animale leurs actions violentes qualifiées d'antidémocratiques. Pourtant, certains philosophes comme Walter Benjamin relativisent cette appellation en expliquant que la violence fait classiquement partie des modalités de l'élaboration du droit. Steven Best défend la thèse selon laquelle l'histoire sociale récente est faite de violence et d'actions de sabotage et qu'il serait naïf de nier cette composante des mouvements sociaux (Utria 2009).
Cette question de l'action directe et des actions violentes alimente des tensions importantes entre les associations et à l'intérieur des organisations militantes sur les modalités de militantisme. De manière très schématique, on oppose ceux se rangeant derrière Peter Singer, qui optent pour une position utilitariste qui consiste à dire que l'écologie et la santé sont des arguments permettant de promouvoir le végétarisme, et ceux se rangeant derrière Tom Reagan qui considèrent que le droit des animaux est inaliénable et qu'aucun discours anthropocentré n'est recevable, même pour permettre de développer le mouvement (Manceron 2012).
La brutalité et la radicalité peuvent s'exprimer dans les mots utilisés. L'utilisation et le détournement du langage dans ces mouvements affectent les représentations collectives et a de forts impacts en termes de communication, comme le terme « cadavre » pour désigner la viande par exemple (Hauguel 2019, Manceron 2012). La figure 5 illustre ce type de communication.

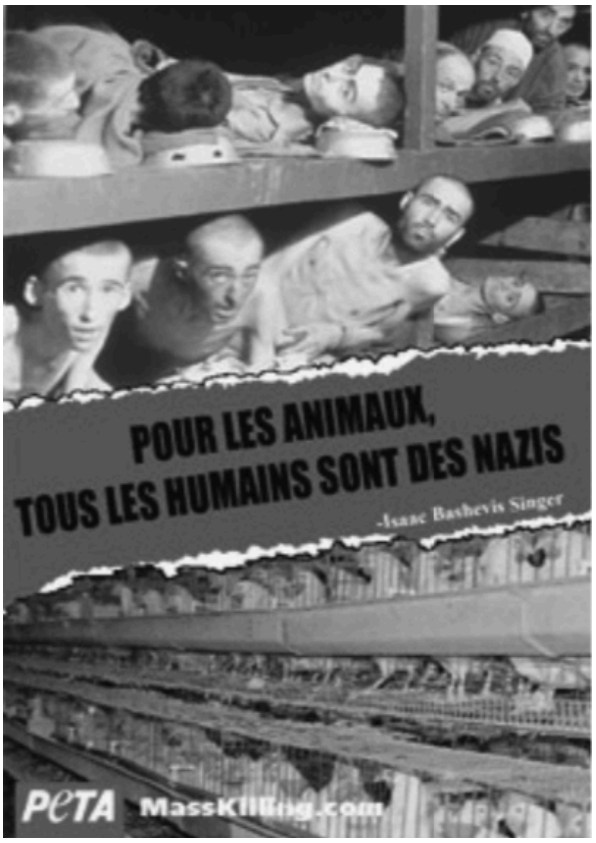

Figure 5 : Affiche de la campagne de PETA en 2003 (Manceron 2012)

La pratique de la discrimination exercée à l'encontre des militants antispécistes contribue à polariser davantage le débat et à favoriser le radicalisme militant (Dubreuil 2013, Dubreuil 2009). La critique classique visant, par exemple, à rechercher la faille dans la consommation végane pousse les militants à un respect parfait et total de leurs principes (Dubreuil 2013). La radicalité et ses critiques conduit nécessairement à une cohérence argumentative et intellectuelle continue (Dubreuil 2009).

Pour Dubreuil, il faut comprendre cette radicalité et cette construction très rationnelle de l'idéal militant comme une ressource de l'action collective. En effet, ces associations jeunes promouvant généralement des concept philosophiques ou éthiques récents ne peuvent pas fonder leur légitimité sur les structures institutionnelles, sociales ou politiques classiques. Le seul appui est la rationalité qui fonde la structuration du mouvement (Dubreuil 2009).

La question du bien-être animal est une problématique politique car elle conditionne les structures sociales et les relations de pouvoir entre les citoyens. Le caractère vivant du débat public sur le bien-être animal peut-être lu comme l'expression d'une démocratie qui fonctionne et qui s'intéresse au vivant dans sa globalité. Ce débat souffre cependant d'une difficile lisibilité pour les acteurs qu'on peut expliquer par deux éléments : la difficulté de définir les termes et en particulier celui du bien-être animal et les modifications récentes de nos perceptions sur les animaux. Ces variations des représentations peuvent s'expliquer par la modification des systèmes de production animale, le développement de l'animal de compagnie et les crises sanitaires. Le radicalisme militant, s'il est une ressource pour les militants animalistes, est également un facteur de tension dans les débats. La pratique de l'action directe semble remettre en cause l'idéal démocratique.

c) Analyse des différentes oppositions sur la question de la condition animale

Après avoir évoqué le cadre général du débat public et en particulier les éléments favorisant sa complexité ou sa polarité, il s'agit ici de proposer un état des lieux des différentes oppositions idéologiques internes au débat qui permettent de l'alimenter : qu'est-ce qui fait débat ?
L'analyse de la littérature nous permet de dégager trois domaines dans lesquels se concentrent les oppositions qui forment en réalité trois cadres de débats distincts : le débat sur l'éthique envers les animaux de manière générale, le débat particulier des systèmes intensifs et enfin l'opposition sur la définition du bien-être animal.

Des débats sur l'éthique envers les animaux

On observe plusieurs oppositions théoriques ou idéologiques qui concernent globalement la condition animale, parfois plus spécifiquement le bien-être animal, et qui offrent des réponses morales différentes à la manière de vivre avec les animaux. Elles sont donc des oppositions éthiques car elles s'interrogent sur un système de valeur moral.
Au sein de ces débats globaux sur la condition animale, ou plus spécifiques sur le bien-être animal on relève quatre types d'opposition éthique : éthique animalitaire ou humaniste ; éthique du care ou de la justice ; éthique de l'affect ou de la maîtrise ; éthique environnementaliste ou humaniste.

- **Éthique animalitaire / humaniste**

Cette opposition théorique nait au XIXème siècle à partir des travaux de Bentham, où il s'agit de se focaliser sur un impératif éthique envers l'animal, pour l'animal, plutôt que d'ériger des normes morales favorables à l'animal mais dans le but de servir les Hommes (Digard 1999). La tendance humanitaire était l'apanage des hygiénistes qui défendaient l'arrêt de la cruauté envers les animaux mais dans le but de servir la santé publique (Blin 2017).
Aujourd'hui on observe toujours cette opposition classique entre le fait de défendre le bien-être animal pour les Hommes ou pour les animaux. On accuse les associations antispécistes par exemple d'être antihumanistes « la logique du toujours plus qui caractérise les revendications animalitaires et qui les entraîne inévitablement dans une dérive extrémiste et antihumaniste » (Digard 2009). Cette rhétorique de l'opposition entre un bien-être des animaux et un bien-être des Hommes est particulièrement développée chez les éleveurs, soit en opposant éthique animalitaire et éthique humanitaire, soit en effectuant un parallèle. Dans les deux cas, il s'agit toujours de mettre en relation ces deux éléments. On peut citer un article du Monde publié en 2019 « "Beaucoup de gens, à Paris, sont moins bien logés que mes vaches" : le désarroi du monde agricole face à l'agribashing » qui rassemble un témoignage d'éleveur qui base sa rhétorique justement sur le fait qu'on priorise les critiques des modalités d'élevage au problème du mal logement. Une conférence de presse organisée par La France Agricole en 2019 est organisée sur le thème de la conciliation entre bien-être des bovins et bien-être de l'éleveur.

Cette idée de la conciliation et de vertu d'un bien-être animal couplé à celui des Hommes n'est pas une idée nouvelle. L'Humanitarian League crée en 1891 est un mouvement de lutte contre la chasse qui base sa rhétorique sur le fait qu'il s'agit d'actes de brutalisation envers les animaux et envers les Hommes (Bacot et al. 2003). Aujoud'hui au sein du tissu associatif, on observe des associations qui tentent de mener des actions dans la logique d'une réconcilation entre impératif humanitaire et animalitaire et d'autres qui rejettent toute logique humanitaire (Manceron 2012). Pour Vilmer, beaucoup d'humanistes défendent en réalité la supériorité de

l'Homme sur l'animal, alors qu'il n'existe selon lui pas de contradiction entre ces deux aspirations « Comme si ces deux objectifs étaient contradictoires ! Comme si l'histoire n'était pas pleine de ces Hommes qui, comme Gandhi et Schweitzer, comme William Wilberforce qui a été l'un de ceux à l'origine de l'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique tout en contribuant à la création de la Society for the Prevention of Cruelty to Animals, ont mené les deux de front » (Vilmer 2013).

- **Éthique du care / Justice de l'animal**

L'éthique de la bonté envers les animaux, de « la sollicitude et du soin » ou éthique du care est une réponse éthique assez récente issue des controverses sur le bien-être animal. On peut citer par exemple au Canada la création du National Farm Animal Care Council qui met en place le code de bonne pratique (Marion 2015). Ce positionnement suscite des critiques d'opposants qui souhaitent valoriser davantage l'idée de justice de l'animal, en considérant l'animal non pas comme un être à protéger du fait de son infériorité, mais comme une personne morale qui dispose de droits. On oppose ainsi éthique du care et justice de l'animal. Selon Vilmer, la bonté reste au bon vouloir de celui qui la produit, elle est facultative, tandis que la justice est une règle commune qui s'applique quelle que soit la situation et le bon vouloir de l'individu. Il observe l'extension du sentiment d'empathie et de bonté envers l'animal qui, selon lui ne devrait pas faire oublier la nécessité d'établissement d'une justice animale (Vilmer 2013).

Cette opposition repose donc sur le fait d'accorder une personnalité juridique à l'animal, qui est particulièrement revendiquée par les mouvements antispécistes dans la lignée de Regan (Utria 2009). Cette idée de personnalité juridique de l'animal serait particulièrement peu développée en France contrairement aux pays anglo-saxons où les philosophes s'intéressent davantage à la question du statut moral des animaux. Les oppositions naitraient d'une certaine résistance à la française qui, dans la lignée des Lumières et de l'humanisme réfuteraient la thèse d'une personnalité animale, il demeure l'idée d'une différence fondamentale de nature entre l'Homme et l'animal (Vilmer 2013). L'émission de France Culture du 18 janvier 2011 « Les animaux font-ils les frais de l'humanisme » explore cette opposition entre éthique de la bonté envers l'animal et idéal de justice envers l'animal.

- **Éthique de l'affect / éthique de la maîtrise**

Le débat actuel éthique sur la condition animale serait également dû à une double tendance d'un côté un « investissement affectif » important envers l'animal, de par le développement de l'animal de compagnie notamment et de l'autre une « maîtrise technique et politique » plus importante de l'animal. On observe donc une double tendance qui conduit à s'interroger éthiquement sur la compatibilité de ces deux phénomènes : peut-on à la fois aimer les animaux et les exploiter ou en tout cas maîtriser leur vie ? (Baldin 2014a). On note une tendance à la compassion, au sentiment d'empathie et d'affect envers les animaux (Macnaghten 2012), un « couronnement de l'animal compassionné, couvert de sensibilités à protéger » (Blin 2017). L'émission « Ce soir ou jamais » du 1er avril 2016 « Scandales des abattoirs : faut-il arrêter le massacre ? » est le terrain de cette opposition. Brigitte Gothière présidente de L214 utilise le registre de l'affect pour condamner l'exploitation animale « pour chacun de nous voir des animaux mourir alors qu'ils ne le désirent pas ça suscite forcément en nous des émotions fortes et souvent on les rejette en se confortant dans l'idée qu'il faut manger de la viande […] nos émotions elles nous guident ».

Ces tensions entre affect et maîtrise sont particulièrement fortes dans le cas de problématiques liées aux crises sanitaires, où il s'agit d'arbitrer entre une connivence, un effacement des frontières avec l'animal et une nécessaire distanciation et maîtrise de ces risques (Dubied, Gerber, et Fall 2012). La nécessité d'abattage massif dans un contexte de zoonose comme pour la grippe aviaire a particulièrement choqué l'opinion publique et a conduit à des débats basés sur cette opposition entre maîtrise de l'animal et affect (Manceron 2012).

- **Écologie politique / Éthique animaliste**

Il y a des débats sur le bien-être animal et la condition animale qui sont au croisement des champs de l'écologie politique et de l'éthique animale (Segura 2019). Il y aurait deux rhétoriques sur la question du véganisme et de la consommation de viande avec d'une part des mouvements environnementalistes qui critiquent la pression environnementale exercée par les élevages industriels et de l'autre les mouvements anti-exploitation animale qui critiquent toute forme d'usage utilitaire de l'animal. On peut noter l'importance du think tank Terra Nova qui prône une éthique environnementaliste pour diminuer la consommation carnée (Dubuisson Quellier 2018). Ces mouvements naissent tous les deux d'une critique de la révolution industrielle en tant qu'appropriation de la nature et de son instrumentalisation (Guichet 2013) et rentre dans une réflexion large des rapports entre l'Homme et la nature (Bouillaud 2017).

Ces deux types de mouvement reposent en réalité sur deux conceptions de l'animal : l'animal en tant qu'espèce pour l'éthique environnementaliste et l'animal en tant qu'individu pour l'éthique animaliste (Chapouthier 2013). Ces ruptures théoriques sont à l'origine de débats très vifs entre certaines associations de protection animale et certains militants écologistes qui porteraient intrinsèquement l'idée de distinction entre les espèces (Dubreuil 2009). « Ainsi l'éthique environnementale adresse-t-elle à celle animale le triple reproche de la subjectivité de son motif éthique, de l'étroitesse de son point de vue, et enfin de sa fréquente faiblesse au niveau scientifique. » En retour, l'éthique animaliste reproche à l'éthique environnementale de valoriser la prédation (Guichet 2013).

Ces oppositions éthiques sont prégnantes dans des débats tels que la chasse ou la pêche. L'argument traditionnel des chasseurs est de se considérer comme rendant des services écosystémiques par exemple. On trouve cette rhétorique dès le XIXème siècle « La chasse à courre permet d'entretenir la campagne » (Bacot et al. 2003).

La question propre de l'animal de rente et des systèmes d'élevage intensifs

Au sein des débats publics, ceux portant spécifiquement sur le bien-être des animaux de rente en système d'élevage intensif connaissent des oppositions internes spécifiques. Le bien-être animal des animaux de rente en tant qu'objet de débat public ferait l'objet de « concurrence de normativité » qui sont de deux types : l'opposition classique entre le welfarisme et l'abolitionnisme et l'opposition entre l'approche zootechnique et l'approche de la paysannerie (Bismuth et al. 2018).

- **Welfarisme / Abolitionnisme**

L'opposition entre le welfarisme et abolitionnisme concerne spécifiquement les animaux de rente, ces termes sont historiquement liés à l'apparition de l'élevage intensif et représentent deux types d'approche de la manière de considérer les systèmes d'élevage. L'approche welfariste considère qu'il faut améliorer les systèmes d'élevage en les rendant conformes aux

cinq libertés. Elle est une réflexion sur la manière d'améliorer les conditions de vie des animaux. L'approcha abolitionniste revendique quant à elle une abolition totale de l'exploitation animale (Balibar et Hoquet 2009). La complexité tient au fait qu'il existe des approches welfaristes à visée abolitionnistes, et des abolitionnistes anti welfaristes (Burgat 2009).
On retrouve des tribunes qui critiquent directement le fait même de pouvoir utiliser l'animal à des fins alimentaires, comme celle de L'Express en 2013 « ces animaux objets que nous exploitons sans nous interroger », qui appelle en particulier à une modification du statut de l'animal selon un registre antispéciste classique (L'Express 2013).

Certains auteurs critiquent directement l'existence d'une opposition entre welfarisme et abolitionnisme car il s'agirait d'une manière d'imposer le bien-être animal à l'agenda médiatique. S'il y a nécessité de choisir un camp de cet espace de concurrence, alors il est nécessaire d'adhérer avec le fait même de débattre sur le bien-être animal (Delon 2017).

- **Zootechnique / Paysannerie**

Au sein des débats propres à l'animal de rente, il demeure une opposition qui concerne spécifiquement la notion de bien-être animal dans les élevages dit « intensifs ». Il s'agit d'une opposition entre d'un côté une vision zootechnique de l'élevage selon laquelle le bien-être animal est un phénomène mesurable de manière objective par des indicateurs ; et de l'autre côté une vision paysanne de l'élevage pour laquelle le bien-être animal est avant tout le résultat d'une relation entre l'éleveur et ses animaux, qui tirent des avantages réciproques de cette relation.

Les défenseurs de la paysannerie, tels que Jocelyne Porcher, s'opposent à une vision technico managériale du bien-être animal appliquée en élevage intensif. Ils préfèrent aborder le bien-être animal comme un processus issu de la relation entre l'éleveur et ses animaux, sur des pratiques culturelles, plutôt que comme un outil de rationalisation focalisé sur des résultats technico industriels (Bismuth et al. 2018).
Jocelyne Porcher développe toute une réflexion sur la distinction entre l'élevage et la production. L'élevage technico industriel serait une rupture, une anomalie dans l'histoire culturelle de la ruralité. Il est un processus artificiel centré sur la production c'est-à-dire le résultat de l'utilisation de l'animal. Au contraire l'élevage plus traditionnel repose sur des pratiques culturelles qui conditionnent la relation avec l'animal. Cette distinction entre résultat et processus lui permet de construire la notion de « travail » en tant que processus conditionné par la relation avec l'éleveur, qui s'oppose à la production qui se focalise sur le résultat. Ce « travail » de l'élevage serait « un concept clé censé rendre compte de l'importance sociale et morale de la préservation d'un certain lien aux animaux, l'élevage, et sa conception comme une forme de travail émancipatoire entre humains et non-humains » (Delon 2017).
Pour Porcher, la remise en question actuelle de l'élevage est le résultat d'une critique initiale sur le système d'élevage intensif. Selon elle, la critique s'est déplacée : on part d'une critique sur l'élevage intensif pour aboutir à une critique sur l'élevage lui-même. Les systèmes d'intensification auraient rendu l'élevage inacceptable socialement, créant un climat de conflit entre la société civile et les éleveurs (Porcher 2002).

En réalité il semble qu'on trouve dans l'univers médiatique davantage de critiques de l'élevage intensif que de critiques envers l'élevage lui-même. Il est intéressant de noter que souvent ces remises en question de l'élevage intensif sont portées par des associations abolitionnistes comme l'illustre une tribune relayée par Le Monde en 2019 lancée par L214 et signée par 200

personnalités dont de nombreux intellectuels comme Florence Burgat ou Michel Onfray. L'initiative du Référendum pour les animaux de 2020 comporte la proposition de supprimer l'élevage intensif et non l'élevage lui-même. Ce référendum porte donc la critique d'une forme d'élevage particulière qui est l'élevage intensif.

La problématique de l'évaluation du bien-être animal

Enfin, on trouve des oppositions plus spécifiques davantage réservées à des publics spécialistes de la question du bien-être animal. Elles vont quand même conditionner le débat public sur le bien-être animal parce qu'elles s'intéressent à la manière de le caractériser et de l'évaluer.. Il s'agit des oppositions entre une approche empirique et une approche sensorielle du bien-être animal et les oppositions entre standard publics ou standards privés de bien-être animal.

- **Empirique /sensorielle**

L'évaluation du bien-être animal va être conditionnée par le type d'approche. Une approche empirique va se focaliser sur des indicateurs quantitatifs du bien-être et s'appuyer en particulier sur les outils numériques. Au sens de Bismuth, une approche empirique est une approche se basant sur des critères scientifiques. Une approche sensorielle correspond quant à elle à l'observation visuelle des animaux en s'appuyant plutôt sur une tradition d'observation et une volonté de respecter la nature. L'approche sensorielle s'appuie sur des conceptions culturelles de l'animal et sur une tradition relationnelle entre l'Homme et l'animal (Bismuth et al. 2018). Certains auteurs jugent nécessaire de coupler les approches et le bien-être animal en les fondant sur des arguments scientifiques qui prend également en compte des composantes culturelles, religieuses ou politiques (Bayvel et Cross 2010).
On observe ces controverses notamment dans le cas où il y a des conflits d'évaluation du bien-être animal. Certains jugent que le bien-être n'est pas respecté, par des arguments sensoriels alors que d'autres indicateurs objectifs disent le contraire. On peut citer l'exemple de certaines controverses sur les animaux de cirque, où la captivité des animaux peut respecter les conditions empiriques de bien-être animal mais sembler en pas être en conformité avec des standards plus sensoriels, et des représentations culturelles de l'animal sauvage. Si les conditions de captivité respectent bien les normes objectives de bien-être animal (par exemple une surface minimale respectée), il demeure quand même choquant pour une partie de la population de voir des animaux sauvages en captivité.

- **Public / Privé**

Avec le développement des labels sur le bien-être animal, on observe des débats fondés sur une concurrence de normes entre des standards privés et des standards publics. Les standards publics correspondent à la législation nationale et européenne en matière de bien-être animal tandis que les standards privés sont des critères supplémentaires non harmonisés et qui répondent à des besoins spécifiques du consommateur (Dalla Villa et al. 2014). Il est intéressant de noter que les standards privés alimentent souvent les standards publics, par exemple l'étiquetage des œufs commence avec l'initiative de la société Pierre Ranou (Dalla Villa et al. 2014, Bismuth et al. 2018). La figure 6 illustre ce type de standard privé.

Figure 6 : Étiquetage bien-être animal lancé par Casino (etiquettebienetreanimal.fr)

On observe des débats basés sur une remise en question des normes publiques, comme dans le cas du transport des animaux par exemple. On peut citer l'article du Monde en 2020 « Exportations de bétail : l'opacité des conditions de transport en mer mobilise des ONG » (Gérard 2020). On observe également des débats sur la transposition de normes privées vers les normes publiques. En 2020, Louis Schweitzer, président de la Fondation droit animal, éthique et science (LFDA) dans un entretien à La Croix évoque une mise en conformité de certains standards publics à partir des standards privés, notamment pour les poules pondeuses en cage « Un engagement qui n'est pas obligatoire mais est très normé ; autrement dit, personne n'est contraint d'adhérer, mais si c'est le cas, il faut respecter les règles […]Avec un pari à terme : que ces règles deviennent la norme » (La Croix 2020).

L'analyse des différentes oppositions présentes dans la littérature et dans les médias concernant la thématique globale du bien-être animal nous permet de dégager trois types de débats : les débats qui sont en réalité des questions d'éthique de l'animal, c'est-à-dire qui cherchent des valeurs et des normes morales permettant de guider notre conduite envers les animaux ; des débats qui concernent spécifiquement la problématique de l'animal de rente en élevage intensif et des débats plus spécifiques qui se focalisent sur la manière d'évaluer le bien-être animal. Les différents clivages et oppositions internes à chacun de ces débats sont résumés dans le tableau ci-après.
On observe donc un débat protéiforme qui prend en compte des questions philosophiques, éthiques mais également sociales et techniques et qui réunit de nombreux courants idéologiques.

Tableau I : Récapitulatif des débats et des oppositions actuelles dans le domaine général du bien-être animal

Type de débat	Opposition	Exemple de problématique
Éthique envers les animaux	Animalitaire / Humaniste	Faut-il privilégier les intérêts des humains ou des animaux ?
	Care / Justice	Faut-il protéger l'animal ou lui accorder des droits ?
	Affect / Maitrise	Peut-on conjuguer l'affection envers les animaux et leur utilisation ?
	Écologie politique / Éthique animaliste	L'animal doit-il être considéré comme appartenant à son espèce ou comme individu ?
Bien-être des animaux de rente dans les systèmes d'élevage intensifs	Welfarisme / Abolitionnisme	Faut-il réformer l'élevage ou l'abolir ?
	Zootechnique / Paysannerie	L'élevage intensif est-il par nature opposé au bien-être animal ?
L'évaluation du bien-être animal	Empirique / sensoriel	Quelle place accorder aux indicateurs quantitatifs et aux éléments sensoriels dans l'établissement des normes de bien-être animal ?
	Public/ Privé	Les standards publics en termes de bien-être animal doivent-ils s'inspirer des standards privés ?

Cette grande complexité du débat et ce foisonnement d'oppositions qui couvre des thématiques très variées nous conduit nécessairement à nous poser la question : qu'est-ce-qui relève réellement du débat public sur le bien-être animal ? Si ces oppositions semblent bien toutes concerner la question de la condition animale, sont-elles pour autant toutes des questions de bien-être animal ? N'y a-t-il pas un risque d'essentialiser la question du bien-être animal, c'est-à-dire de réunir sous un même terme « le bien -être animal » des réalités très différentes qui ne correspondent pas à sa définition. La question du droit des animaux est-elle par exemple une question de bien-être animal ?

Historiquement, la notion de « bien-être animal » se construit à partir de la problématique de l'élevage intensif, à la suite de la publication du livre de Ruth Harrison et du rapport Brambell. Historiquement le bien-être animal est une réponse visant à améliorer les conditions d'élevage des animaux en système intensif (Keyserlingk et Weary 2017). Il semble donc qu'on parle de bien-être animal, au sens strict, dans un contexte particulier où on a déjà tranché sur la question de la domestication et de l'utilisation animale.

Cependant, la définition de l'ANSES *« Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal »* ou de l'OIE *« On entend par bien-être animal l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions dans lesquelles il vit et meurt. Le bien-être d'un animal est considéré comme*

satisfaisant si les critères suivants sont réunis [...] Si la notion de bien-être animal se réfère à l'état de l'animal, le traitement qu'un animal reçoit est couvert par d'autres termes tels que soins, conditions d'élevage et bientraitance » par leur généralité sortent du cadre spécifique de l'utilisation des animaux à des fins d'élevage en particulier dans des systèmes intensifs. Il s'agit de s'interroger collectivement sur la manière de « satisfaire les besoins physiologiques et comportementaux » des animaux dans un contexte global. On élargit d'ailleurs cette question du bien-être animal à celle des animaux de compagnie ou des animaux sauvages.
Ces définitions ouvrent donc la porte à des interrogations beaucoup plus larges qui s'étendent dans la sphère de la condition animale en général. La question du droit des animaux par exemple, si elle semble s'éloigner de la problématique du bien-être animal au sens strict, c'est -à-dire basée sur l'acceptation de la domestication, est une question largement affiliée aux mouvements abolitionnistes par exemple. Dans ce sens, la question du droit des animaux est intimement liée à celle du bien-être animal.

Il demeure donc des débats sur le bien-être animal au sens strict, qui concernent les systèmes d'élevage intensif et des débats sur le bien-être au sens large qui s'étendent dans le champ de la condition animale. L'ensemble de ces débats concernent la « satisfaction des besoins physiologiques et comportementaux » ce qui englobe de nombreuses questions satellites, telles que la domestication ou l'exploitation animale.

Après avoir étudié la structure des débats publics sur le bien-être animal selon une lecture par les idées et les clivages qui le constituent, nous nous intéressons aux acteurs qui animent ce débat public. Il s'agit désormais de s'interroger sur la manière dont les différents groupes vont intervenir dans ce débat pour y défendre leurs intérêts. La place du vétérinaire faisant l'objet d'une partie spécifique, nous nous intéresserons aux autres acteurs du débat : les associations de protection animale, les scientifiques, les éleveurs et les industries agroalimentaires et les consommateurs.

3) Les acteurs du débat public sur la question animale en France

L'étude des acteurs et de leurs ressources pour influencer le débat public nécessite d'abord d'étudier la notion de groupe d'intérêts. Les groupes d'intérêts étudiés seront les associations de protection animale, les scientifiques, les éleveurs et les industries agroalimentaires et les consommateurs.

a. La notion fondamentale de groupe d'intérêts

Offerlé retient la définition suivante d'un groupe d'intérêt « Groupements ou regroupements de représentation, ponctuels ou durables, que leurs porte-paroles font agir pour promouvoir, à titre principal ou accessoire, la défense d'intérêts sociaux de quelque nature que ce soit » en insistant sur le fait que les représentants sont en concurrence permanente « dans un débat permanent sur la délimitation et la division du travail de représentation politique avec les porte-paroles des partis politiques ».
Les groupes d'intérêt développent plusieurs activités pour défendre leurs intérêts sociaux : créer des contacts avec les institutions, mise en œuvre de politiques publiques, nouer des contacts et des réseaux, faire des actions de lobbying, mener des campagnes, manifester, ou réaliser des actes de sabotage et d'insoumission. L'activité et la pondération entre ces différentes actions vont dépendre du modèle adopté par le groupe d'intérêts : pluraliste, néocorporatiste ou protestataire. Les contacts institutionnels sont très importants dans le modèle corporatiste par

exemple tandis que les manifestations sont davantage présentes dans le modèle protestataire (Offerlé 1998).
Parmi ces activités, on peut citer le cas du lobbying qui est défini comme la « promotion d'un intérêt privé auprès des instances décisionnaires ». Il peut s'agir d'un processus de revendication pour influencer la prise de décision des pouvoirs publics (De Beaufort 2008).

Les moyens utilisés par les groupes d'intérêt pour défendre leurs intérêts sont : l'usage du nombre, c'est-à-dire le fait de justifier une mobilisation importante quantitativement ; l'appel à l'expertise « faire voir et montrer que l'on a de la science » ; la scandalisation ; la connaissance du droit. La scandalisation est d'autant plus importante que le groupe dispose de peu de ressource, comme lorsqu'on affiche « l'animal martyrisé » (Offerlé 1998).
La communication externe médiatique est absolument nécessaire à l'existence dans l'espace public et correspond à une ressource importante pour l'action collective « Une croyance se généralise, selon laquelle la visibilité médiatique est, pour un groupe en lutte, une ressource stratégique grâce à laquelle il peut atteindre plus facilement d'autres objectifs : galvaniser les troupes, recruter de nouveaux adhérents, récolter des dons, mais aussi et surtout, in fine, inciter les pouvoirs publics à prendre des décisions conformes à ses intérêts» (Derville 2017).
Il demeurerait également des actions collectives qui n'existent matériellement que dans le but d'exister médiatiquement et dont la forme est conditionnée uniquement pour son rendu médiatique. Les actions des Femens dans les églises n'auraient par exemple pas de portée symbolique sans le relais médiatique (Champagne 2011).
Il semblerait que les groupes peu dotés institutionnellement tels que les associations récentes de protection animale tendent davantage à concentrer leurs actions sur l'influence médiatique, la communication étant l'essentiel de leurs ressources. Plus un groupe est faiblement doté d'un point de vue institutionnel, plus il va miser sur une stratégie de médiatisation de son action (Derville 2017).

Par rapport à un groupe d'intérêt, un mouvement social est tendanciellement plus structuré de manière institutionnelle c'est-à-dire qu'il possède davantage de structures juridiques, de ressources financières, de ressources communicationnelles. L'institutionnalisation est un moyen de pérenniser les ressources financières et de faciliter les relations avec les pouvoirs publics (Neveu 2020). Un mouvement social peut avoir trois types d'impact : les impacts substantiels c'est-à-dire qui contribuent à une modification des politiques publiques (par exemple l'interdiction des poules en cage), des impacts procéduraux c'est-à-dire qui permettent l'intervention de nouveaux acteurs dans le processus décisionnel (par exemple le siège d'associations de protection au Comité national d'éthique en abattoir) et des impacts structuraux qui provoquent une modification profonde du système politique (par exemple l'émergence de partis animalistes) (Blatrix 2007). Le fait de s'ériger au rang de « mouvement social » pour un groupe d'intérêt est certes un moyen de s'assurer davantage de pérennité dans le paysage politique, mais il présente également un risque d'essoufflement de militantisme en cas de fonctionnement trop hiérarchique et de « domestication » trop importante du mouvement par les pouvoirs publics (Neveu 2020). La présentation de partis animalistes aux élections est un signe avancé d'institutionnalisation (Offerlé 1998).

Parmi les parties prenantes du débat sur le bien-être animal, on trouve les industriels, les producteurs, les scientifiques, les organisations non gouvernementales de protection animale, les organisations professionnelles dont les vétérinaires (Bayvel et Cross 2010).

Un groupe d'intérêt est donc un groupement qui cherche à défendre ses intérêts sociaux par l'intermédiaire de ses représentants. Un groupe d'intérêt peut devenir un mouvement social lorsqu'il devient institutionnalisé. Les groupes faiblement dotés d'un point de vue institutionnel, c'est-à-dire qui disposent de peu de ressources financières, politiques, ou sociales vont davantage s'appuyer sur des méthodes de scandalisation et baser leurs ressources principales sur l'utilisation des médias. C'est le cas par exemple des nouvelles associations de protection animale.

b. Les associations de protection animale

Des associations institutionnalisées qui pèsent dans les débats publics

Le temps où les associations de protection animale étaient peu considérées et qualifiées avec mépris d'affaire de « petites dames de la protection animale » (Burgat 2009) ou de « vieilles dames déclinantes » (Blin 2017) est révolu. La préoccupation sociétale croissante pour le bien-être animal a conduit à une augmentation du nombre de groupes de protection animale, de taille et d'activité variées (Brels 2017, Dalla Villa et al. 2014). Leur institutionnalisation est croissante, les associations de protection animale sont davantage organisées et hiérarchiques (Digard 2009, Bourdon 2003). Le fort degré d'institutionnalisation est marqué par la création du premier parti animaliste aux Pays-Bas en 2002 *Partij voor de Dieren* (Brels 2017, Offerlé 1998). En France, le premier parti animaliste est créé en 2016 et le Parti Antispéciste citoyen pour la Transparence et l'Éthique nait en 2017 (Brels 2017), avec pour objectif non pas la conquête du pouvoir mais la possibilité de faire pression sur les autres partis et les programmes (Blavignat 2020).
Les associations de protection animale sont majoritairement des associations à faible budget, mais disposant globalement d'une forte crédibilité dans l'opinion publique (De Beaufort 2008). Elles sont appuyées par le support de nombreuses personnalités politiques et médiatiques, et par de nombreux juristes (Brels 2017).
Aujourd'hui, la place des associations dans le processus du débat public est « incontournable » (Zémor 2003), en particulier sur des questions telles que l'élevage industriel ou la gestion des chiens errants à l'échelle européenne (Dalla Villa et al. 2014). Leur rôle est d'impulser des instruments et des politiques publiques, de partager des informations, de prendre une place dans le marketing des produits favorables au bien-être animal et de dialoguer avec les industries concernées et les organes de contrôle. A l'échelle européenne, on note la place centrale de l'Eurogroup for Animals qui est une « organisation unificatrice et centralisatrice des associations de protection des animaux » (Brels 2017).
A l'échelle nationale, les associations de protection animale et en particulier l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) avait joué un rôle clé pour imposer l'insensibilisation préalable à la saignée conduisant au décret de 1964, sous l'égide à l'époque de Jacqueline Gilardoni (Baldin 2014b). Elles prennent une place importante dans les débats lors des Rencontres « Animal et Société », organisées en 2008 par le Ministère de l'agriculture pour définir l'animal en tant qu'être sensible dans le Code Civil (Digard 2009).

Une action collective basée sur la communication et le registre émotionnel

Le travail militant des défenseurs de la cause animal repose essentiellement sur le registre émotionnel, fruit de l'histoire de la stratégie de ces mouvements et de la motivation individuelle des militants. On peut distinguer trois registres émotionnels : celui à visée « démopédique », c'est-à-dire qui vise à sermonner la société, à adresser des leçons ; le registre émotionnel

d' « attendrissement », qui vise à faire de l'animal un objet de soin digne d'affection ; et le registre du « dévoilement » qui vise à montrer ce qui est caché au grand public (Traïni 2011). La logique du « dévoilement » vise à dévoiler des souffrances animales qui se dérouleraient dans l'ombre, de manière cachée. Le premier exemple de dévoilement est le film Unnecessary Fuss diffusé en 1984 par le groupe People for the Ethical Treatment of Animals (Traïni 2011, Manceron 2012). Il s'agit de créer un choc visuel pour révéler l'horreur à un public autrefois aveuglé (Manceron 2012, Brels 2017). Ces associations peuvent pratiquer le « name and shape » qui consiste à mettre en évidence un scandale face à l'opinion publique. Elles se présentent alors comme les défenseurs d'une demande sociale, d'un idéal démocratique qui consiste à rendre le peuple informé des réelles pratiques, dont il ignore initialement l'existence (Dimitrova et Fougier 2018).
Le répertoire d'actions collectives émotionnel des associations de protection animale est particulièrement centré autour du corps et de la souffrance faite aux corps. Cette mobilisation du corps se fait de trois manières : en mettant en avant la souffrance et la subjectivité des corps ; en mettant en avant leur nombre et leur masse, comme le nombre d'animaux tués par an ; et enfin en jouant de la similarité entre Homme et animal (Manceron 2012), comme l'illustre la figure 7.

Figure 7 : Défilé de la Veggie Pride de 2008 (Manceron 2012)

Les associations de protection animale mobilisent des registres différents en fonction de la stratégie militante adoptée, qui dépend des besoins en termes de communication ou de mobilisation des militants. Elles sont donc qualifiées d' « entrepreneurs de cause », c'est-à-dire qu'elles orientent stratégiquement leurs répertoire d'action en fonction de leurs besoins (Traïni 2011). La radicalisation du discours et des actions, si elle est un moyen de mobiliser des

militants ou de créer un fort impact médiatique, va nuire aux relations institutionnelles. Il demeure donc un arbitrage à opérer. On observe que les associations les moins extrêmes possèdent davantage de liens institutionnels en particulier au sein de l'Eurogroup (Dalla Villa et al. 2014).

On observe un double positionnement des associations abolitionnistes. D'un côté elles se positionnement comme diffusant un mode de vie « politiquement correct », évident, témoin d'une avancée civilisationnelle (Digard 2009). La rhétorique de L214 est de s'afficher comme porteur d'une parole « juste » (Gothière et Segura 2019). D'un autre côté les associations de protection animale affichent la figure de « désobéissant de la cité », comme une sorte d'Antigone refusant un ordre établi centré autour de la consommation carnée (Larue 2019).
L'inclusion de la sphère privée dans le processus de militantisme, en exposant un mode de vie personnel compatible avec les valeurs défendues par les associations rend le travail militant plus intense et « total » (Traïni 2012).

« Dans la mise au jour de la condition animale, le pouvoir des médias est considérable », les associations de protection animale se doivent donc de maîtriser l'appareil médiatique (Burgat 2019). La volonté affichée de L214 est de couvrir l'espace médiatique par une stratégie communicationnelle centrée autour de l'impact médiatique « L'idée avec L214, c'est donc vraiment de poser les cartes sur la table et d'essayer de faire le plus de bruit possible, mais en ayant une parole sincère et honnête » (Gothière et Segura 2019). L'intérêt de la communication médiatique est double pour les associations : faire adhérer l'opinion à la cause défendue et en même temps inciter au financement des actions. Il s'agit donc de communications visant à favoriser l'adhésion idéologique mais également la participation économique (De Beaufort 2008).

Des mouvements qui souffrent de vives oppositions et d'un manque de cohésion

Les associations antispécistes revendiquent un appui théorique fort et assument le caractère doctrinal de leur mouvement. Cette pureté théorique les conduit nécessairement à s'opposer aux carnivores déclarés, mais aussi aux écologistes ne remettant pas en cause le principe de prédation, aux protecteurs des animaux qui seraient « paternalistes », et aux modérés qui n'épouseraient pas l'intégralité de la doctrine. La conversion au mode de vie animaliste peut conduire à un phénomène de rupture vis-à-vis du reste de la société, renforcé par un phénomène de discrimination à leur égard. Les opposants à ces associations usent de procédés tels que la recherche de la faille chez les militants, le processus de ridiculisation en invoquant des arguments anecdotiques tels que la souffrance des moustiques, ou encore l'accusation de forfaiture envers l'Homme ou la hiérarchie des urgences. Tous ces éléments de confrontation sont des facteurs d'augmentation de la radicalité chez les militants antispécistes (Dubreuil 2013). Les fédérations de chasseurs en particulier opèrent une rhétorique d'opposition vigoureuse à l'encontre de ces associations (Burgat 2009). Les associations de protection animale sont des mouvements généralement portés par les femmes et qui subissent des attaques sur le fondement idéologique de leur engagement mais également sur leur genre. Il demeure une forme de rapport de force basé à la fois sur la problématique du traitement de l'animal mais aussi sur la légitimité sociale des militantes de la protection animale (Bonnardel et Playoust-Braure 2020).
Si le paysage médiatique semble très impacté par les actions de communication des associations de protection animale, si elles semblent très visibles dans l'espace médiatique certaines associations affirment cependant souffrir d'un « silence imposé » (Burgat 2009).

Historiquement, les ONG qui luttaient en faveur du bien-être animal agissaient seules pour mener des campagnes permettant d'influencer la grande distribution ou les pouvoirs publics, comme le contrôle des populations canines par exemple (Dalla Villa et al. 2014). Ces actions solitaires et isolées peuvent s'expliquer par la segmentation thématique des associations. De nombreuses associations sont généralistes comme la Société Protectrice des Animaux, la Fondation Brigitte Bardot ou La Fondation Droit Animal Éthique et Sciences, mais il demeure une spécialisation pour certaines associations qui se consacrent par exemple à la lutte contre la fourrure (AFIPA) ou contre la corrida (CRAC) (Burgat 2009). Peter Singer explique dans un entretien que les querelles entre les associations concernent surtout les modalités de lutte en pratique (Balibar et Hoquet 2009). On note cependant des oppositions vives sur des sujets de fond comme la gestion des crises sanitaires. Lors d'un abattage massif de volaille en 2008, certaines associations comme La Fondation Droit Animal Éthique et Sciences ont communiqué sur la nécessité morale d'abattre sans souffrance plutôt que de laisser souffrir les animaux, d'autres associations ont au contraire rétorqué qu'il était moralement inacceptable d'abattre des animaux même pour permettre de limiter la propagation de maladies (Manceron 2012).

Ces querelles idéologiques sont renforcées par un contexte de tension économique, qui crée des concurrences entre les associations. Il s'agit également de remporter des batailles médiatiques pour disposer de davantage de ressources financières. Ce climat de tension et de compétition économique serait cependant délétère pour l'action militante en faveur de la cause animale en général. Il serait nécessaire pour ces associations de coopérer pour augmenter leur impact politique (De Beaufort 2008).

Les associations de protection animale sont des acteurs incontournables du débat public sur le bien-être animal, avec un fort impact médiatique. Elles bénéficient d'un appui institutionnel croissant et se constituent aujourd'hui en un réel mouvement social. Si le répertoire d'action qu'elles mettent en œuvre est très varié en fonction de la nature de l'association, le registre émotionnel est souvent mobilisé. On observe un enfermement dans la radicalité de certaines associations du fait à la fois de leur caractère doctrinal, mais aussi du fait de la confrontation avec d'autres acteurs du débat. L'ensemble des associations de protection animale souffre d'un manque de cohésion en raison d'une spécialisation dans certaines thématiques de protection animale, et de courants idéologiques divergents mais aussi pour des raisons de compétition économique.

c. Les scientifiques

Les travaux sur le bien-être animal comme enjeu de perception sociale de l'animal

La science a opéré une véritable révolution sur la manière de concevoir les expériences émotionnelles des animaux, en mettant l'accent sur les émotions positives notamment. Les travaux scientifiques ont une influence socioculturelle majeure en modifiant la perception des capacités cognitives des animaux, ce qui peut influencer les normes et les lois en matière de bien-être animal (Mellor et Webster 2014). Le développement de nouvelles pratiques expérimentales issues des neurosciences conduit à transformer la recherche elle-même sur le bien-être animal, en permettant la focalisation sur la motivation de l'individu notamment (Mormède et al. 2018). Le concept des cinq libertés devient de plus en plus sophistiqué, en ajoutant la prise en compte d'expériences négatives subjectives et les facteurs environnementaux notamment. On dépasse la prise en compte unique du fonctionnement biologique des animaux (Mellor et Webster 2014). L'émergence de la science vétérinaire va

également conditionner la perception sociale de l'animal. Elle va permettre l'interrogation sur ses capacités cognitives et mettre l'accent sur sa sensibilité (Barroux 2011).

La composante sociale dans les travaux sur le bien-être animal va prendre davantage d'importance dans les recherches sur les bien-être animal, en devenant une variable à prendre en compte dans les standards de bien-être animal. Par exemple, à la fin des années 90, le groupe interdisciplinaire intitulé AGRI bien-être animal étudie le bien-être animal selon deux composantes : d'un côté les composantes biologiques, objectives du bien-être animal, et de l'autre ses composantes sociales avec plusieurs items rassemblés sous le titre « la demande sociale en matière de protection animale ». Il demeure l'idée que ces deux composantes doivent être étudiées en parallèle (Bourdon 2003). La dimension d'acceptabilité sociale des normes de bien-être animal est très importante dans les problématiques de bien-être animal (Porcher 2002). La focalisation à la fois sur des éléments objectifs et mesurables du bien-être animal et toute sa dimension sociale est une illustration du caractère hybride de l'éthique des chercheurs. Elle est un compromis entre une part d'éthique utilitariste centrée autour du problème à résoudre, et une part de responsabilité vis-à-vis de l'Homme lui-même formant ainsi une forme de « bricolage éthique » (Lhoste et Montera 2011).

Un enjeu politique dans les recherches sur le bien-être animal

L'implication politique des chercheurs dans le domaine du bien-être animal passe par le fait que les politiques ont besoin de connaissances pour être en mesure de prendre des décisions. Ils vont donc solliciter le domaine de la recherche pour répondre à des problèmes politiques, d'ordre plus ou moins technique comme le bien-être en élevage intensif par exemple (More 2019). L'alliance entre l'État et la recherche est forte au cours de la Vème République, en raison notamment d'une sorte d'idéal de progrès partagé par les politiques et les scientifiques (Bourdon 2003). Les recherches sur le bien-être animal notamment au sein de l'INRAE se font sous l'impulsion des « instances dirigeantes » qui ont identifié le bien-être animal comme une « demande sociale », en particulier la Direction Générale de l'Alimentation. On peut qualifier ce nouvel axe stratégique de l'INRAE comme un « revirement » puisque cet institut était auparavant focalisé sur la dimension de performance technico industrielle des élevages. Le développement de ces programmes d'étude au sein de l'INRAE se fait simultanément avec le développement des directives européennes visant à améliorer le bien-être des animaux de rente (Bourdon 2003).

Le projet européen EconWelfare a pour but d'analyser les instruments de l'action publique les plus adaptés pour combiner les attentes sociétales, la compétitivité de l'industrie et les besoins des animaux. Il s'agit de vérifier que les mesures mises en place par la législation ou des guides de bonne pratique sur tout un ensemble d'acteurs s'adressent effectivement aux besoins des animaux tels qu'ils sont décrits dans la littérature scientifique. L'accent est mis sur la manière dont les acteurs reçoivent ces politiques publiques européennes (Averós et al. 2013). On peut citer des exemples de collaborations fructueuses entre les programmes de recherche et les politiques publiques d'amélioration du bien-être animal, telles que des modifications des conditions d'élevage des bovins laitiers (More 2019, Keyserlingk et Weary 2017).
Plusieurs approches peuvent permettre une association étroite et durable entre science et politique : en créant des opportunités d'interaction, en faisant la synthèse des résultats scientifiques et de leur implication en termes de politiques publiques, en améliorant la présentation, la diffusion et la communication des informations et en améliorant les connaissances concernant la nature de la décision politique (More 2019).

Des acteurs qui souffrent d'un manque de connexion avec le grand public

Par définition la science comme promotrice d'un idéal civilisateur, rompt avec des pratiques ancestrales notamment au XIXème siècle dans le domaine de l'élevage. La figure typique de Durant, ancien professeur de chimie est emblématique : il cherche à imposer en Normandie la pratique de l'élevage au piquet, qui s'oppose à des résistances des éleveurs qui ne reconnaissent pas cette pratique comme compatible avec les besoins physiologiques de l'espèce (Bourdon 2003). La figure du scientifique est fortement connotée par des représentations collectives, la recherche serait porteuse d'une image d'insensibilité envers les animaux avec des images classiques comme la vivisection par exemple. Par exemple, Claude Bernard était une figure classique du scientifique, de celui qui doit découvrir la réalité objective en faisant fi « des cris, des larmes et du sang » (Bourdon 2003).

Aujourd'hui, le fait que les problèmes publics à fort caractère technique soient débattus dans des « arènes » particulières, isolées dans des « lieux propres » comme les centres techniques ou les centres universitaires met les acteurs qui investissent ces problématiques en position de force, et contribue à une forme de déconnexion avec le grand public. Ces problématiques ne deviennent alors débattues dans l'espace public qu'en cas de « controverse » c'est-à-dire lors d'un temps de forte opposition, de dispute (Pestre 2015).
Si certains auteurs jugent les travaux des chercheurs en bien-être animal trop étanches par rapport au reste de la société civile, d'autres au contraire comme Digard considère que la demande sociale a trop investi la sphère de l'INRAE, qui se serait pris dans un « engrenage du bien-être animal », que l'auteur qualifie de préoccupation « imprudente », qui nait d'objectifs communicationnels. Les chercheurs se laisseraient trop influencer par la société civile dans ces travaux de recherches sur le bien-être animal (Digard 2009).

L'ensemble des scientifiques qui explore la notion de bien-être animal, bien que n'étant pas un groupe particulièrement militant dans ce domaine, influence indirectement les débats publics sur le bien-être animal. Ils modifient les perceptions sociales des capacités cognitives des animaux et influencent la décision publique par l'intermédiaire des comités scientifiques. En retour l'INRAE a été fortement influencée par les demandes sociales en matière de bien-être animale et a investi cette question sous l'impulsion politique. Il demeure un débat entre une vision de la communauté scientifique comme hermétique au reste de la société civile sur les questions de bien-être animal, et celle d'une communauté scientifique trop influencée par les évolutions sociétales.

d. Les consommateurs

Il semble difficile d'évaluer la manière dont la société, l'ensemble des citoyens et des consommateurs perçoit et comprend le bien-être animal. La perception sociétale du bien-être animal fait l'objet de nombreuses études et se confronte à la difficulté de dégager une tendance générale de perception, d' « opinion publique » du bien-être animal. On note aujourd'hui deux grandes problématiques dans le rapport entre la société, de manière générale, et le bien-être animal qui vont conditionner la manière dont les citoyens vont se mobiliser pour intervenir dans le débat sur le bien-être animal, ou vont modifier leurs habitudes de consommation.
La première problématique est que les attentes sociétales vis-à-vis du bien-être animal sont parfois en décalage par rapports aux standards de bien-être animal. Il peut demeurer un écart entre les discours des consommateurs et des citoyens sur ce que serait une situation idéale de bien-être, et les pratiques d'élevage ou encore les standards mis en place scientifiquement.

La seconde problématique est le manque de correspondance entre les discours formulés par les consommateurs sur le bien-être animal et leurs pratiques de consommation. La multiplication des voix appelant à une amélioration des conditions d'élevage des animaux ne se traduit pas forcément en pratique par une modification des habitudes de consommation, par l'achat de produits d'origine animale répondant à davantage de normes de bien-être par exemple (Averós et al. 2013).

Des attentes sociétales particulières, liées à des perceptions spécifiques de l'animal

Sans revenir en détail sur l'histoire des relations avec les animaux domestiques, on peut noter un changement récent de la nature du lien avec les animaux de compagnie et les animaux de production. Ce changement récent se traduit à la fois par un éloignement de l'animal de rente, en particulier au sein des villes, et par un rapprochement et un rapprochement de l'animal de compagnie, désormais inclus dans un cercle familial. Au XIXème siècle, on observait une promiscuité physique très importante avec l'animal de rente, y compris dans les villes. Les animaux de compagnies étaient quant à eux réduits à leur fonction utilitaire, comme la chasse, le gardiennage de troupeau ou la garde (Baldin 2014a). La société moderne semble ne jamais avoir été aussi éloignée de la vie de l'animal, aussi bien dans les villes desquelles l'animal de rente a disparu, que dans les campagnes où l'animal de rente s'est concentré dans des élevages de plus grande taille « les parentés et destins communs avec le monde animal qui se dessinent aujourd'hui bourgeonnent précisément en une configuration où la vie quotidienne de l'Homme occidental n'en a jamais été aussi éloigné » (Blin 2017). En parallèle de cet éloignement croissant, on note une inégalité de nos rapports aux animaux en fonction des espèces, ce qui vient complexifier nos rapports aux animaux. On observe d'un côté une considération de type « alter ego » vis-à-vis des animaux de compagnie, dont la place dans la cellule familiale est devenue comparable à celle d'un autre membre de la famille. D'un autre côté l'intensification croissante des systèmes de production et l'isolement des animaux de rente dans ces systèmes de production éloignés des villes tend à limiter les relations affectives entre l'animal de rente et les consommateurs (Dubied, Gerber, et Fall 2012).

Certains auteurs tentent de dégager certaines tendances de perception de l'animal par la société de manière générale. Il semblerait que la sensibilité croissante pour les problématiques de bien-être animal soit majoritairement d'origine urbaine, avec à la fois des discours prononcés mais également des pratiques de consommation qui témoignent d'un intérêt croissant pour le bien-être animal (Digard 2009). Les groupes ruraux semblent témoigner davantage de « tolérance » par rapport aux pratiques d'élevage (Macnaghten 2012). La problématique du bien-être animal semble émaner d'une population plutôt urbaine qui érige des standards de bien-être animal plus élevés que la population rurale, dans un contexte d'éloignement avec l'animal de rente. Pour certains auteurs, cette population « dicterait » même de nouvelles normes en termes de bien-être animal (Edwards et Schneider 2005).

Au sein de la population urbaine, certains auteurs observent également un phénomène d'extension des connaissances et des sensibilités initialement réservées aux animaux de compagnie, vers les animaux de rente. Il s'agit de projeter des représentations de l'animal de compagnie, ses besoins en termes de bien-être animal vers les animaux de rente. On aurait donc une forme d'inflation des normes de bien-être animal par une projection des besoins de l'animal de compagnie vers les animaux de rente. L'animal de rente mériterait des standards et des formes de considération semblables aux exigences formulées pour les animaux de compagnie. Ces considérations vont donc à l'encontre des discours scientifiques qui s'appuient sur des caractéristiques propres à l'espèce. Pour les animaux de rente, il ne s'agit pas de se baser sur

des arguments scientifiques définissant les critères de bien-être propres à chaque espèce, mais d'une forme de devoir moral de considérer les animaux de rente au même titre que les animaux de compagnie (Digard 2009). On peut en partie expliquer ce phénomène par un manque de connaissance scientifique des standards de bien-être animal, et en particulier de la notion de besoins spécifiques propres à chaque espèce. Ce phénomène d'extension des normes de l'animal de compagnie vers les animaux de rente interviendrait dans le cadre d'une lacune générale dans la notion de besoins spécifiques de l'espèce (Averós et al. 2013). On peut également l'expliquer par le fait que l'animal de compagnie constitue la seule référence en termes de relation Homme-animal, dans un contexte d'éloignement croissant avec l'animal de rente. L'éloignement croissant de l'animal de rente des villes confère à l'animal de compagnie la place de seul représentant de l'animal en ville, dont les standards en termes de bien-être deviennent la norme (Blin 2017).

Il est intéressant d'observer que les consommateurs sont particulièrement sensibles à certaines caractéristiques en termes de bien-être animal et valorisent particulièrement certains standards. Il demeure des éléments que le public associe particulièrement à des situations idéales de bien-être et qui sont surévaluées symboliquement. Il semble que le respect des conditions de vie identifiées comme « naturelles » de l'espèce est particulièrement valorisé. Les consommateurs associeront davantage à des situations de bien-être des élevages qui respectent l'idéal « naturel » de vie de l'espèce, comme la vie en plein air, ou le fait d'être nourri avec des aliments peu transformés (Keyserlingk et Weary 2017). On observe d'ailleurs un décalage de perception de ce critère de « naturalité », entre le grand public et les scientifiques et les vétérinaires. Les citoyens ont tendance à classer la possibilité de pâturage parmi les premiers critères de bien-être, tandis que les scientifiques et les vétérinaires le placent en dernier. La conformité du type d'hébergement et de la nature des sols sont des éléments pour lesquels le grand public souhaite le moins possible d'artificialisation. La surface par animal est également un critère particulièrement important (Averós et al. 2013). On observe donc une survalorisation, par le public non expert du bien-être animal, du respect d'un idéal de vie « naturel » de l'animal, le bien-être animal se traduisant comme une résistance face à l'artificialisation des milieux de vie. Ces perceptions spécifiques par les consommateurs du bien-être animal vont avoir des conséquences via la modification des pratiques de consommation, en achetant davantage d'œufs en plein air et de viande sans traitement antibiotique des animaux (Edwards et Schneider 2005).

Concernant la réception globale aux débats sur le bien-être animal, il semblerait que le public soit davantage réceptif à un type de rhétorique correspondant à un type d'éthique particulière. De manière générale, quelles que soient les problématiques, les débats sur le bien-être animal se découpent entre deux types d'éthique et de rhétorique : l'éthique déontologique d'une part, ce qui relève d'interdits catégoriels, ce qu'on peut moralement faire ou ne pas faire et d'autre part une éthique conséquentialiste c'est-à-dire centrée autour des coûts et des bénéfices. Le grand public semble davantage réceptif aux arguments centrés autour des coûts et des bénéfices, relatif à l'éthique conséquentialiste, comme par exemple le fait de dire « les poules en cage présentent davantage de risques de pica ». Ils accordent en revanche moins d'importance aux arguments déontologiques, centrés autour d'arguments moraux comme le fait de dire « les poules en cage ne sont pas moralement acceptables » (Macnaghten 2012).
Cette réception plus importante des arguments conséquentialistes va pousser les associations de protection animale à davantage utiliser cette rhétorique. Elles vont mettre en évidence les conséquences néfastes des pratiques qu'elles souhaitent abolir ou modifier, en montrant les dommages faits sur le corps des animaux ou sur l'environnement notamment. (Manceron 2012).

Une modification profonde des habitudes de consommation ?

Il semble difficile de corréler la montée des discours sur le bien-être animal et la modification profonde des habitudes de consommation (Averós et al. 2013). On observe une légère tendance à la diminution de la consommation carnée en 2018, que certains auteurs associent potentiellement à une diffusion de l'idéologie végétarienne dans la société, ou à une volonté écologique (Larue 2019), mais que d'autres expliquent aussi par une baisse du pouvoir d'achat dans un contexte de crise économique (Dubuisson Quellier 2018). Cette diminution progressive de la consommation de viande ne traduirait pas de « révolution culturelle », dans le sens d'un changement profond des normes et des valeurs concernant la considération de l'animal (Larue 2019). Les pratiques de consommation ne sembleraient pas profondément bouleversées par les discours sur le bien-être animal. Si ces discours sont bien reçus pour la majeure partie par le grand public, ils ne conduisent pas à une modification des pratiques de consommation (Burgat 2019). Les individus qui produisent un discours de nature affective et empathique envers les animaux n'auraient pas significativement tendance à diminuer leur consommation carnée, il n'y aurait pas de corrélation entre l'affectivité exprimée envers les animaux et la pratique du végétarisme (Macnaghten 2012).

Certains auteurs voient une forme d'ambivalence excessive entre une empathie exprimée de manière toujours plus importante et des pratiques de consommation toujours plus favorables à l'élevage intensif. Si la préoccupation pour le bien-être semble croissante pour le grand public, les pratiques de consommation tendraient à renforcer les inégalités de traitement entre l'animal de compagnie et l'animal de rente. Ce fossé entre les discours formulés sur le bien-être animal et les pratiques réelles de consommation tendrait à renforcer les inégalités de traitement entre les animaux (Macnaghten 2012, Digard 2009, Vilmer 2013).

De nombreux auteurs sont sceptiques quant à la réelle présence d'une « demande sociale » en matière de bien-être animal. Il demeure difficile de généraliser la pratique militante de certains groupes, très visibles médiatiquement en une forme de demande généralisée, de la société de manière globale. Il n'existerait pas de preuve de la demande sociale en termes de bien-être animal comme il en existerait pour le pouvoir d'achat ou la santé par exemple (Dubied, Gerber, et Fall 2012, Bourdon 2003). La pratique militante très active de certaines associations de protection animale serait d'ailleurs un moyen de pallier à une forme d'indifférence collective, elle est interprétée par certains auteurs comme une réponse à une forme d'inertie quant aux questions de bien-être animal (Bourdon 2003). L'étude sociologique de Smith et al. en 2008 s'attache à analyser les opinions des habitants d'une petite commune des États-Unis face à l'implantation d'un élevage intensif. Il s'agit d'étudier les freins à l'acceptabilité sociale d'une telle implantation. Il semble que la problématique du bien-être animal n'est pas le premier facteur de refus du projet, et qu'elle est sous représentée par rapport à d'autres facteurs d'inquiétude comme la baisse du prix de l'immobilier ou la pollution du lieu de vie (Smith et al. 2008). Si on observe une montée des discours sur le bien-être animal, la traduction en réelle demande sociale consensuelle ne semble donc pas évidente.

Le grand public et l'ensemble des consommateurs seraient donc des acteurs influençant de manière passive le débat public sur le bien-être animal selon deux modalités : de par les évolutions de leurs représentations de l'animal et de ce qu'est le bien-être animal de par leurs pratiques de consommation. Il semblerait que l'attachement croissant du grand public aux animaux de compagnie a pour conséquence de creuser les inégalités de représentations et de traitements entre les animaux de compagnie et les animaux de rente. De plus, il demeure une extension de la vision de l'animal de compagnie aux animaux de rente qui induirait une modification des standards de bien-être des animaux de rente.
De plus, le grand public développerait un attachement spécifique au respect des conditions de vie dites « naturelles » des espèces, qui ne correspond pas aux standards scientifiques.
La problématique est que la préoccupation croissante pour le bien-être animal ne se traduit pas nécessairement en une modification des pratiques de consommation. Certains auteurs remettent même en cause l'existence et la réalité d'une « demande sociale » de bien-être animal.

e) Les éleveurs

Une implantation de la notion de bien-être animal dans un contexte d'intensification des élevages

Les éleveurs connaissent des transformations rapides et profondes de leur pratiques après les Trente Glorieuses. L'industrialisation est le mécanisme selon lequel les techniques initialement issues de l'industrie vont être transposées au secteur primaire et en particulier à l'élevage, induisant une rationalisation des systèmes de production qui vient modifier les rapports des éleveurs à leur animal. Les modifications structurelles des années 60 vont modifier profondément les rapports de production entre l'Homme et l'animal, en valorisant davantage la composante rationnelle de ces relations (Blin 2017, Porcher 2002). Certains auteurs voient dans ce mouvement général d'industrialisation et de rationalisation des modes d'élevage une marche forcée en rupture avec leurs pratiques traditionnelles. Cela se traduirait chez les éleveurs par un sentiment profond d'être dépossédés de leur savoir-faire, en devant se conformer nécessairement à une nouvelle organisation du travail. Ce phénomène de changement rapide des méthodes de production se ferait donc au détriment d'un ensemble de pratiques culturelles de l'élevage, qui conduit à un sentiment de dépossession du savoir-faire des éleveurs (Porcher 2002)
Ce nouveau système d'organisation du travail agricole, centré autour de la production et du résultat, laisserait également peu de place à la composante affective dans les relations Homme-animal. Jocelyne Porcher décrit tout un processus de « disqualification de l'affectivité » des éleveurs c'est-à-dire un processus de dévalorisation sociale des discours qui mettent en avant les relations affectives entre l'animal et l'éleveur. Ces relations de nature affectives seraient qualifiées d'« archaïques » voire de « faiblesse », car incompatibles avec la rentabilité des systèmes d'élevage. Cette transformation de l'élevage serait donc à l'origine d'une distanciation physique et affective des éleveurs vis-à-vis de leurs animaux (Porcher 2002).

Dans ce contexte d'intensification et de rationalisation des systèmes de production, le bien-être animal apparaitrait comme un outil d' « acceptabilité sociale », un outil marketing, de ces nouveaux systèmes de production. Il serait un concept imposé aux éleveurs sous la pression d'une vague de contestation ciblant l'élevage intensif. Pour Jocelyne Porcher, les éleveurs se voient imposer ce concept alors même que c'est tout ce processus de rationalisation qui a conduit initialement à dégrader le rapport d'affectivité entre l'Homme et l'animal. L'industrialisation des élevages serait donc à la fois ce qui déclenche une répression de l'affectivité entre l'Homme et l'animal et la base sur laquelle repose la notion de bien-être

animal, alors même qu'elle est à l'origine de la dégradation des rapports entre l'éleveurs et ses animaux (Porcher 2002). D'autres auteurs sont plus nuancés et expliquent qu'en réalité malgré la transformation profonde de l'élevage dans les années 60, le lien émotionnel entre l'éleveur et ses animaux continue de perdurer. On observe une évocation en termes affectifs du troupeau par exemple chez les éleveurs, avec l'utilisation d'un registre émotionnel pour qualifier leurs animaux. En revanche, il semble qu'effectivement l'intensification et la rationalisation des systèmes de production aurait tendance à rendre les éleveurs plus tolérants sur certaines pratiques parfois incompatibles avec les besoins de l'espèce et développeraient effectivement une considération plus instrumentale de l'animal. Le bien-être animal serait alors le garant d'un compromis entre une utilisation rationnelle de l'animal et la préservation d'une forme d'affectivité (Macnaghten 2012).
Ces nouveaux impératifs de bien-être animal constitueraient une pression supplémentaire pour les éleveurs en termes de cahier des charges. Ils revendiquent la nécessité de disposer de moyens pratiques pour mettre en œuvres certaines dispositions relatives au bien-être animal et témoignent d'une impuissance face à des standards toujours plus exigeants. Marie-Noëlle Orain, au sein du Conseil économique, social et environnemental, section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, explique qu'il est essentiel de donner les moyens pratiques et financiers à la filière d'amorcer ces transitions (Le Monde 2020).

Des éleveurs qui reçoivent des attaques de la part de certaines associations

Les éleveurs sont parfois la cible directe d'actions de certaines associations, en particulier les associations antispécistes les plus radicales. En 2017, des coopératives d'élevage ont été piratées par le Front de libération animale à l'occasion de la semaine internationale d'action antispéciste. Plus tôt, en 2007, un incendie criminel vise directement le fabriquant de cages Techniplast à Lyon. Prises dans leur globalité, ces opérations directes ont des conséquences économiques importantes et constituent des pertes parfois significatives. Par exemple, à l'échelle internationale, le Front de libération animal aurait causé plusieurs millions d'euros de dommages matériels (Dimitrova et Fougier 2018, Utria 2009).
Ces attaques ont des conséquences économiques mais également symboliques. Face à ces actions directes que les éleveurs assimilent à des attaques personnelles, se développe un sentiment de culpabilisation croissante face aux pratiques d'élevages. Ils souffriraient d'un soupçon de maltraitance continu dans un contexte d'agribashing. Ce ciblage direct des éleveurs par certaines associations antispécistes contribue à affaiblir le lien entre la société civile et les éleveurs qui vivent ces actions comme le témoignage d'une hostilité à l'encontre de leurs pratiques (Digard 2009). C'est le cas en particulier lors d'épisodes de crises sanitaires, où les contestations et la confrontation entre les éleveurs et les autres acteurs semble la plus intense. Dans ce contexte, l'élevage intensif semble rarement présenté comme affecté par un événement qui survient au hasard, comme l'émergence d'une nouvelle maladie par exemple, mais comme la cause et le générateur de cette maladie. Il ne s'agit pas de présenter l'élevage comme une victime d'un événement aléatoire mais comme le générateur fautif de ce type de risque (Manceron 2012).

Les entreprises agricoles prennent très au sérieux ces éléments de contestation radicale, non pas uniquement en tant qu'actes isolés pouvant affecter matériellement certaines exploitations, mais en tant que risque de « remise en cause de la légitimité d'une activité ou d'un secteur ». Il s'agit pour ces éleveurs de lutter contre un mouvement dont la vocation est, dans le cas de certaines associations antispécistes comme L214, de décrédibiliser la consommation de viande et la pratique de l'élevage. Il s'agit donc d'un risque systémique qui touche l'ensemble des éleveurs. Ces attaques formulées à l'encontre de certaines exploitations font partie des risques

dits de « contestation radicale » que subissent certaines entreprises. L'enjeu pour les entreprises agricoles est donc de pérenniser l'acceptabilité sociale de la pratique de l'élevage, c'est-à-dire d'aller à l'encontre du mouvement de remise en cause de la légitimité de ce secteur (Dimitrova et Fougier 2018). Il demeure alors un combat symbolique entre les associations antispécistes et les éleveurs pour définir ce qui est acceptable ou non socialement. Au sein de cette tension, l'arme de la communication est essentielle, elle permet d'influencer l'acceptabilité sociale des pratiques (Smith et al. 2008).

Tableau II : Les types de risques de contestation radicale pour les entreprises (Dimitrova, Fougier 2018)

Typologie des risques de contestation radicale pour les entreprises

Type de risque	Nature du risque	Contestataires	Plus grand risque	Enjeu pour l'entreprise
Échec d'un grand projet	Risque *ex ante*	Zadistes Autres occupants de sites	Occupation d'un site stratégique (ZAD)	Acceptabilité territoriale et/ou sociale d'un projet
Échec d'une innovation	Risque *ex ante*	Faucheurs d'OGM Néo-luddites Ultragauche / anarcho-autonomes	Interdiction de toute recherche ou des applications de l'innovation	Acceptabilité sociale d'une innovation
Remise en cause de la légitimité d'une activité / d'un secteur	Risque ex *post*	Animalistes Ultragauche / anarcho-autonomes	Effondrement des ventes (ex. industrie de la fourrure)	Acceptabilité sociale d'une activité / d'un secteur

Cette remise en question des pratiques d'élevage voire de la légitimité même de l'élevage peut induire une stigmatisation de certaines catégories de la population par les éleveurs eux-mêmes, qu'ils considèrent hostiles à leur activité. La crainte de la perte de légitimité des pratiques d'élevage conduit les éleveurs à identifier certains acteurs comme par nature opposés à leurs intérêts, qu'ils vont alors stigmatiser. C'est le cas des écologistes au début des années 2000 par exemple, que certains éleveurs vont qualifier de manière péjorative d'« écolos ». Il s'agit du témoignage d'un rejet de l'écologie politique que les éleveurs identifient comme incompatibles avec leurs pratiques. Les « écolos » sont considérés à ce moment-là dans leur globalité comme des éléments par nature hostiles à l'élevage (Alary 2016).

Une structuration politique solide ?

Il semble que les agriculteurs bénéficient d'un appui institutionnel et politique fort, en particulier en cas de crise. L'ensemble de la classe politique semble se revendiquer d'un soutien envers les agriculteurs formant une sorte d' « union sacrée » autour des paysans. La crise de la vache folle, en particulier, a été l'occasion pour la classe politique et les institutions telles que le Ministère de l'Agriculture d'afficher une volonté de préservation du tissu de l'élevage. On peut attribuer ce soutien et cette union devant la profession agricole à de nombreux phénomènes, en particulier à l'existence d'un poids politique important chez les agriculteurs. La structuration politique des éleveurs est solide, leur conférant une puissance politique importante, notamment à l'échelle européenne. Ils disposent de nombreuses marges de manœuvre dans les négociations de la Politique Agricole Commune par exemple. On peut expliquer cette structuration politique solide par une forte homogénéité des intérêts des

agriculteurs, qui permet une coalition de cause importante. L'existence d'un intérêt commun chez les éleveurs est vecteur d'une forte cohérence syndicale et des mouvements (Pondaven 2002).

Ce poids politique est renforcé par de grandes capacités de mobilisation et de communication qui ne sont pas nouvelles. Les agriculteurs maitrisent l'art de la communication médiatique depuis une trentaine d'années. Déjà, dans les années 1990, l'opération « moisson géante » sur les Champs Élysées était une démonstration spectaculaire des capacités techniques des agriculteurs qui a eu un fort retentissement médiatique et un poids symbolique important. Ils usent également de la rhétorique médiatique du scandale et d'une utilisation des corps des animaux pour choquer l'opinion publique. On peut citer le cas des 200 moutons brulés vifs dans un camion à bétail en 1990 pour contester une concurrence déloyale entre la France et le Royaume Uni concernant le commerce de viande ovine (Alary 2016).
La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) domine actuellement le terrain syndical, avec 212 000 adhérents et plus d'une trentaine d'associations affiliées qui elles-mêmes disposent d'un poids politique important comme l'Association générale des producteurs de blé. La FNSEA se revendique d'une représentation unitaire et développe sa légitimité sur l'unité paysanne, et le fait qu'elle représente la coalition de cause des agriculteurs. Elle développe une stratégie qui chercherait à minimiser voire à occulter les clivages internes à la profession (Bruneau 2013).

En réalité, si les agriculteurs disposent effectivement d'une structuration syndicale solide leur permettant de s'affirmer dans le paysage politique, il n'en demeure pas moins que différents clivages sont visibles au sein de leur profession. Cela se traduit par l'existence de mouvements politiques paysans alternatifs au modèle dominant incarné par la FNSEA, qui témoignent d'intérêts divergents chez les éleveurs. On peut citer le cas du développement de l'agriculture biologique qui, en tant que modèle agricole alternatif, a généré des conflits et a contribué à « rebattre les cartes » de la représentation professionnelle des agriculteurs. La modification des standards de consommation est donc le moteur de perturbation du paysage syndical et des logiques de représentation. Il s'agit d'un témoignage de tensions qui peuvent exister dans le cadre de concurrences pour savoir lequel des modèles est le modèle dominant (Samak 2013). Le Réseau Agriculture Durable par exemple, s'affirme ouvertement comme une organisation professionnelle concurrente de la FNSEA qui cherche à promouvoir un modèle alternatif (Bruneau 2013).

Concernant le domaine du bien-être animal, on observe des divergences entre les organisations syndicales sur la manière d'aborder le sujet dans l'espace public. Les Jeunes Agriculteurs le définissent comme un « défi majeur », un grand enjeu au sein duquel les éleveurs seront des acteurs incontournables « l'élevage connaît aujourd'hui des défis majeurs que Jeunes Agriculteurs tente de relever, parmi lesquels l'environnement, le bien-être animal, le manque de renouvellement des générations en élevage » (Jeunes agriculteurs). La FNSEA développe de nombreuses opérations de communication autour du bien-être animal, en créant notamment en 2017 un groupe de dialogue autour de la question. Il s'agissait d'intervenir dans le débat public en mettant en avant un rapprochement des positions des agriculteurs avec celle de la société civile. Il s'agissait de développer pour la première fois une méthode de communication basée sur le dialogue, le consensus et l'échange sur la thématique du bien-être animal. Cette méthode de dialogue proactive tranche avec une rhétorique plus ancienne de la FNSEA qui était basée plutôt sur la réponse systématique aux attaques des associations de protection animale. Elle affiche désormais une maitrise de l'agenda politique et ne se contente pas seulement de communiquer en réaction à d'autres campagnes menées par certaines associations (Chesnais

2017). Ce changement de communication et de mise à l'agenda du bien-être animal pour la FNSEA est à relier au fait que désormais le bien-être animal est devenu un enjeu économique majeur. Il représente un secteur de croissance pour les entreprises agricoles et les industriels. Entre 2012 et 2013, 70% des entreprises de l'industrie agroalimentaire reconnaissaient que le bien-être animal était un secteur d'avenir à valoriser dans la stratégie marketing (Sullivan et al. 2016).
En revanche, si la FNSEA fait du bien-être animal un sujet de préoccupation, on notera cependant que ce sujet ne figure pas dans la liste des « défis de l'agriculture » formulés sur sa plateforme (FNSEA).

Les éleveurs se situent dans une situation paradoxale dans le domaine du bien-être animal. D'un côté leur système de production a connu des évolutions majeures ces cinquante dernières années, ce qui a conduit à altérer la composante affective des relations entre l'éleveur et l'animal. Et d'un autre côté les éleveurs reçoivent des pressions croissantes par rapport au bien-être animal dans leur méthode de production. Les attaques produites par certaines associations antispécistes à l'encontre du groupe des éleveurs a eu un fort impact psychologique dans leur profession. Le danger le plus important pour la filière est la déligitimation de l'élevage de manière générale.
Les éleveurs disposent cependant de leviers importants pour intervenir dans le débat public : ils ont tissé des liens étroits avec les structures politiques et institutionnelles, maitrisent la communication médiatique et possèdent une organisation syndicale solide dominée par la FNSEA. Il demeure quand même des clivages dans l'espace de représentation professionnel. Le domaine du bien-être animal est surtout investi par les syndicats représentant le modèle « alternatif », mais la FNSEA s'investit de manière croissante sur ce sujet.

Le débat public sur le bien-être animal se caractérise donc par sa grande complexité pour plusieurs raisons.
Premièrement, parce qu'il mobilise beaucoup d'acteurs différents : des associations de protection animale, des éleveurs, des scientifiques en plus des vétérinaires. Tous ces acteurs sont des « groupes d'intérêts » c'est-à-dire des formations qui modifient les équilibres de pouvoir dans le débat sur le bien-être animal, de manière active comme les associations de bien-être animal ou de manière plus passive en modifiant les représentations comme les scientifiques. Au sein de ces groupes il demeure également des tensions qui vont complexifier encore les débats.
La seconde raison de sa complexité est la présence en réalité de plusieurs débats dans le débat. Il n'y a pas qu'un seul débat sur le bien-être animal mais en réalité des débats qui concernent l'éthique envers les animaux, des débats qui concernent la problématique spécifique de l'élevage intensif et des débats sur la définition du bien-être animal. Cette complexité est renforcée par le fait qu'au sein de ces débats il demeure de nombreuses oppositions par exemple l'éthique animaliste ou environnementaliste au sein du débat sur l'éthique envers les animaux.
Dans la seconde partie, nous allons nous intéresser à la manière dont le vétérinaire intervient dans ce débat public complexe : en quoi le vétérinaire est-il un expert du bien-être animal et comment investit-il le débat public sur le bien-être animal ?

II/ La parole publique vétérinaire sur la question du bien-être animal en France

Après avoir étudié le bien-être animal en tant qu'objet de débat public, l'origine des mouvements sociaux en faveur de la condition animale, la complexité actuelle des débats sur le bien-être animal et les stratégies des différents acteurs qui le composent, il s'agit cette fois de se focaliser sur le vétérinaire en tant qu'acteur particulier.
Nous développerons tout d'abord sa position spécifique en tant qu'expert en santé animale, la naissance de cette position d'expert intimement liée à celle de la naissance de la profession, son investissement en tant qu'expert dans le bien-être animal et les difficultés liées à cette position. Puis, nous étudierons plus spécifiquement l'investissement public des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal. Nous donnerons quelques éléments sur leur structuration en organisation professionnelle, nous étudierons la manière dont les vétérinaires investissement le débat public sur le bien-être animal et nous donnerons quelques éléments expliquant ce que certains qualifient de « rendez-vous manqué » avec le bien-être animal.

1) Le vétérinaire, un expert du bien-être animal

Un expert est un individu ou un groupe d'individu investi d'une légitimité indirectement par l'autorité de son mandataire. Il n'existe donc pas d'expert indépendamment de l'individu qui commande l'expertise. L'expert est choisi en fonction de la compétence spécifique qui lui est reconnue afin qu'il participe à l'émission d'un « jugement ou d'une décision ». Si le mandataire choisit l'expert, théoriquement le mandataire attend un jugement indépendant de la part de l'expert. L'expert n'est cependant pas l'acteur décisionnel au sein de la problématique, il peut simplement « apporter des éléments au dossier ». Le modèle de l'expertise se développe en France en s'appuyant sur le modèle américain de l'« advocacy », c'est-à-dire un système technico-administratif qui cherche à développer des décisions politiques rationnelles (Léglise et Garric 2012).

Il s'agit ici de montrer d'abord comment les vétérinaires ont été investis d'une légitimité, leur conférant le caractère d'expert en santé animale. Puis, nous reviendrons plus spécifiquement sur le cas du vétérinaire expert en santé animal et les mandataires qui le sollicitent. Enfin nous montrerons que cette position d'expert, si elle confère effectivement une légitimité au vétérinaire, est aussi problématique et soulève de nombreuses problématiques.

a) Le vétérinaire : création d'une profession d'experts en santé animale

La profession vétérinaire nait au XVIIIème siècle dans un contexte de nécessaire lutte contre les épizooties, délétères pour les cheptels de l'époque. Il s'agit d'une période de forte anxiété collective vis-à-vis de l'animal malade, aussi bien de par les conséquences économiques de ces maladies que par le risque zoonotique. Dans ce contexte de forte crainte, il s'agit de créer une profession capable de « distinguer le normal du pathologique » et d'identifier l'animal malade. La profession nait du besoin de créer une médecine exercée par l'Homme et pour l'Homme afin de lutter contre les épizooties et les zoonoses, dans un contexte où l'animal malade est considéré comme une menace (Baldin 2014b, Barroux 2011).
La profession émerge donc dans un contexte de nécessaire lutte contre les maladies animales selon une volonté utilitaire et humanitaire : il s'agit de soigner par l'Homme et pour les Hommes, pour les protéger économiquement et les éloigner du risque sanitaire. Cependant, il serait réducteur de penser la naissance de la profession uniquement à travers le prisme du courant hygiéniste. Il s'agit également d'un moment où l'on produit des discours sur la sensibilité animale, et où l'on s'interroge sur un rapprochement entre l'Homme et l'animal doué

de sensibilité. Si la médecine vétérinaire nait effectivement d'un besoin économique et médical elle est aussi le résultat d'une modification de la perception de l'animal qui, en tant qu'être se rapprochant de l'Homme par sa sensibilité, mérite des soins semblables à ceux apportés aux Hommes (Barroux 2011). La conception de l'animal devient de moins en moins humanitaire et utilitaire au XXème siècle, pour devenir de plus en plus centrée sur l'animal lui-même. On voit les premiers témoignages de vétérinaires qui prennent directement le parti de l'animal dans des thèses des années 30 et 40, comme celle de Lucien Jacob en 1930 qui qualifie l'abattage d'acte brutal et égoïste que le vétérinaire doit impérativement superviser, dans l'intérêt de l'animal. En 1947, le vétérinaire Auguste Fournies place en tête des devoirs du vétérinaire la gestion éthique de l'abattage des animaux (Baldin 2014b).

La médecine vétérinaire se détache des « pratiques empiriques de la médecine populaire et des savoirs artisanaux » en particulier des maréchaux-ferrants. Il ne s'agit plus d'aborder la pathologie animale à partir de traditions soignantes issues de l'expérience de professions au contact des animaux, comme les maréchaux-ferrants ou les éleveurs. L'état investit dans la formation des vétérinaires pour leur prodiguer un savoir spécifique, basé sur la construction d'une science à part entière. Cette volonté étatique va établir le statut d'expert public de la santé animale, dont la légitimité est basée sur des connaissances scientifiques « la médecine vétérinaire est sollicitée : on en attend un approfondissement du savoir relatif aux maladies animales, notamment transmissibles à l'Homme, mais aussi qu'elle fournisse des experts au service de l'État » (Baldin 2014b), comme illustre cette salle de formation dans la figure 8.

Figure 8 : Salle de dissection à l'école vétérinaire de Toulouse au XXème siècle (Wikimedia Commons)

L'individualisation de la profession va venir renforcer ce statut d'expert indépendant. En 1920, un doctorat spécifique est créé ce qui renforce le statut autonome de la médecine vétérinaire. Cette individualisation nait d'un besoin de clarification de la séparation avec la médecine humaine, mais également d'une volonté de reconnaitre scientifiquement des « pratiques de soin et d'élevage ». L'expertise vétérinaire est donc reconnue à partir d'un savoir autonome dans le domaine de la santé animale (Baldin 2014b, Barroux 2011).

Cette expertise s'affirme dans des domaines auparavant réservés aux éleveurs ou à d'autres professions. Le rôle des vétérinaires au XVIIIème siècle est par exemple essentiel pour le

perfectionnement des races et pour l'établissement de nouveaux standards de sélection des animaux (Barroux 2011). Ils vont également devenir chef de file des procédés au sein des abattoirs, au détriment des bouchers de l'époque (Baldin 2014b). Pour l'État, la profession représente un levier important pour la prise de pouvoir de certains domaines, comme l'élaboration de standards de race ou pour permettre le contrôle en abattoir. La profession devient donc un intermédiaire entre des secteurs auparavant gérés par la sphère privée, et l'État, qui cherche à renforcer son pouvoir dans ces domaines. Par exemple, le contrôle de la gestion des abattoirs est un objet de pouvoir pour l'État et les vétérinaires (Baldin 2014b). L'État et les experts vétérinaires vont permettre l'inclinaison vers une rationalité zootechnique au XIXème siècle, en favorisant l'abandon de pratiques archaïques. Il s'agit de faire passer les éleveurs de pratiques personnelles et individuelles, qui relèvent d'un savoir-faire traditionnel, à des standards rationnels dont les vétérinaires sont les promoteurs. Certains politiques comme Edgar Faure, ancien président du Conseil et député du Jura et du Doubs explique qu'« en Franche Comté, la Montbéliarde, c'est la République ». Il s'agit pour lui de dire que la standardisation des animaux de rente est un rapprochement avec la logique rationnelle de la République et qu'elle est un outil de d'unification des pratiques au sein d'une société paysanne elle aussi unifiée (Bacot et al. 2003).

La légitimation scientifique et l'appui institutionnel des vétérinaires va conduire à une disqualification des gestes artisanaux des ouvriers des abattoirs au XIXème siècle. L'apparition de novo de cette nouvelle profession va provoquer des tensions au sein de l'environnement professionnel des abattoirs, où les nouvelles pratiques rationnelles des vétérinaires vont se confronter à des pratiques centenaires. L'abattoir devient un terrain d'affrontement social. Ce climat de conflit est renforcé par certains discours stigmatisant des vétérinaires à l'encontre des ouvriers des abattoirs. La naissance de l'expertise vétérinaire tend donc à substituer certaines pratiques populaires qui créer des situations de tensions avec d'autres acteurs comme les ouvriers des abattoirs et les éleveurs (Baldin 2014b). La création de l'École d'Alfort permet de promouvoir la création d'une « élite sociale dans les campagnes ». Il s'agit initialement d'un enseignement très technique dans les campagnes, à vocation économique permettant d'implanter de nouvelles pratiques rationnelles d'élevage et de soins aux animaux. Elle nait « autour de l'idée de perfectionnement physique et moral de l'Homme aussi bien que de l'animal » (Mellah 2015). Cette implantation issue d'une forte volonté étatique va générer un sentiment global de rejet de ces nouvelles pratiques scientifiques de la part des ouvriers des abattoirs, des éleveurs et des maréchaux-ferrants au XIXème siècle. Si la médecine vétérinaire bénéficie d'un fort soutien de la part de l'État, elle est globalement peu acceptée socialement dans un premier temps. Certains auteurs qualifient les premiers vétérinaires d'« apatrides sociaux », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de reconnaissance sociale de leur expertise dans un premier temps (Baldin 2014a). Ce n'est donc pas parce que l'État confère un monopole d'expertise dans un domaine, par la loi, qu'en pratique et sur le terrain, cela s'accompagne effectivement d'une reconnaissance sociale (Bonnaud et Fortané 2018).

La profession semble gagner un soutien populaire entre les années 50 et 80, atteignant une forme d'âge d'or lors de grands plans nationaux de gestion de la tuberculose (Poux 2004). Les lois du 7 juillet 1933 et du 6 décembre 1954 imposent l'entrée des vétérinaires dans les élevages, dans le cadre de la gestion de la tuberculose. Ces dispositions renforcent la généralisation de la présence des vétérinaires sur le terrain, qui accèdent désormais aux élevages les plus réticents à ce type de contrôle (Bonnaud et Fortané 2018).
Petit à petit, la profession gagne en popularité jusqu'à jouir « d'un prestige et d'une autorité sans précédent […] Les antibiotiques et la prophylaxie contre la tuberculose apportent un travail colossal, une autorité indéniable, un revenu important et une reconnaissance certaine ». Se

développe la figure de l'homme de terrain qui partage le quotidien des éleveurs et des propriétaires d'animaux de compagnie. Le métier gagne en notoriété, le vétérinaire passe d'un statut d'expert reconnu au niveau administratif, à celui de personnage populaire d'utilité publique (Poux 2004).

La profession vétérinaire nait dans un contexte hygiéniste de lutte contre les épizooties et les zoonoses et d'une forte volonté étatique de création d'une profession experte en santé animale. La dimension animalitaire n'est cependant pas à négliger dans le processus de création de la profession, puisqu'elle émerge dans un contexte de développement de discours sur la sensibilité animale. L'implantation de cette nouvelle profession basée sur un savoir scientifique rationnel est génératrice de tensions avec les autres professions habituées à travailler selon des pratiques traditionnelles anciennes comme les ouvriers des abattoirs, les éleveurs ou les maréchaux-ferrants. Initialement, le savoir des vétérinaires fait l'objet d'une contestation sociale de leur expertise qui tend à devenir populaire lors de la gestion de grandes crises sanitaires telles que la tuberculose pendant les Trente Glorieuses.

b) Une place fondamentale dans l'élaboration de standards de bien-être animal

Les connaissances scientifiques seraient à la base de l'élaboration des standards publiques en termes de bien-être animal. Il s'agit de légitimer les politiques publiques de bien-être animal à parir de bases scientifiques, et d'harmoniser ces standards sur la base des connaissances scientifiques (Dalla Villa et al. 2014). Il est nécessaire de se baser sur les besoins physiologiques de l'espèce pour élaborer des normes en termes de bien-être animal (Edwards et Schneider 2005). Le vétérinaire est régulièrement sollicité dans la mise en place de ce type de politiques publiques pour leurs connaissances scientifiques mais également leurs connaissances des filières et des pratiques agricoles. Les vétérinaires permettent également la mise en place pratique de ces standards en effectuant des contrôles de leur application ou en assurant des formations permettant de les respecter. Le rôle de conseil des vétérinaires, auprès notamment des éleveurs, est fondamental dans l'élaboration des standards et également dans leur mise en place en pratique (Keyserlingk et Weary 2017). Il semblerait également que l'appui technique et l'aspect « pragmatique » des vétérinaires, leur formation à la résolution de problème, leur permette d'être régulièrement sollicités pour établir ces standards (Edwards et Schneider 2005).

Sans rentrer dans le détail de l'ensemble des acteurs vétérinaires sollicités dans l'élaboration de politiques publiques de bien-être animal, on peut souligner que le vétérinaire intervient à plusieurs échelles et est un acteur incontournable. On peut citer par exemple le cas de la collaboration entre le Groupe de travail Bien-être animal de l'ANSES travaillant en collaboration avec la DGAL, pour la mise en place et la révision d'un Guide pratique des bonnes pratiques d'abattoir en 2015. Dans l'ensemble de ces structures publiques, le vétérinaire intervient directement en collaboration avec les autres acteurs pour établir les standards, mais réalise également le contrôle externe de ces politiques, via les services vétérinaires. L'appui sur des données scientifiques est à la base de l'élaboration de ces standards, même si l'administration porte un regard critique vis-à-vis des études notamment sur la souffrance lors de l'abattage et de leurs incertitudes (Hochereau et Jourdan 2015).

On peut citer d'autres pays dans lesquels les vétérinaires sont des acteurs centraux dans les travaux d'élaboration des normes de bien-être animal. Par exemple, au Canada les juristes ont demandé l'expertise des vétérinaires plus particulièrement parmi l'ensemble des groupes d'intérêt pour définir le statut de l'animal dans le Criminal Code of Canada. La place singulière des vétérinaires, aussi bien de par leur approche scientifique du bien-être et par la confiance

que leur accorde l'opinion publique a été un levier pour ce type de sollicitation (Easton 2004). Les vétérinaires canadiens sont par exemple représentés au National Farm Animal Care Council, dans le but de créer des bonnes pratiques d'élevage. Leur intervention permet d'avoir un compromis entre un implication unique des éleveurs cherchant à défendre leurs intérêts et à entraver la mise en place de contraintes trop fortes en termes de bien-être animal, et le regard d'un expert qui connait les contraintes de certaines pratiques d'élevage comme l'élevage intensif. Le vétérinaire apparait comme l'acteur du compromis et du consensus entre tolérance zéro et laxité des codes, permettant aux éleveurs de les respecter (Keyserlingk et Weary 2017). Au Canada, les vétérinaires joueraient un rôle à la fois d'inspiration des politiques publiques par leurs études scientifiques sur le bien-être animal, en apportant une expertise de terrain pour formuler une approche pratique de ces standards, pour assurer le contrôle de ces règles par les juridictions et en assurant une communication et une coopération entre les acteurs au niveau territorial (Fraser et al. 2018).

Cette implication dans l'élaboration de standards de bien-être animal, si elle est le résultat de réunions souvent à huis clos avec les pouvoirs publics, ou de consultations publiques restreinte à quelques participants va quand même avoir des conséquences sur la perception publique des vétérinaires, et sur le rapport entre la société civile et le vétérinaire. D'abord parce que les discours des vétérinaires, les publications vétérinaires, les institutions vétérinaires jouent un rôle dans la conception commune des animaux. L'animal en tant que sujet de soin et faisant l'objet d'un arsenal de normes en termes de bien-être, va faire l'objet d'une considération particulière du grand public (Barroux 2011). De plus, cette implication du vétérinaire dans l'élaboration de ces standards peut renforcer les exigences du grand public, qui attend que le vétérinaire soit effectivement un garant objectif de la protection de l'animal et de son bien-être. Le vétérinaire sert alors d'interlocuteur particulier entre la demande sociale en termes de bien-être animal et les pouvoirs publics (Marion 2015).

Les vétérinaires sont des acteurs incontournables dans l'élaboration de standards de bien-être animal. Ils sont sollicités par la sphère politique et administrative, en tant que scientifiques et qu'experts du bien-être animal. Ils interviennent pour inspirer les politiques publiques, aussi bien à partir des connaissances scientifiques qu'à partir de leurs expériences de terrain. Les vétérinaires assurent également les contrôles de ces standards. Cette position d'expert reconnus leur confère une certaine légitimité à s'exprimer sur des règlementations concernant le bien-être animal, dans des réunions techniques souvent à huis clos.

c) Une place d'expert problématique

Un rôle en période de crise

La place de l'expertise et la figure de l'expert sont particulièrement sollicitées en période de crise et d'agitation dans le paysage social et politique. L'émergence de la figure d'expert est croissante dans la société, en particulier dans le domaine de la santé publique. Ces figures sont davantage sollicitées lors de crises sanitaires, comme lors de la crise de la vache folle par exemple. Lors de l'encéphalopathie spongiforme bovine, le comité Dormont constitué entre autres de vétérinaires a travaillé sur les mesures de précaution, dans un contexte d'urgence et d'anxiété généralisée (Granjou et Barbier 2010).
Les périodes de crise sont généralement des moments où l'expert est davantage exposé sur la scène publique, la controverse induisant bien souvent des débats qui dépassent le huis clos. L'expert doit alors sortir de son cadre habituellement plus restreint pour s'exprimer sur la place publique (Pestre 2015).

L'objectivité de l'expertise

Les experts se positionnent généralement comme apolitiques, c'est-à-dire séparés de toute lutte pour le pouvoir, de toute conception idéologique du problème. Il s'agit de réassurer en permanence une « scientificité de l'expertise », objective, se focalisant sur la dimension technique qui est découplée du problème politique (Granjou et Barbier 2010). Cependant, pour certains auteurs la totale indépendance des experts et un « mythe » pour plusieurs raisons : parce qu'ils portent en eux nécessairement une certaine représentation du problème abordé et parce qu'ils sont indissociables du commanditaire de l'étude. Les experts auraient tendance à apporter une réponse biaisée par le commanditaire de l'étude, en favorisant une solution qui tendrait à les valoriser devant le commanditaire. Il n'est donc pas possible de revendiquer le caractère totalement impartial de l'expertise. (Zémor 2003)

Les vétérinaires sont à l'interface entre le secteur productif, ses contraintes en termes de productivité et les consommateurs aux exigences croissantes en termes de bien-être animal. Il semblerait donc qu'ils bénéficient d'une position d'intermédiaire, à la frontière de deux secteurs aux intérêts et aux représentations contradictoires. Ils seraient donc de bons candidats à l'expertise objective et détachée des intérêts d'une seule des parties. Les vétérinaires permettraient d'avoir un point de vue nuancé et équilibré entre ces deux tendances, en ménageant à la fois la rentabilité économique de l'animal et le caractère socialement acceptable de la production (Edwards et Schneider 2005).
Cependant, on observe en pratique que les recommandations émises par l'expertise des vétérinaires sont parfois orientées par les représentations propres de la profession. Une étude menée sur les différentes parties prenantes de la problématique du bien-être animal montre que parmi les chercheurs, les conseillers de production et les éleveurs, les vétérinaires ont davantage tendance à caractériser le bien-être animal du point de vue des maladies animales. Ils auraient également tendance à mettre des scores de bien-être supérieurs par rapport à ceux des autres acteurs. Les affiliations professionnelles joueraient un rôle dans la perception du bien-être animal et sur son évaluation. Ces représentations liées profondément à la profession et l'univers professionnel joueraient donc un rôle implicite dans le processus d'expertise, qui perdrait donc nécessairement son caractère objectif (Bracke et al 2018, Dam Otten et al. 2017). Les connaissances scientifiques seraient toujours émises en fonction d'un certain « système de croyance ». Il serait difficile de penser un travail scientifique sans le relier à l'ensemble des croyances du scientifique, qui conditionne en particulier le choix du sujet d'expertise ou les préférences méthodologiques (Pestre 2015).

L'objectivité de l'expertise est également perturbée par le pouvoir conféré par la position d'expert ou par les résultats de l'expertise. Cette objectivité peut être remise en cause par le fait que la position privilégiée d'expert est un instrument de conquête du pouvoir, en apportant des avantages économiques notamment, la conclusion de l'expertise pouvant offrir des avantages à l'expert lui-même. Par exemple, dans le cas de la gestion de la tuberculose bovine, on note une forte politisation des experts dont les vétérinaires, c'est-à-dire que leurs conclusions sont parfois émises dans le but de bénéficier de certaines rétributions, dont des rétributions économiques. L'expertise est alors un instrument de pouvoir, il s'agissait en particulier de savoir qui serait en charge de l'acte de tuberculinisation et de son contrôle (Wilkinson 2007). Dans le cas de la gestion de la crise de la Fièvre Catarrhale Ovine en 2008, on observe de fortes concurrences entre les organisations professionnelles vétérinaires et les syndicats agricoles pour définir qui effectuerait le geste de vaccination. Les recommandations d'expert dans ce cas visaient à définir à qui reviendrait le financement de la vaccination, dont le budget s'élevait à 110 millions d'euros (Bonnaud et Fortané 2018).

La zootechnie, comme discipline scientifique autonome des animaux de rente, s'impose dans les écoles vétérinaires à la moitié du XIXème siècle, via André Sanson, premier titulaire de la chaire de zootechnie à l'école d'Alfort. Lors de sa création, la discipline porte en elle une vision de l'animal en tant qu'instrument de production. Dans son premier traité de zootechnie, Sanson affirme « Pour la zootechnie, les animaux domestiques sont des machines, non pas dans l'acceptation figurée du mot, mais dans son acceptation la plus rigoureuse, telles que l'admettent la mécanique et l'industrie ». Si elle demeure une discipline aujourd'hui basée sur une méthode scientifique et une rigueur objective dans ses productions scientifiques, la zootechnie nait quand même dans un contexte particulier et selon une représentation de l'animal établie comme unité de production. Cependant, malgré cet objectif affirmé de production, Sanson ne néglige pas du tout la composante affective dans le rapport à l'animal. La zootechnie est une discipline qui, dès le départ, prend en considération la sensibilité de l'animal (Baldin 2014b, Sanson 1874).

Des recommandations inappropriées

La place d'expert est également problématique lorsqu'elle conduit à une recommandation jugée inappropriée par d'autres acteurs ou par le grand public. Ces critiques sur les conclusions de l'expertise vont remettre en cause directement la légitimité des experts.
Cette difficulté semble venir du manque d'anticipation de la réception des recommandations formulées par les experts. Si les experts sont effectivement capables d'identifier les éléments pertinents pour éclairer un débat sur l'utilisation des animaux, ils ont en revanche des difficultés à confronter ces arguments à la perception du grand public. Seule la démarche technique semble guider le processus d'expertise, conduisant parfois à une inadaptation, ou à une mécompréhension des recommandations par le grand public (Macnaghten 2012).
Il semble que cela soit régulièrement le cas pour les recommandations en termes de bien-être animal. Les innovations formulées par la communauté scientifique experte sont souvent mal reçues par le grand public. Cela peut s'expliquer par l'absence d'adéquation avec la demande sociale formulée par les « profanes ». Les propositions des experts se confrontent à des différences de représentations du bien-être animal entre le grand public, et celles des éleveurs ou des industriels par exemple. On peut citer le cas des cages aménagées. La proposition d'aménagement des cages de poules pondeuses appliquée en 2012 émane d'un travail scientifique sérieux et laborieux, à partir de l'identification des besoins de l'espèce et de l'évaluation du bien-être selon des critères objectifs. Cependant, cette disposition n'a pas reçu le soutien escompté par le grand public pour qui le fait même de voir une poule en cage peut être choquant. On a donc des discours d'experts et des propositions scientifiques d'amélioration du bien-être qui ne sont pas perçues comme légitimes par le grand public, dont les représentations sont différentes Il semble donc essentiel d'inclure les sciences sociales dans l'élaboration de standards de bien-être animal, pour identifier également la demande sociale et les représentations de l'animal, pour ne pas conduire à des recommandations jugées inadaptées par le grand public (Weary et al. 2016).

La nécessité de multiplier les experts et de rompre avec le monopole

Au XXème siècle, les vétérinaires semblent imposer leur méthode de travail et leur science lors des transformations des pratiques d'abattage, via l'État qui place ces experts en position dominante, à travers un déploiement administratif (Baldin 2014b). C'est donc l'État qui apporte une « protection légale », une forme de monopole de l'expertise en abattoir. Il accorde une légitimité et une hégémonie de l'expertise aux vétérinaires qui permet de les placer « en position dominante ». C'est tout ce processus historique d'intervention de l'État qui conduit à rendre

exclusif le contrôle des abattoirs aux vétérinaires, en leur conférant un monopole de l'expertise (Bonnaud et Fortané 2018).
L'alliance entre l'État, les éleveurs et les vétérinaires a été historiquement le socle de la gestion des problématiques de santé animale. Cependant, le désengagement de l'État, les modifications des pratiques d'élevage, l'intensification et les modifications structurelles de la profession vétérinaire fragilisent cette alliance (Bonnaud et Fortané 2016).
Au cours des années 90, on note une omniprésence des discours d'expert au détriment de la parole des autres membres de la société civile. Les « profanes » ont alors tendance à développer leur propre contre-expertise, en valorisant une autre méthodologie qui désacralise l'expertise. La contre-expertise est alors une « arme critique vis-à-vis du pouvoir politique et des institutions », qui remet en cause notamment le fait que les politiques publiques sont basées uniquement sur des discours d'expert (Léglise et Garric 2012). Le fait que certains problèmes publics soient débattus dans des « arènes » particulières, isolées de la proximité avec le grand public comme les centres techniques ou les centres universitaires met les acteurs qui investissent ces problématiques en position de force. Ces problématiques ne deviennent alors débattues dans l'espace public qu'en cas de « controverse » justement c'est-à-dire lors d'un temps de forte opposition, de dispute (Pestre 2015).

Les problèmes publics appellent à une analyse multifactorielle, qui nécessite d'être basée à la fois sur une approche scientifique, mais également sociale et éthique « must take account of not only scientific, ethical, and economic issues but also religious, cultural, and international trade policy consideration » « il ne s'agit pas de prendre en compte uniquement les considérations scientifiques, éthiques et économiques mais aussi les composantes religieuses, culturelles ainsi que les normes de commerce international » (traduction personnelle) (McCulloch et Reiss 2018). Les sciences sociales seraient utiles en particulier pour comprendre les attitudes des différents groupes d'intérêts, et leur implication dans l'élaboration des standards de bien-être animal (Keyserlingk et Weary 2017). Par exemple, au Canada, le Farm Animal Welfare Commitee ne semble pas disposer d'un panel d'experts suffisamment large et ouvert pour avoir les compétences adéquates pour informer des dimensions techniques et morales de certaines problématiques de bien-être animal. Certains auteurs plaident en faveur de l'ouverture du comité d'expertise pour permettre la mise en place d'un comité consultatif plus éthique et plus ouvert aux sciences sociales. La dimension sociale et morale de la problématique du bien-être animal nécessite un réarrangement et une ouverture de ces comités (McCulloch et Reiss 2018).

La place d'un expert tel que le vétérinaire pour le bien-être animal est donc problématique, pour plusieurs raisons. L'expert est souvent sollicité en période de forte instabilité et d'incertitude, en situation de crise et doit formuler des recommandations dans l'urgence en risquant d'être soumis à des critiques. La position qui est de revendiquer une parfaite objectivité est fortement critiquable en raison des contraintes formelles de l'expertise, qui est fortement conditionnée par le mandataire. De plus, l'expertise est un instrument de pouvoir qui peut conduire l'expert à formuler des recommandations dans son propre intérêt. On observe que les réunions d'experts autour de la dimension du bien-être animal ont pu conduire à une inadaptation avec la demande sociale. Enfin, il semble nécessaire de ne pas conférer une hégémonie de pouvoir à une seule catégorie d'experts pour conseiller sur des problématiques aussi transversales que le bien-être animal, qui nécessite aussi le regard des sciences sociales.

On observe donc que le vétérinaire est un expert reconnu en santé animale, aussi bien socialement que sur le plan institutionnel et que cette reconnaissance est au fondement même de la légitimité de la profession, il est donc régulièrement sollicité pour élaborer des politiques publiques de bien-être animal, en France et au niveau européen. Cette position

d'expert est en elle-même problématique mais elle n'entrave pas la participation effective des vétérinaires dans des réunions ou des groupes de travaux administratifs d'élaboration de standard sur le bien-être animal.
Dans ce contexte où le vétérinaire est reconnu comme un expert de bien-être animal, nous allons étudier plus particulièrement son investissement politique dans le domaine du bien-être animal, c'est-à-dire l'ensemble des discours qui sont produits publiquement pour témoigner d'un avis sur le bien-être animal.

2) L'investissement politique des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal

Il s'agit désormais d'étudier l'investissement du débat public par les vétérinaires dans le domaine du bien-être animal, c'est-à-dire d'étudier les formes d'interventions publiques des vétérinaires sur ce sujet. Il s'agit dans un premier temps de rappeler la structuration politique, en organisations politiques des vétérinaires. Puis, nous montrerons quelles sont les prises de parole dans le domaine du bien-être animal des vétérinaires. Enfin, nous donnerons des éléments permettant de comprendre le faible investissement des vétérinaires dans ce débat.

a. La structuration politique des vétérinaires en France

La structuration en organisation collective des vétérinaires est complexe. Elle regroupe à la fois des institutions professionnelles qui jouent un rôle dans la négociation des accords de branche et des fonctions liées au caractère règlementé de la profession ; des syndicats dont la fonction est de défendre les intérêts des vétérinaires représentés ; des organismes techniques qui jouent un rôle dans la formation et l'accompagnement continu de la pratique des vétérinaires et enfin des associations dont les fonctions sont multiples.

Parmi les institutions professionnelles, on relève l'Ordre des vétérinaires; l'Agence des Professions Libérales qui, depuis 2018 s'occupe de la protection sociale des vétérinaires libéraux qui sont affiliés à la sécurité sociale des Indépendants ; et la Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des vétérinaires qui gère les retraites de base, le régime complémentaire et le régime d'invalidité des vétérinaires libéraux (Catuli 2019). L'Ordre « est constitué de tous les vétérinaires inscrits représente la profession vétérinaire auprès de l'administration, du public et des clients : il est le garant de la qualité du service rendu. Il n'est ni un syndicat, ni une association » (Ordre National des Vétérinaires), il est un organisme d'habilitation qui veille sur le respect de la déontologie de l'exercice, selon le Code Rural :
« Dans l'étendue de son ressort, le conseil de l'ordre surveille l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux. Il veille sur la moralité et l'honneur de la profession vétérinaire et maintient la discipline au sein de l'ordre. Il veille au respect des dispositions législatives et réglementaires qui régissent la profession. Il étudie les problèmes qui s'y rapportent et peut en saisir le conseil supérieur. » (Code rural article R242-1). L'Ordre serait investi de cinq missions : une mission administrative, une mission règlementaire, une mission de représentation auprès des pouvoirs publics et une mission sociale (Catuli 2019).

Un syndicat est un groupement constitué pour la défense d'intérêts professionnels ou catégoriels communs, comme les syndicats ouvriers par exemple. La profession vétérinaire comprend six principaux syndicats représentatifs dont le plus important est le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL), qui comprenait environ 2000 adhérents en 2018 (Catuli 2019). Sa mission est de « Valoriser » l'image de la profession, il s'affiche donc comme un acteur de la communication de l'image du vétérinaire, de « Fédérer » les vétérinaires et de

les « Accompagner » notamment dans la gestion de leur entreprise (SNVEL). Les autres syndicats sont le Syndicat National des Vétérinaires Salariés des Entreprises (SNVSE), le Syndicat National des Inspecteur de Santé publique Vétérinaire (SNISPV), le Syndicat National des Vétérinaires Conseil (SNVECO), la Fédération Syndicale des Enseignants des Écoles Vétérinaires (FSEEV) et le Syndicat Français des Vétérinaires membres des collèges européens-spécialistes vétérinaires (SFvmce-sv) (Le Point Vétérinaire 2020). Ces six syndicats se rassemblent sous la Fédération des Syndicats Vétérinaires de France (FSVF) dont le président en 2020 est Jean-Yves Gauchot.

Figure 9 : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL.fr)

Se rajoutent à ces organisations syndicales des organismes techniques dont le but est d'assurer la formation continue des vétérinaires. Ces organismes sont séparés en domaine d'activité par espèce : l'Association Vétérinaire Équine de France (AVEF), la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV) pour les vétérinaires d'animaux de production et l'Association Française des Vétérinaires Animaux de Compagnie (AFVAC).

On relève également des associations qui sont constituées uniquement de vétérinaires et qui ont une vocation d'accompagnement social et d'entraide entre les vétérinaires comme l'Association Centrale d'entraide Vétérinaire (ACV), l'Association Française de la Famille Vétérinaire (AFFV), Vétos Entraide ou l'Association de Protection Vétérinaire (APV). Ces associations bénéficient d'une faible notoriété au sein de la profession, notamment chez les jeunes vétérinaires (Catuli 2019).

La structuration politique des vétérinaires est complexe. Elle comprend de nombreuses organisations professionnelles dont l'Ordre, les syndicats, les organismes techniques auxquelles s'ajoutent des associations composées de vétérinaires. Au sein des syndicats on observe une séparation en fonction du type d'exercice : libéral, salarié, enseignant, inspecteur de santé publique, vétérinaire de conseil et au sein des organismes techniques ainsi qu'en fonction de la spécialisation par espèce. La Fédération des Syndicats Vétérinaires de France témoigne d'une volonté d'unification syndicale, mais le paysage politique des vétérinaires reste flou et relativement peu compréhensible pour des éléments extérieurs à la profession.

b. La prise de position publique dans le domaine du BEA

Le vétérinaire, un communiquant pour le bien-être animal

Il existe plusieurs exemples historiques d'engagements publics de vétérinaires dans le domaine du bien-être animal. Dans les années 40 par exemple, un collectif de vétérinaires s'engage pour la mise en place de l'obligation d'étourdissement avant abattage sur tout le territoire. Le discours public d'Augustin Fournies est particulièrement remarqué à l'époque, où il défend une sensibilité nouvelle face à la souffrance animale. La profession le soutient dans sa démarche en militant elle aussi pour l'harmonisation nationale de l'étourdissement. La loi sera finalement adoptée le 16 avril 1964 (Baldin 2014b).
Historiquement, le rôle du vétérinaire est effectivement celui de conseiller et d'expert technique, mais également de communiquant. Le vétérinaire diffuse des bonnes pratiques et des discours sur une certaines définition de l'animal, dans sa clientèle et parfois de manière publique (Bard et al. 2017). Certains auteurs défendent la prise de position publique des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal, en particulier dans un contexte d'interrogation collective sur les modalités d'élevage. La diminution du nombre d'élevages et leur éloignement des villes doit conduire le vétérinaire à faire office de « pont » entre d'un côté le grand public et de l'autre les éleveurs. Il serait l'acteur principal d'un « nouveau consensus », d'une unité sociale du point de vue de la production animale entre d'un côté les éleveurs et de l'autre les consommateurs. Il serait l'acteur capable de rappeler un héritage culturel et historique des pratiques d'élevage actuel et de décrire au mieux nos relations avec les animaux (Bayvel et Cross 2010). Une étude des modalités de renseignement et de collecte des informations dans la filière équine montre que le vétérinaire est un référent majeur, y compris sur les thématiques de bien-être animal. Il suscite l'attention du grand public au sein de la filière, et se positionne en tant que chef de file dans les discours sur le bien-être des équidés. Cela pourrait s'expliquer, selon l'auteur, par le fait que le grand public s'intéressant aux équidés préfère des informations positives et neutres telles qu'elles sont délivrées par le vétérinaire. Il préfère s'orienter vers ce type de discours plutôt que vers des discours militants et « orientés » idéologiquement (Pickering et Hockenhull 2019).

Une faible présence du couple vétérinaire-bien-être dans la presse

Une revue de presse sur le site Europress témoigne du faible investissement public, par l'intermédiaire de la presse, des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal. Une recherche par mot clé des titres de presse des vingt dernières années fait état d'un faible nombre de titres d'articles comportant les termes « bien-être animal » et « vétérinaire ». Il demeure 13 sorties d'articles comportant ces termes dans leur titre, tandis qu'on en compte plus de 50 avec la mention « bien-être animal » et « agriculteur ». Les titres contenant par exemple la mention « bien-être animal » et « L214 » par exemple qui est une association datant seulement de 2008 sont aussi nombreux que ceux comportant « bien-être animal » et « vétérinaire ».

Parmi les articles de presse comportant la mention « bien-être animal » et « vétérinaire » dans leur titre, on a surtout trois types d'articles : ceux mettant en avant des personnalités vétérinaires impliquées dans le domaine du bien-être animal, des articles très déclaratifs sur le bien-être animal qui délivrent des informations neutres, et quelques articles visant à mettre en avant l'action d'une clinique à l'échelle locale pour le bien-être animal.

Parmi les articles mettant en avant des personnalités, on peut citer celui de La Croix en 2010 qui met en avant Luc Mounier dans un article débat intitulé « Se soucie-t-on du bien-être animal dans les élevages ? Les vétérinaires de campagne s'interrogent sur leur avenir », qui met l'accent sur la formation des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal (La Croix 2010). On peut citer des articles plus anecdotiques où le vétérinaire est mentionné pour son rôle dans le bien-être animal mais qui évoque d'autres sujets. Le vétérinaire n'est alors pas abordé du point de vue de son expertise dans le domaine du bien-être animal mais plutôt en tant que personnalité locale sympathique comme l'article du Télégramme Bretagne de 2010 « Vétérinaire de formation, expert européen en bien-être animal de par sa fonction, le Trégorrois Michel Courat est aussi un drôle d'oiseau par sa plume » (Le Télégramme 2010).
Il demeure également des articles très déclaratifs, qui influencent peu le débat public sur le bien-être animal car ils délivrent simplement des informations neutres. Ils ne décrivent pas le vétérinaire comme un acteur incontournable du bien-être animal et émettent simplement des informations qui lient le vétérinaire et le bien-être. On peut citer le communiqué de presse de l'OIE en 2010 « Médicaments et vaccins à usage vétérinaire : Outils incontournables pour le bien-être animal » formulée par Bernard Vallat l'ancien président de l'OIE. Ces articles sont informatifs et ne décrivent pas directement le vétérinaire comme un acteur engagé dans le domaine du bien-être animal.
A l'échelle locale, on trouve des articles mettant en avant l'implication d'une clinique en particulier dans le domaine du bien-être animal. Il ne s'agit pas d'engager toute la profession mais l'initiative d'une structure privée en particulier, souvent dans le domaine des animaux de compagnie.
Si on regarde uniquement les titres de presse, on note donc globalement peu d'investissement public des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal. Cet investissement est limité à quelques témoignages individuels, ou à des initiatives privées.

Cependant l'évaluation d'un investissement dans le débat public ne peut pas se limiter aux seuls titres d'article de presse.
On note également des prises de position publiques qui ont eu un impact en termes d'image sur la profession, sans que celles-ci se soient manifestées en titre de presse mentionnant et le terme « vétérinaire » et le terme « bien-être animal ». On peut citer la prise de position publique d'André Parodi, ancien directeur de l'école vétérinaire d'Alfort dans Le Monde en 2008 pour répondre aux dénonciations croissantes de la détérioration du sort des animaux de rente en particulier. Il répond que l'élevage répond à des contraintes économiques fortes et que malgré ces contraintes, une attention croissante est portée au bien-être des animaux de rente (Digard 2009). On peut également citer les interventions dans la presse du député vétérinaire Loïck Dombreval, qui dépose en 2020 une proposition de loi médiatisée sur le bien-être animal « Les parlementaires se frottent de nouveau au bien-être animal » dans Libération en 2020.

Une faible présence des vétérinaires dans les émissions débat sur le bien-être animal

Il demeure de nombreux débats télévisés sur le bien-être animal. Ils abordent souvent la problématique sous l'angle particulier de l'abattage, ou de manière très générale comme le débat de Public Sénat « Bien-être animal : un grand pas pour l'Homme ? » du 27 mai 2018 ou encore le débat sur France 3 Limousin du 16 octobre 2018 « Le bien-être animal au cœur des débats ». Le bien-être-animal est une notion qui est souvent abordée dans sa globalité dans les émissions débats, parfois à travers un angle de l'actualité « Qui s'en prend aux chevaux ? » lors de l'émission C dans l'air du 12 septembre 2020. Les émissions débats mettent souvent en confrontation des personnalités ayant initialement des désaccords idéologiques très importants, par exemple, on va mettre autour de la table Brigitte Gothière de L214 et des représentants du monde de l'élevage.
On note une très rare participation des vétérinaires dans ces débats qui sont souvent dominés par des intellectuels, des associations de protection animale, des éleveurs ou des juristes. Il semble difficile de trouver une émission débat dans laquelle un vétérinaire est invité pour s'exprimer sur le bien-être animal.
Quelques débats ainsi que leurs intervenants sont dressés dans le tableau III suivant :

Tableau III : Exemple d'intervenants sollicités dans des émissions débats sur le bien-être animal

Date	Chaîne d'information	Nom du débat	Participants
01/04/2016	France 3	Scandales des abattoirs : faut-il arrêter le massacre ? - Ce soir (ou jamais !)	Brigitte Gothière L214 ; Périco Légasse, journaliste ; Dominique Lestel, philosophe ; Vincent Message, écrivain ; Françoise Armengaud, philosophe ; Pascal Picq, paléoanthropologue; Jocelyne Porcher, sociologue; et Francis Wolff, philosophe
27/05/2018	Public Sénat	Bien-être animal : un grand pas pour l'Homme ?	Yohann Barbe, éleveur et administrateur aux Jeunes Agriculteurs ; Elisabeth Lécrivain, éthologiste ; Florence Burgat, philosophe ; Brigitte Gothière, L214 ; André-Joseph Bouglione, Fondateur de l'Écocirque Joseph Bouglione
16/10/2018	France 3 Nouvelle Aquitaine	Le bien-être animal au cœur des débats	Anne-Sophie Bach, présidente du syndicat des bouchers de la Corrèze ; Jean-Marie Colon, Jeunes Agriculteurs de la Nouvelle-Aquitaine ; Séverine Nadaud, enseignante à l'Université de Limoges (D.U. Droit animalier) ; Aurore Lenoir, présidente de l'association L-PEA Lumière sur les pratiques d'élevage et d'abattage ; Mauricio Garcia Pereira, « lanceur d'alerte » de l'abattoir de Limoges
28/08/2020	Europe 1	Le bien-être animal, en fait-on trop ou pas assez ?	Jean-Pierre Digard, anthropologue ; Christophe Marie, porte-parole de la fondation Brigitte Bardot ; Louis Schweitzer, président de La Fondation droit animal, éthique et sciences ;Thierry Coste "conseiller politique" de la Fédération nationale des chasseurs (FNC)
01/09/2020	Arte	Un référendum pour le bien-être des animaux peut-il faire changer les choses ?	Frédéric Denhez, journaliste ; Brigitte Gothière, coprésidente de L214
22/09/2020	LCI	Bien-être animal, le nouveau combat	Frédéric Descrozaille, député LaREM ; Étienne Fourmont, éleveur laitier ; Brigitte Gothière, L214 ; Catherine Hélayel, Parti animaliste ; Sandra Regol, porte-parole EÉLV

Il est difficile de trouver des émissions débat où interviennent des vétérinaires. On note quelques interventions publiques sur des sujets plus techniques telles que l'expérimentation animale. On peut citer l'émission « L'expérimentation animale en débat » du 12 décembre 2017 où le vétérinaire Alain Vanderplasschen est sollicité, en particulier sur des questions d'ordre

scientifique et technique. Il semble donc que le vétérinaire soit particulièrement peu présent dans les émissions débat sur le bien-être animal.

Il demeure des exemples historiques de prise de position des vétérinaires dans des débats publics autour du bien-être animal. Cependant aujourd'hui leur intervention aussi bien dans la presse que dans des émissions débats est très limitée. Les éleveurs, les intellectuels ou les représentants des associations de défense animale semblent davantage sollicités pour parler publiquement du bien-être animal. La parole vétérinaire semble limitée à des interventions dans le domaine technique ou à des initiatives locales dans la presse régionale.

c. Un faible investissement du débat public ? Éléments explicatifs

On trouve peu d'auteurs qui émettent un avis critique sur l'implication générale des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal. Au Canada, des voix s'élèvent cependant pour dénoncer le manque d'investissement des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal. Certains auteurs parlent de « rendez-vous manqué » avec le bien-être animal, comme si les vétérinaires n'avaient pas su saisir la vague médiatique déferlant à ce sujet (Easton 2004).

Un manque de connaissance dans le domaine du bien-être animal

La participation à un débat public nécessite un « préalable de l'information », c'est-à-dire la connaissance des mots du sujet, de leur sens et du langage commun associé au sujet. En cas d'absence de maîtrise de ces termes, il n'est pas possible de participer au débat. Le manque de connaissance préalable brime l'implication dans le débat (Zémor 2003).
Une des difficultés identifiées chez les vétérinaires pour participer au débat public sur le bien-être animal est justement leur manque de connaissance par rapport au sujet. En particulier, ils manqueraient de formation en bien-être animal et auraient des difficultés à l'évaluer. Ce manque de connaissance produit nécessairement un effet d'autocensure chez les vétérinaires qui, bien que spécialistes en santé animale , ne se sentent pas nécessairement spécialistes en bien-être animal et auraient tendance à ne pas participer à ce genre de débat (Easton 2004). Une étude américaine menée sur des étudiants vétérinaires de l'université du Colorado montre l'évolution du rapport au bien-être animal des étudiants après avoir reçu un enseignement en bien-être animal. La formation dispensée semble augmenter significativement le sentiment de légitimité des étudiants à s'exprimer dans ce domaine et auraient davantage envie de s'investir dans des activités de communication. La formation leur donne également des clés pour porter un regard critique sur les discours formulés sur le bien-être animal (Johnstone et al. 2019).

Un débat qui privilégierait le point de vue des associations

Depuis les années 80, les problèmes publics semblent émerger et être incarnés par la figure des victimes, elles apparaissent comme des éléments centraux notamment dans les problèmes de santé publique. Les controverses naissent et se développent par l'intermédiaire des discours des victimes, où la composante émotionnelle est très importante (Salaris 2017). Il semblerait que cela s'applique également au cas du bien-être animal, où ceux présentant les animaux comme des victimes de l'exploitation humaine prennent une part importante dans les débats publics.

Les groupes animalistes en particulier « suscitent de plus en plus l'intérêt médiatique », ils bénéficieraient d'une sollicitation importante de la part du journaliste et verraient leurs actions particulièrement médiatisées. Si l'action directe et radicale des groupes antispécistes n'est pas

nouvelle, en revanche ce niveau de médiatisation donne l'impression que ces groupes font « irruption » dans le paysage médiatique et qu'ils dominent le débat public (Hauguel 2019). En particulier, il semblerait que L214 mène l'agenda médiatique et politique français, c'est-à-dire que c'est cette association qui amorce les débats par des actions médiatiques. Elle définit donc ce dont on va parler, ce dont on va débattre et va cadrer en amont les débats publics sur le bien-être animal ou plus largement sur la cause animale (Bonnardel et Playoust-Braure 2020).

Cette tendance se renforce par le phénomène « d'uniformisation » et de « professionnalisation » des sources, c'est-à-dire qu'à partir du moment où les journalistes identifient une figure permettant de leur apporter une information dans un certain domaine, ils vont avoir tendance à la solliciter régulièrement. Le fait d'identifier un acteur comme une source tend à rendre routinière la relation source-journaliste. La source devient donc une sorte de « professionnel » de l'information, en étant régulièrement sollicitée, et les informations contenues dans les médias vont avoir naturellement tendance délivrer les informations des mêmes acteurs au fil du temps (Bonnardel et Playoust-Braure 2020).

Cependant, il ne faudrait pas imputer aux associations et aux médias seuls l'existence de cette domination du débat par les associations (Frioux 2016). La nature même de ce dont on parle, le bien-être animal, est un sujet qui par nature semble offrir moins de place aux experts et aux spécialistes de la question car il serait foncièrement une question faisant intervenir le champ des affaires publiques, plutôt que le champ du scientifique. Le débat sur le bien-être animal offrirait davantage de poids à ceux représentant la demande sociale. En effet, Goffi explique que si la douleur est une question relative à la science, la souffrance au contraire fait référence à la communauté et à la sphère publique. Selon lui, la douleur est une question de paramètres scientifiques et de normes tandis que la souffrance fait référence à l'altération de la dignité dans un contexte de communauté. L'animal qui éprouve de la douleur serait donc une question nécessitant d'être abordée par le vétérinaire, tandis que l'animal qui souffre fait référence à la communauté et donc au champ des affaires publiques. La souffrance, en impliquant nécessairement une dimension morale, des relations sociales et une communauté, appartiendrait nécessairement au champ des affaires publiques. Il s'agirait donc plutôt pour les associations d'entrer sur ce terrain de défense de l'altération de la dignité animale (Goffi 2010).

De nombreux auteurs appellent cependant à une reprise en main du débat public par la sphère scientifique, et jugent l'omniprésence de la rhétorique des associations délétère pour la démocratie. Il s'agirait de faire davantage intervenir d'autres acteurs dont les professionnels pour contrebalancer un discours uniquement militant. Ces « professionnels », dont les compétences sont reconnues dans le domaine du soin aux animaux seraient trop peu présents dans le débat public (Digard 2009). Les vétérinaires permettraient de limiter le développement d' « idéologies extrêmes », en tempérant le débat public (Dalla Villa et al. 2014). Digard juge que les associations antispécistes instrumentalisent le débat public, en utilisant à leur compte une vision anthropomorphique du bien-être animal. Ce détournement de la notion de bien-être animal serait un outil de diffusion de leur propre idéologie, et de leur prise de pouvoir dans le débat public (Digard 2009). Il est également problématique que des associations de la mouvance animalitaire défendent des causes relevant de choix philosophiques (comme refuser l'asymétrie entre les espèces) mais en utilisant des arguments scientifiques « mal compris ou totalement falsifiés », permettant de justifier ces choix a posteriori. On peut citer l'argument des 2% de différence entre le génome du singe et de l'Homme qui justifieraient une proximité quasiment égale entre ces deux espèces, alors que cet argument n'a fondamentalement aucune valeur scientifique. Il s'agit d'une rhétorique fondée sur des arguments pseudo-scientifiques, mais qui sert à justifier un positionnement idéologique (Delon 2017). Il semble impératif de

rappeler que l'antispécisme est avant tout un choix philosophique qui cherche a posteriori à se justifier de manière scientifique (Digard 2009).

Une communication insuffisante des vétérinaires

La visibilité et la couverture médiatique dans le domaine médiatique dans le domaine du bien-être animal semblent incontournables pour pouvoir peser dans le débat public. Il serait impossible d'exister et de peser politiquement sans prendre part médiatiquement au débat public (Berry 2014). Des campagnes vétérinaires menées en partenariat avec des associations ont eu un impact médiatique important. Elles ont permis de faire parler du bien-être animal et au vétérinaire d'apparaitre comme un acteur central dans cette problématique (Easton 2004) . On peut citer l'exemple de la campagne contre l'abandon des animaux de compagnie dans le cadre de la Journée mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie du 27 juin 2020 qui a eu un fort écho médiatique. Il s'agit d'une coopération entre l'I-cad dirigée par le SNVEL et des associations de protection animale comme la SPA. On peut citer d'autres exemples de coopération tels que le Comité de Liaison Association de Protection Animale Vétérinaire (CLAPAV) créé en 2018.
Face au risque de délégitimation de certaines activités, comme l'élevage, il semble impératif d'être proactif dans la communication. Il s'agit pour la profession en particulier de mettre en place des plans de communication de crise. De plus, la maitrise du récit, du « storytelling » , permet de contrebalancer des discours critiques, et est un des « principaux enjeux » pour maitriser les risques contestataires (Dimitrova et Fougier 2018). Cette communication nécessiterait d'être incarnée par une personnalité, il s'agit pour les médias et le grand public d'identifier une personnalité incarnant le discours défendu (Derville 2017).
Face à la médiatisation des crises sanitaires et des scandales dans le domaine du bien-être animal, il semble que les inspecteurs de santé publique vétérinaire soient confrontés à une injonction continue de communiquer, en interne dans l'administration mais également en externe. Certains auteurs expliquent que les membres du corps se sentent parfois démunis par rapport à cette injonction. Ils ne bénéficieraient pas des compétences nécessaires pour communiquer, et vivraient cet impératif comme un détournement de leurs compétences initiales (Labregère 2015).

Une communication inadaptée des vétérinaires

Certains auteurs se sont demandés pourquoi certaines recommandations vétérinaires n'étaient pas suivies en pratique. Ils se sont penchés sur la communication des vétérinaires pour tenter d'expliquer l'écart entre d'un côté les connaissances théoriques croissantes sur un sujet et les recommandations formulées par les vétérinaires, et de l'autre les applications pratiques en particulier par les éleveurs. On peut citer l'étude de Bard et al. qui étudient la communication des vétérinaires sur le sujet des boiteries, pour tenter d'expliquer pourquoi les recommandations sont parfois peu suivies en pratique. Après une étude fine des moyens communicationnels engagés par les vétérinaires, il semble que ces derniers développent une approche généralement paternaliste vis-à-vis de leurs clients, c'est-à-dire qu'ils adoptent un style très directif, en usant notamment de questions essentiellement fermées. Ils développeraient peu d'empathie dans la communication, et se positionneraient plutôt comme un expert qui assène des instructions. Le rôle du client est alors extrêmement passif, il est peu sollicité pour participer à l'élaboration de solutions. Les auteurs appellent alors à un changement de paradigme de communication : il faudrait que les vétérinaires développent une communication plutôt basée sur la relation que sur l'asymétrie. Le style paternaliste dans la communication semble provoquer des impasses

communicationnelles, il nuit à la relation entre le vétérinaire et les autres acteurs et au suivi des recommandations (Bard et al. 2017).

De plus, il demeure chez certains experts et chez les vétérinaires en particulier une croyance dans le fait que l'intervention dans le débat public servirait à convaincre uniquement de manière rationnelle. Or, la rationalité scientifique ne serait pas la condition principale pour peser dans un débat public, parce que les individus obéissent en réalité à différents régimes de rationalité, à différentes formes de rationalité :on parle de « rationalité spécifique ». La difficulté de mise en débat public est justement d'« identifier entre les rationalités qui s'opposent, les points qui peuvent être rendus discutables , de mettre en en place les bonnes conditions délibératives ». La reconnaissance mutuelle de la validité de l'argumentation de l'autre est fondamentale pour permettre une compréhension mutuelle et un débat dans de bonnes conditions (Badouard, Mabi, et Monnoyer-Smith 2016). Carbou définit cinq types de rationalités différentes mobilisées dans un débat public, à partir de l'étude de la catastrophe de Fukushima. Il distingue : le profil du « décroissant », qui mobilise des arguments liés à la finitude du monde qui essaie d'impulser des modifications personnelles de comportement ; le profil du « militant », avec une logique de « dénonciation binaire » qui cherche à délégitimer le camp adverse ; le profil du « scientifique » qui essaye de sortir de tout jugement et emploie une parole technique et descriptive, et qui cherche à discréditer les prises de paroles qu'il considère comme irrationnelle et le profil du « manager » dont l'argumentation est fondée sur « l'idée du progrès ». Si ces profils associés à des rationalités différentes ne sont pas forcément transposables au débat sur le bien-être animal, ils permettent de comprendre qu'il existe différents rapports au rationnel au sein d'un débat public et qu'on ne peut pas le résumer à la rationalité scientifique. Chaque acteur du débat déploie une grille de perception et d'argumentations variée (Carbou 2015). L'inadaptation de la communication des vétérinaires pourrait également s'expliquer par le fait que l'espace public est davantage centré autour des symboles, des narrations, des discours associés plutôt au registre de l'émotionnel qu'à celui de l'argumentation. On passerait d'un espace public davantage « délibératif » à celui d'un espace public « symbolique et narratif » dans lequel les images sont davantage véhiculées que les arguments. (Lits 2009)

Dans ce contexte : comment articuler une prise de parole scientifique avec un débat politique, centré sur l'émotionnel et le symbole ? Certains auteurs affirment qu'il s'agit de deux positionnements qui ne sont pas en opposition stricte et qu'il est possible d'articuler plusieurs registres en même temps. La prise de parole publique des intellectuels et notamment des scientifiques est fondamentale dans le processus décisionnel des politiques publiques. Selon Pestre, il s'agirait non pas de s'exprimer en tant qu'énonciateur d'une parole scientifique, d'une parole qui tente de délivrer une vérité générale mais en tant que scientifique critique. Elle parle d'une nécessaire « citoyenneté scientifique », du scientifique qui se lie à la société civile et qui intervient dans des débats publics en portant un regard critique. La parole critique du scientifique serait un moyen de concilier rigueur scientifique et intervention dans les débats, sans tomber dans le paternalisme et l'assénement de vérités, mais en mettant la science au service de la démocratie (Pestre 2003).

On peut donner plusieurs éléments explicatifs à la faible présence des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal. Il demeure des contraintes externes au vétérinaires, comme le fait que ce débat particulier tend à favoriser le point de vue des associations de protection animale. Il demeure également plusieurs contraintes internes à la profession : le manque de connaissances sur le bien-être animal et des impasses communicationnelles. Les problèmes de communication publique des vétérinaires sont de deux types : les vétérinaires communiquent de manière insuffisante et parfois de manière inadaptée. La posture parfois paternaliste des vétérinaires et leur focalisation sur un discours purement rationnel semblent être des éléments en défaveur de l'investissement du débat public sur le bien-être animal.

Conclusion :

On observe donc un paradoxe : d'un côté les vétérinaires sont très régulièrement sollicités par l'administration pour établir des standards de bien-être animal et disposent d'un monopole d'expertise en santé animale et d'un autre côté ils participent peu au débat public sur le bien-être animal. Si la littérature peut donner quelques éléments de réponse sur les raisons éventuelles de cette faible participation, il serait intéressant de poser la question aux principaux intéressés : les vétérinaires investis d'une fonction leur donnant davantage de ressources et de compétences pour contribuer à ce débat public. Face au constat du fossé existant entre d'un côté les compétences techniques du vétérinaire dans le domaine du bien-être animal et de l'autre sa faible présence médiatique dans le débat public sur le bien-être animal, il s'agit d'interroger les vétérinaires disposant d'une fonctions particulières pour donner davantage d'éléments de réponse. Pourquoi les vétérinaires experts en santé animale et reconnus comme compétents dans le domaine du bien-être animal ne trouvent-ils pas leur place dans le débat public sur le bien-être animal ?

SECONDE PARTIE : ETUDE EXPERIMENTALE

L'INVESTISSEMENT DU VETERINAIRE DANS LE DEBAT PUBLIC SUR LE BIEN-ETRE ANIMAL A PARTIR D'ENTRETIENS

L'étude de la bibliographie nous a donné des éléments pour mettre en évidence la faible présence des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal ainsi que quelques éléments explicatifs de ce manque d'investissement, en particulier les difficultés communicationnelles ou le manque d'organisation syndicale. Cependant, les éléments bibliographiques ne sont peut-être pas exhaustifs pour expliquer ce phénomène, et ne prennent généralement pas en compte les récits et le point de vue des vétérinaires. De plus, on observe qu'il existe au sein de la profession des vétérinaires des personnalités qui sont investies de mandats politiques nationaux, qui dirigent des organisations professionnelles, qui sont à la tête d'administrations centrales ou qui exercent des fonctions médiatiques et qui seraient à même de participer ou de s'impliquer dans un tel débat. Il y a de nombreuses personnalités vétérinaires qui disposeraient de ressources spécifiques pour prendre part à des débat publics et notamment celui du bien-être animal. La littérature, aussi bien en sciences « dures » qu'en sciences humaines n'offre pas d'étude permettant d'expliquer la faible présence des vétérinaires à partir du point de vue des vétérinaires dont le potentiel de participation serait le plus important.

Il s'agit ici de comprendre pourquoi il existe des élites vétérinaires qui seraient à même de participer au débat public sur le bien-être animal et qui pourtant semblent peu visibles sur la scène médiatique dans ce domaine. Pour cela, nous avons adopté une méthode originale en interrogeant spécifiquement des membres de ce groupe particulier de vétérinaires, afin qu'ils donnent leur point de vue sur le faible investissement du débat public sur le bien-être animal.
On s'est appuyé sur les témoignages de 17 vétérinaires ayant des fonctions politiques, le plus souvent au sein d'organisations professionnelles mais également à l'échelle nationale, des fonctions administratives et des fonctions universitaires en lien avec le bien-être animal.

Nous détaillerons d'abord le matériel et les méthodes utilisées, c'est-à-dire essentiellement le choix de la grille d'entretien et des personnes interrogées. Ensuite, dans une seconde partie nous réaliserons une synthèse des éléments soulevés au sein des entretiens, où il s'agira de donner des éléments de compréhension à la faible présence des vétérinaires dans le débat public. Puis, une dernière partie de discussion nous permettra de faire le bilan des éléments de réponse apportés, en les confrontant notamment aux éléments bibliographiques. Nous finirons par évoquer des pistes de réflexion quant à l'amélioration de l'investissement public des vétérinaires dans le domaine du bien-être animal.

I/ Matériel et méthode

Il s'agit d'abord de détailler le choix de la méthode que nous avons utilisée et la réalisation d'entretiens semi-directifs. Puis, nous détaillerons les choix d'échantillonnage et de recrutement des personnalités participant à l'étude. Ensuite, nous détaillerons la méthode de réalisation de la grille d'entretien et la manière d'élaborer le questionnaire soumis aux personnes interrogées. Et enfin nous expliquerons la méthode d'analyse utilisée.

1) L'entretien semi-directif, méthodologie

a) Choix de l'entretien semi-directif

La réalisation d'entretiens est une méthode classique de sociologie compréhensive. Il s'agit d'une démarche qui se détache de la sociologie explicative, c'est-à-dire qui cherche à établir des liens de causalité entre l'existence d'un fait social et d'autres éléments. La sociologie compréhensive cherche quant à elle à comprendre le sens de l'action sociale pour les acteurs : quel regard portent les acteurs sur leurs actions dans la société et dans un contexte donné ? « La démarche compréhensive s'appuie sur la conviction que les Hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur, par le biais du système de valeur des individus ». La démarche compréhensive cherche donc à étudier le sens de l'action sociale pour des acteurs producteurs de faits sociaux. (Kaufmann 2011).

L'entretien est une la méthode généralement utilisée en sociologique compréhensive. Il s'agit d'« une situation de communication interpersonnelle orientée vers le recueil de données du point de vue du sujet interrogé. », il s'agit d'une situation d'interaction libre entre deux personnes, où l'objectif est d'apporter une dimension compréhensive aux comportements humains. C'est une situation artificielle, plus ou moins formelle, d'échange entre deux protagonistes visant à éclairer de manière compréhensive des phénomènes sociaux (Costantini 2019).
Il s'agissait ici de réaliser des entretiens permettant de mettre à jour la manière dont des acteurs particuliers du monde vétérinaire (dotés de fonctions politiques, administratives ou universitaires) expérimentent et interprètent le débat public sur le bien-être animal, la manière dont ils vivent cet investissement public, de l'intérieur ou de l'extérieur. Il s'agissait de comprendre le faible investissement des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal en permettant aux acteurs qui en théorie devraient s'investir dans ce domaine de s'exprimer sur ce fait social. La démarche compréhensive de la faible présence des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal s'est appuyée donc sur les discours formulés lors d'entretiens auprès des chefs de fils de la profession et de la manière dont ils expérimentent le faible investissement.

Il demeure plusieurs types d'entretiens en fonction du cadre établi par l'enquêteur et de sa rigidité : l'entretien dirigé, ou directif, l'entretien semi-dirigé et l'entretien libre.
L'entretien directif est basé sur un questionnaire précis établi en amont et invite les personnes interrogées à se conformer strictement aux questions posées. La formulation d'hypothèses préalables à la rédaction du questionnaire est fondamentale pour l'entretien dirigé.
L'entretien semi-directif permet d'aborder un certain nombre de thématiques par lesquelles doit forcément passer la personne interrogée, comme des sortes de portes d'entrée vers un discours libre. Il s'agit de recentrer le discours vers les thématiques abordées tout en laissant libre l'interviewé du temps accordé aux thématiques et de l'ordre choisi. Les réponses pourront être

induites par des « questions tremplins » permettant d'amorcer le discours, sans que celles-ci suivent nécessairement un ordre établi. Le choix des thématiques et des questions tremplins nécessite des hypothèses préalables sur la dimension compréhensive du sujet. Il s'agit, par avance, de définir des thématiques pertinentes pour éclairer la compréhension du sujet. Le temps de l'entretien est envisagé approximativement à l'avance.
Dans le cas de l'entretien libre, aucune question n'est formulée à l'avance, l'enquêteur n'intervient quasiment pas, le discours de la personne interrogée est continu, la durée de l'entretien n'est pas définie par avance (Imbert 2010, Constantini 2019, Combessie 2007)

Tableau IV : Typologie des entretiens (Imbert 2010)

Entretien dirigé (ou directif)	Entretien semi-dirigé (ou semi-directif)	Entretien libre (ou non directif)
Discours non continu qui suit l'ordre des questions posées	Discours par thèmes dont l'ordre peut être plus ou moins bien déterminé selon la réactivité de l'interviewé	Discours continu
Questions préparées à l'avance et posées dans un ordre bien précis	Quelques points de repère (passages obligés) pour l'interviewer	Aucune question préparée à l'avance
Information partielle et réduite	Information de bonne qualité, orientée vers le but poursuivi	Information de très bonne qualité, mais pas nécessairement pertinente
Information recueillie rapidement ou très rapidement	Information recueillie dans un laps de temps raisonnable	Durée de recueil d'informations non prévisible
Inférence assez faible	Inférence modérée	Inférence exclusivement fonction du mode de recueil

Parmi la typologie des entretiens, nous avons choisi l'entretien semi-directif pour cette thèse, pour permettre une inférence modérée, tout en orientant vers des thématiques ciblées préalablement. Les thématiques ont été établies en amont, ainsi que des questions tremplins au sein de chaque thématique. L'ordre des questions était souple en fonction des réponses de la personne interrogée. La durée de l'entretien était définie au préalable, autour d'une quarantaine de minutes.

b) Déroulement de l'entretien

Concernant le déroulement de l'entretien, il a été décidé dans un premier temps de définir le cadre de l'entretien, en commençant par se présenter, puis expliquer la démarche qui était adoptée, le directeur de recherche associé et les thématiques abordées (Combessie 2007). La prise de notes peut favoriser la conversation, en montrant l'intérêt suscité par le discours de l'interrogé. La reformulation des questions est également possible pour solliciter un « retour réflexif » (Combessie 2007, Kaufmann 2011). La relation de confiance entre l'interviewé et l'enquêteur était renforcée par l'absence de contrainte exercée par l'enquêteur sur l'interviewé. Il s'agit de mettre en place un rapport égalitaire entre les deux parties, sans contrainte à la délivrance d'information (Costantini 2019). Le fait d'exprimer au préalable à la personne interrogée qu'on partage une « communauté de valeurs » avec elle, c'est-à-dire des points communs, des ensemble de normes communes ou d'expériences communes renforce le climat de confiance (Guionnet et Rétif 2015).

La posture théorique était précisée dans nos entretiens, il s'agissait clairement d'expliquer à la personne interrogée le cadre du travail de thèse d'exercice vétérinaire dont le but était de comprendre la faible présence des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal. Le fait d'exprimer aux personnes interrogées, toutes vétérinaires, que les entretiens se déroulaient

dans le cadre d'une thèse d'exercice vétérinaire était en faveur du phénomène de « communauté de valeurs ». Le fait que l'interviewé sache que l'enquêteur appartenait à la communauté des vétérinaires était en faveur de l'instauration d'un climat de confiance. De plus, il était précisé aux personnes interrogées que les entretiens étaient anonymes, c'est-à-dire que le travail mentionnait l'ensemble des personnalités qui participait à l'étude, mais qu'il ne serait pas indiqué qui formule tel discours dans la retranscription et dans l'analyse. L'intérêt était de créer un climat de confiance supplémentaire favorable à l'expression libre dans les entretiens. Cela permettait également de ne pas se focaliser sur la personnalité à l'origine des discours, mais plutôt de se concentrer sur le contenu et l'information. Des questions tremplins secondaires ont été formulées en plus des questions tremplins en cas d'absence de compréhension de la première question, ou de nécessité de précision.

Selon la littérature, les entretiens doivent être systématiquement enregistrés pour permettre une retranscription totale a posteriori, avec le plus de détail possible. On note, en particulier, l'importance de retranscrire certains éléments non verbaux comme les hésitations, les rires et les silences (Combessie 2007).
Les 17 participants à l'étude ont accepté d'être enregistrés. Tous les entretiens ont été totalement retranscrits. Les bandes son ont ensuite été détruites après retranscription.

c) Difficultés méthodologiques

Il s'agit d'aborder quelques difficultés liées à la réalisation de nos entretiens, du fait en particulier de la nature des fonctions des personnes interrogées et de la nature de la problématique du bien-être animal qui est un sujet polémique. Nous aborderons deux difficultés auxquels nous avons été confrontés : le phénomène d'incorporation et les limites de la restitution.

Le phénomène d'incorporation

Il s'agit d'abord d'avoir conscience que sa propre posture d'enquêteur peut avoir des conséquences sur le positionnement des deux parties pendant l'entretien. Sylvie Ollitrault dans l'ouvrage de Guionnet et Rétif en 2015 explique notamment quelles sont les difficultés méthodologiques dans le fait de mener un entretien dans un contexte d'asymétrie hiérarchique entre l'enquêteur et l'interviewé. Ce contexte d'asymétrie peut conduire l'enquêteur à adapter fortement ses questions à l'interviewé par un mécanisme « d'incorporation des normes », c'est-à-dire que la position d'infériorité hiérarchique de celui qui mène l'entretien va le conduire à formuler des questions davantage en accord avec ce qu'il considère comme adapté à la personne interrogée. On parle de phénomène d'incorporation de normes d'ajustement. Cela peut conduire, par exemple, à éviter d'interroger l'interviewé sur des sujets avec lesquels il est en désaccord, ou bien des problématiques dont on sait qu'elles sont génératrices d'un climat inconfortable (Guionnet et Rétif 2015).

Dans notre travail, la relation entre l'enquêteur et les interviewés était potentiellement hiérarchique parce que les personnalités interrogées se trouvaient en position dominante du fait de leurs fonctions spécifiques dans de grandes organisations vétérinaires, ou hauts fonctionnaires comparativement à celle de l'étudiante en cours de thèse. En revanche, ces personnalités ne sont pas directement els commanditaires de l'étude. Si le phénomène d'incorporation est inconscient, le fait de connaitre ces mécanismes en amont permet potentiellement de limiter le fait de se conformer nécessairement aux normes de l'interviewé. Nous avons tenté au cours des entretiens d'oser poser les questions même si l'on connaissait

l'éventuel désaccord de l'interviewé, afin de privilégier la qualité du travail d'étude. De plus, 17 entretiens ont été réalisés en visio-conférence (pour 14 d'entre eux) ou par téléphone (pour 3 d'entre eux) ce qui crée une certaine distance supplémentaire enquêteur-interviewé qui peut nuire à la relation au cours de l'entretien mais qui potentiellement peut diminuer le phénomène d'incorporation des normes. Cette distance crée par les outils numériques peut être en faveur d'une certaine franchise supplémentaire de la part de l'enquêteur.

Les limites de la restitution

Une des difficultés lors de la retranscription des échanges enregistrés est de savoir où s'arrête l'entretien et en particulier « peut-on ou doit-on tout retranscrire, écrire ». Faut-il retranscrire tous les « degrés » de parole, peut-on retranscrire les remarques faites à la fin de l'entretien une fois l'exercice formel terminé, par exemple ? Peut-on également tout retranscrire au cœur de l'entretien ? On peut également s'interroger sur le fait de retranscrire des éléments très polémiques évoqués au sein des entretiens. De plus, peut-on retranscrire des paroles qui ciblent directement d'autres acteurs, intervenant ou non dans l'étude. Selon Garcia, ces problématiques doivent être prises en compte au préalable par la personne menant l'étude, selon une posture éthique particulière (Garcia 2015)

Le choix qui a été fait ici a été de se limiter à la retranscription des éléments au sein de l'entretien formel, et de ne pas retranscrire ce qui est évoqué « en off ». De plus, on n'identifie pas au préalable de sujet « tabou » qui ne serait pas retranscrit. En pratique, aucune thématique n'a été éludée, y compris des sujets polémiques et actuels comme le broyage des poussins, l'abattage rituel ou certaines pratiques de chasse. La posture a été de dire que si le débat public sur le bien-être animal est souvent alimenté par des polémiques, alors il n'y a pas de sujet tabou que l'on peut éluder de la retranscription. Cependant, le choix a été fait de ne pas cibler d'acteurs particuliers mis en cause dans les entretiens, afin de ne pas créer de climat de stigmatisation. Il a ainsi été décidé de remplacer parfois certains noms évoqués par les interviewés par des dénominations plus vagues permettant de ne pas les identifier. Par exemple, on a remplacé des noms par « un fonctionnaire » ou « un membre du Conseil de l'Ordre ».

La méthodologie choisie était donc celle de l'entretien semi-directif, qui a permis une expression libre des personnes interrogées, en traversant certaines thématiques abordées par des « questions tremplins ». L'entretien a duré en moyenne une quarantaine de minutes. Parmi les 17 entretiens, 14 ont été réalisés en visio-conférence et 3 par téléphone. Tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits de manière complète. Le cadre de l'étude a été mentionné, et les interviewés connaissent le caractère anonyme des retranscriptions, ce qui a contribué à mettre en place un climat de confiance. La posture éthique a été de retranscrire toutes les thématiques abordées, y compris celles particulièrement polémiques, de ne pas retranscrire les « off » et de ne pas cibler directement des protagonistes. Les entretiens ont été réalisés entre le 14 avril et le 24 août 2020.

2) Échantillonnage

L'échantillonnage, c'est-à-dire l'ensemble des personnes qu'on souhaite interroger est fondamental pour l'étude, il s'agit d'une « pièce maîtresse » de l'entretien standardisé (Kaufmann 2011). Toute la difficulté est de cibler quels acteurs vont être interrogés dans l'étude, certains auteurs expliquent que ce repérage fait l'objet d'un véritable « défi méthodologique ». Il demeure deux problématiques : Qui interroger, qui est légitime ? Et

combien de personnes interroger, où s'arrête l'échantillon ? Garcia affirme « En tout état de cause, la question de l'identification des acteurs, qu'il s'agisse d'en élargir ou d'en réduire le nombre, constitue un champ de réflexion méthodologique en friche. » (Garcia 2015). De manière générale, le choix des participants se fait en fonction d'une pertinence « théorique », c'est-à-dire qu'il s'agit de ceux identifiés par l'enquêteur comme étant pertinent dans le champ étudié et à travers la problématique abordée (Imbert, 2010). Les critères professionnels sont généralement les éléments prépondérants pour choisir les personnes interrogées (Kaufmann 2011).

L'échantillonnage fait donc l'objet d'un choix arbitraire de l'enquêteur, en fonction de critères définis par l'enquêteur et des besoins de l'étude. Le positionnement adopté ici a été de sélectionner des personnalités exerçant des fonctions politiques vétérinaires c'est-à-dire ayant soit un mandat d'élu d'échelle national, soit exerçant des fonctions à responsabilité dans des organisations vétérinaires : l'Ordre, les syndicats et les organisations techniques. Le fait d'aborder la problématique du bien-être animal a conduit nécessairement à interroger également des fonctionnaires du corps des Inspecteurs de santé publique vétérinaire, amenés à mettre en place et à faire respecter le cadre règlementaire du bien-être animal. De plus, des personnalités vétérinaires qualifiées de « médiatiques », de par leur influence dans les médias ont également été sollicitées. Il s'agissait également de solliciter des universitaires spécialisés dans le sujet.
La composition du panel a été influencée également par des contraintes d'ordre pratique. Les personnalités ont été sollicitées par mail, parfois sans réponse.
Concernant la taille de l'échantillon, nous souhaitions entre 15 et 20 entretiens. Au final l'étude a reposé sur 17 entretiens.

Voici la liste des personnalités vétérinaires composant l'étude et leur poste au moment de la réalisation des entretiens :

- **Jean-Luc Angot**, chef de corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire

- **Michel Baussier**, ancien président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires, membre du conseil d'administration de la Fondation Droit Animal Ethique et Sciences (LDFA)

- **Claude Beata**, vétérinaire comportementaliste membre du Collège Européen de médecine vétérinaire comportementale et auteur.

- **Jean Bizet**, sénateur de la Manche

- **Christophe Brard**, président du conseil d'administration de la Société Nationale des Groupements Technique Vétérinaires (SNGTV)

- **Jeanne Brugère-Picoux**, professeure honoraire de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, Agrégée de pathologie médicale du bétail et membre de l'Académie vétérinaire de France

- **Richard Corde**, président de la Ligue Française pour la Protection du cheval

- **François Courouble**, membre de la Commission bien-être animal à la SNGV, Trésorier de la Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des vétérinaires (CARPV)

- **Loïck Dombreval**, député de la deuxième circonscription des Alpes Maritimes

- **Loïc Evain**, directeur adjoint de l'alimentation et chef des services vétérinaires

- **Jean-Yves Gauchot**, président de la Fédération des Syndicats Vétérinaire de France (FSVF), Vice-Président du Syndicat National des Vétérinaires d'exercice Libéral (SNVEL)

- **Jacques Guérin**, président de Conseil de l'Ordre des vétérinaires

- **Jean-Pierre Kieffer**, président de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'abattoirs (OABA)

- **Luc Mounier**, professeur à VetAgro-Sup et responsable de la Chaire Bien-être animal

- **Laurent Perrin**, président du Syndicat National des Vétérinaires d'exercice Libéral (SNVEL)

- **Estelle Prietz-Ducasse** membre du Conseil National de l'Ordre des vétérinaires, référente bien-être animal pour le Conseil

- **Jean-François Rousselot**, président de l'Association Française des Animaux de Compagnie (AFVAC)

Le panel de personnalités interrogé a donc été constitué de 17 dont 15 hommes. L'âge moyen est d'environ 50 ans. Il comprenait deux hauts fonctionnaires inspecteurs santé publique vétérinaire, deux membres de l'Ordre, deux vétérinaires exerçant des mandats politiques nationaux, trois membres d'organismes techniques vétérinaires, trois membres d'associations (OABA, LFDA et Ligue française pour la protection du cheval), deux présidents de syndicats vétérinaires et trois universitaires.

3) <u>La grille d'entretien</u>

a) Un questionnaire structuré et flexible

La grille d'entretien permet d'obtenir une certaine standardisation entre les entretiens (Kaufmann 2011), à travers une structuration en thématiques et en question tremplins. Dans notre étude les questions tremplins ont été doublées de questions similaires formulées de manière différente, pour permettre une meilleure compréhension si nécessaire. Par exemple la question « Selon-vous, quel serait l'intérêt des vétérinaires d'être davantage présents dans le débat public sur le bien-être animal » a été doublée de la question « Faut-il que les vétérinaires s'engagent sur ce terrain ».
Il s'agissait de poser des questions suffisamment larges et ouvertes pour éviter d'influencer la réponse de la personne interrogée. Par exemple, même si le postulat initial de l'étude était que le vétérinaire est peu engagé dans le débat public sur le bien-être animal, nous avons évité quand même d'induire l'interviewé dans ce sens en lui demandant « Quelle place occupe le vétérinaire dans ce débat selon vous ? ».

De nombreux auteurs mettent en garde contre le risque de mener un entretien impersonnel. Il s'agit d'avoir des conditions similaires de thématiques abordées pour pouvoir croiser les points de vue entre les personnes interrogées, en revanche on offrira une certaine souplesse dans

l'ordre des questions posées, voire même dans l'ordre des thématiques abordées pour permettre un réel échange entre l'enquêteur et la personne interrogée. Il s'agit de permettre à l'enquêteur de s'engager dans chacune de ses questions, et de rebondir sur les propos antérieurs (Kaufmann 2011). Cette souplesse permet également à l'interviewé de s'exprimer librement sans être contraint par la grille d'entretien « l'entretien n'est donc pas l'application d'un questionnaire ou un interrogatoire au cours duquel on pose une série de questions sans laisser la personne libre de s'exprimer et de développer ses propres arguments » (Imbert, 2010).

La grille d'entretien constitue donc un fil directeur des échanges entre l'enquêteur et la personne interrogée mais n'est pas rigide et connait des adaptations en fonction des discours des interviewés. Dans notre étude, pour les 17 entretiens, toutes les thématiques ont été abordées, mais certaines questions tremplins n'ont pas été posées, parce que naturellement lors de l'échange certaines personnalités y ont généralement répondu spontanément.

b) Choix des thématiques

La grille d'entretien était structurée en quatre thématiques : la vision générale du débat public sur le bien-être animal, le vétérinaire face au consensus idéologique au sein du débat public sur le bien-être animal, le vétérinaire face aux autres acteurs du débat public sur le bien-être animal et les leviers du vétérinaire pour influencer le débat public sur le bien-être animal.

La vision générale du débat public sur le bien-être animal

Il s'agissait dans cette première partie de laisser les personnalités livrer leur analyse de la situation du débat public actuel sur le bien-être animal. Il s'agissait de comprendre la manière dont ils appréhendaient ce débat, quels étaient les différents acteurs qui le composent et comment le vétérinaire investit ce débat public.

Nous avons donc demandé aux interviewés comment selon eux se structurait le débat public sur le bien-être animal, et quelle place occupait le vétérinaire dans ce débat.
En cas de réponse évoquant un faible investissement du débat public sur le bien-être animal, il s'agissait de leur demander quels étaient, selon-eux, les éléments expliquant cette faible présence des vétérinaires.
Nous leur avons également demandé si, les vétérinaires avaient un avantage à s'investir dans ce débat, s'il s'agissait d'une option souhaitable.
Et enfin, cette thématique a permis d'aborder des expériences personnelles de participation à des débats publics sur le bien-être animal.

Le vétérinaire expert face au consensus idéologique au sein du débat public sur le bien-être animal

Dans cette partie, il s'agissait de comprendre, comment les vétérinaires appréhendaient le fait de formuler un point de vue unitaire sur la question du bien-être animal. Dans une situation où la profession est relativement morcelée, aussi bien géographiquement que dans la spécialité d'exercice, comment peuvent-ils développer une parole commune ?
On a donc demandé aux interrogés ce qu'ils pensaient des possibilités de formuler un consensus idéologique au sein des vétérinaires.
De plus, comme cela a été évoqué dans la partie bibliographique, la position d'expert est en elle-même problématique parce qu'elle rend parfois plus difficile la participation aux débats. L'expert, en incarnant un point de vue neutre, est parfois relayé au rang de conseiller plutôt

qu'à celui de partie prenante des débats. De plus, la position d'expert est en elle-même problématique parce qu'elle est souvent critiquée dans son objectivité. Ainsi, nous avons demandé aux interrogés en quoi la position d'expert pouvait conditionner la prise de position des vétérinaires.

Le vétérinaire face aux autres acteurs du débat public sur le bien-être animal

Il s'agissait ici de comprendre quelles vont être les interactions entre le vétérinaire et d'autres acteurs du débat public sur le bien-être animal, en particulier les citoyens, les éleveurs et les associations de protection animale. Il s'agissait de comprendre comment les liens tissés entre le vétérinaire et ces acteurs vont influencer la manière dont ils vont prendre part au débat.
Nous avons d'abord demandé aux interrogés ce qu'ils pensent de la vision du bien-être animal de la société civile, pour pouvoir éventuellement la comparer avec celle des vétérinaires, puis en quoi les liens étroits tissés avec les éleveurs vont conditionner la prise de parole des vétérinaires sur ce sujet.
Et enfin, nous les avons interrogés sur la manière dont l'intervention des associations de protection animale va conditionner la place des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal.

Les leviers du vétérinaire pour influencer le débat public sur le bien-être animal

Cette dernière thématique avait pour objet de comprendre la manière dont les vétérinaires identifient d'éventuels leviers pour renforcer leur position dans le débat public sur le bien-être animal.
Nous avons d'abord demandé aux interrogés quelles étaient les ressources dont disposent les vétérinaires pour influencer le débat public sur le bien-être animal.
Nous avons ensuite interrogé les vétérinaires en particulier sur deux types de ressources : les capacités communicationnelles des vétérinaires et les structures institutionnelles ou les personnalités capables de porter la voix des vétérinaires dans ce débat.

La grille finale se situe dans l'annexe numéro 1.

4) <u>Analyse des entretiens</u>

Il demeure de nombreuses méthodes d'analyses sémantiques des données d'entretien. On peut citer notamment le logiciel CAQDAS (Computer Assisted Qualitative Data Software Analysis). Il s'agit de coder le corpus avec des mots clés et de systématiser la recherche. Ces techniques sont fortement critiquées en particulier en sociologie politique parce que la dépendance à la grille de codage est forte et que la manière dont sont retranscrits les entretiens va fortement influencer le résultat (Garcia 2015).

Les entretiens n'ont pas été analysés de manière systématique avec une grille de codage mais de manière plus classique, à travers la recherche d'éléments compréhensifs à la faible présence des vétérinaires dans le débat. Il s'agissait, de la manière la plus objective possible, de souligner les éléments endogènes à la profession qui freinent l'investissement des « élites » de la profession dans le débat public sur le bien-être animal.
Les biais d'analyse de l'enquêteur n'ont pas été négligés : le fait de faire également partie de la communauté des vétérinaires était par exemple un frein à l'analyse objective. La proximité professionnelle que partage l'enquêteur avec les interviewés peut conduire à négliger certains éléments, qui pourraient davantage interloquer un enquêteur extérieur.

On a également utilisé un prisme d'analyse au sens de Demazière et Dubar qui se veut « reconstructrice de sens ». Il s'agissait de dépasser la simple illustration des propos, en ne faisant que paraphraser ce que disent les personnes interrogées. On a tenté d'analyser en particulier les croyances des personnes interrogées face à la problématique, ainsi que les outils rhétoriques mobilisés par les interviewés pour transmettre leurs idées. Il ne s'agissait pas uniquement de répéter et d'interpréter la manière dont les participants analysent le problème, mais les outils qu'ils mettent en œuvre pour convaincre l'enquêteur (Demazière et Dubar 1997). Certains auteurs insistent également sur la nécessité de relever les « phrases récurrentes » qui sont le témoignage de l'appartenance à un groupe particulier (Kaufmann 2011). Par exemple le fait d'affirmer qu' « il nous faudrait un Michel Cymes vétérinaire », ou encore que « les vétérinaires sont des taiseux » étaient des phrases récurrentes dans nos entretiens, qui supposent un échange préalable et des liens particuliers entre les protagonistes. De plus, la dimension critique était nécessaire pour souligner d'éventuelles contradictions chez les participants qui sont des éléments interprétatifs intéressants. La mise en évidence d'éléments contradictoires avec d'autres énoncés en amont dans le discours permet de souligner les contradictions internes de la personnes interrogée, et les points de tension intéressants pour l'analyse (Kaufmann 2011).

On a analysé les entretiens sans utiliser de méthodes d'analyse sémantique. L'objectif de l'analyse a été de donner des éléments compréhensifs à partir du relevé des discours des personnes interrogées, mais également de dépasser la simple illustration de leurs propos en analysant en particulier les outils rhétoriques qu'ils mobilisent pour convaincre l'enquêteur.

II/ Résultats obtenus

Les résultats des entretiens ont été regroupés selon quatre grandes thématiques : la vision globale du débat public du bien-être animal, la question de la formulation de la parole commune, le rapport aux autres acteurs du débat public et enfin les ressources permettant d'influencer le débat public. Si ces quatre parties correspondaient aux quatre parties structurant les questionnaires, les éléments pertinents pour l'analyse d'une thématique particulière ont pu se trouver dans l'ensemble de l'entretien, tout thématique abordée confondue.
Les citations ont été annotées du numéro d'entretien correspondant (x). Les numéros attribués aux interrogés sont arbitraires et ne correspondent pas à l'ordre alphabétique.

1) Le débat public sur le bien-être animal : un débat contraint, important et inconfortable pour le vétérinaire

La lecture des entretiens nous a permis de mettre en évidence la manière dont les personnalités perçoivent globalement le débat public sur le bien-être animal. Ce débat a été généralement perçu par les personnes interrogées comme un élément exogène à la profession vétérinaire auquel il était nécessaire de prendre part. Elles ont constaté l'échec de la participation des vétérinaires à ce débat, malgré, paradoxalement, leur forte légitimité à participer. Ils ont souvent expliqué la faible participation du vétérinaire par l'« organisation » interne du débat public, qui serait inadaptée à sa participation.

a) Le débat public sur le bien-être animal comme un élément exogène incontournable

Lorsqu'on les a interrogés sur la structuration du débat, l'ensemble des personnalités interrogées a constaté qu'il existait effectivement un débat public sur le bien-être animal et ont adhéré avec la problématique de l'implication des vétérinaires dans ce débat. Un seul interviewé a contesté l'existence d'un « débat public », même si on a pu davantage l'interpréter comme une critique de l'absence des vétérinaires dans ce débat. D'autres interrogés se sont plutôt interrogés sur le caractère réel du « débat », en raison d'une forte asymétrie des participants. Ils ont critiqué l'existence d'un débat car certaines parties prenantes auraient « confisqué » la parole aux autres acteurs qui ne seraient plus en mesure de débattre. La critique de l'existence d'un débat public a été également liée à la maitrise particulière de l'agenda politique par certains acteurs, qui définissent ce dont il faut parler publiquement. Les acteurs qui sont quasiment systématiquement cités comme monopolisateurs et inducteurs du débat public sont les associations de protection animale abolitionnistes, telles que L214. Selon les interrogés, le poids de ces associations dans le débat et l'asymétrie existante avec les autres acteurs a pu les conduire à remettre en question l'existence réelle d'un débat, en tant que confrontation d'idées opposées.
« Alors qui le compose et ben c'est un les associations de protection animale qui sont abolitionnistes, pour moi c'est eux qui sont à l'initiative de ça, c'est eux qui lancent le débat et les autres derrière suivent, essayent de raccrocher les morceaux en fait. Il n'y a pas de débat, il y a une réaction des autres acteurs essentiellement aux initiatives de L214 mais pas que » (17)

Les participants à l'étude ont généralement interprété le débat public sur le bien-être animal comme un phénomène nouveau, naissant et en perpétuelle croissance dans l'espace médiatique. Ils ont très rarement formulé de discours sur le caractère historique des mouvements de protestation pour la condition animale par exemple, ou de lien entre ce débat et une tradition militante dans le domaine du bien-être animal. Les revendications actuelles sur le bien-être

animal sont souvent perçues comme un élément de rupture par rapport à des discours plus anciens sur les animaux et comme un phénomène lié à la modernité. Ce manque de discours sur l'historicité du débat public sur le bien-être animal est à relier à l'incompréhension suscitée généralement par le débat public sur le bien-être animal. *« Et par définition en tant que vétérinaire, ancien praticien rural, il est bien évident que le bien-être animal, surtout pour ma génération ça faisait partie…On n'avait même pas besoin de l'expliquer. Un animal pour produire du lait, de la viande il était obligé d'être dans de bonnes conditions donc ça ne se posait pas. Ça ne se posait pas à l'époque. »* (10)
Cette vision du débat sur le bien-être animal comme un phénomène de rupture avec des pratiques et des représentations anciennes de l'animal est à mettre en relation avec le fait que le débat est souvent perçu comme un élément exogène aux vétérinaires. Le débat public semblait se présenter aux interrogés comme un élément annexe, dissocié initialement du monde des vétérinaires mais qui vient le percuter de l'extérieur *« Le véto là-dedans il a commencé par être observateur »* (6)

Le caractère exogène du débat n'était pas synonyme d'externe à la profession pour la plupart des interrogés. Si ce débat semblait séparé du monde vétérinaire, il apparaissait comme un thème incontournable, et un enjeu dont le vétérinaire doit se saisir. On observait parmi les interrogés, une forte revendication de la nécessité de participer au débat public sur le bien-être animal. Cette implication était décrite comme « *vitale* » (1) pour la profession et apparaissait généralement comme contrainte par les évolutions sociétales *« Je pense qu'on est obligé d'être dans ce débat, en tout cas on va être obligé d'y être »* (4). Cet investissement était généralement jugé urgent par les participants, comme s'il s'agissait de saisir la balle au bond rapidement, et qu'une prise en main tardive de ce débat serait impossible. Il demeurait une croyance forte parmi les interrogés que le débat est une sorte de train qu'il faut prendre en marche *« A ce moment-là on a vraiment compris que si les vétos n'y vont pas dans un an c'est mort. »* (2). Le débat public sur le bien-être animal était parfois considéré comme une compétence du vétérinaire dans une dynamique concurrentielle. On a observé un parallèle établi entre la participation au débat et les règles du marché, comme si l'absence du vétérinaire dans le débat allait conduire à la prise en charge de cette place par d'autres acteurs. Cet appel à l'urgence de la participation au débat s'accompagnait souvent de la crainte pour certains interrogés de se laisser prendre un « marché » du bien-être animal.

b) Un constat d'échec dans la participation au débat

Cette idée d'urgence dans la participation allait de pair également avec l'idée selon laquelle les vétérinaires ont échoué à participer aux débats précédents sur le bien-être animal.

De nombreux participants ont évoqué immédiatement et spontanément la faible présence du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal lorsqu'on leur a demandé de décrire le débat *« Les vétérinaires ils ne parlent pas c'est certain »* (1). Cet échec de la participation s'est traduit pour l'ensemble des participants par une faible présence sur la scène médiatique ouverte au grand public. Ils ont regretté la faible participation des vétérinaires aux émissions débats notamment.
Cet échec de la participation a figuré à deux niveaux pour certains : sur la scène publique médiatique et dans les débats un peu moins ouverts (les réunions avec le ministère par exemple). D'autres ont soutenu que la place dans les réunions plus administratives dans des arènes plus closes est importante, l'accent de la faible participation était alors surtout mis sur la scène publique nationale « *parce que quand vous vous intéressez au débat public il y a des philosophes, des juristes, des éthologues éventuellement des biologistes. Mais le vétérinaire il*

est très peu présent ou alors personnellement, mais pas tellement comme vétérinaire » (5) *« et c'est vrai que quand il y a des sujets relatifs au bien-être animal qui sont remontés, suite aux vidéos de L214 ou d'autres mais voilà quand il y a des sujets de bien-être ben on fait rarement appel à la voix des vétérinaires pour faire le point, un peu un point scientifique si vous voulez »*(13).
Pour certains participants, l'accent a été mis sur le rôle central du vétérinaire lors de négociations dans des arènes closes telles que les discussions interprofessionnelles. Pour ces interrogés, le vétérinaire avait un rôle majeur de négociation des standards de bien-être animal dans ces réunions closes, et disposerait d'un temps de parole d'expert conséquent. Il demeurait en revanche une partie des interrogés qui considéraient que le vétérinaire était également absent des débats en interne, et que son absence dans les débats publics sur le bien-être animal s'illustrait à la fois dans les débats ouverts nationaux et dans des cercles plus restreints de discussion. On peut citer le cas de l'étiquetage bien-être animal développé par Casino en 2018 pour lequel certains participants ont regretté la faible participation des vétérinaires aux débats conduisant à la mise en place de normes privées de bien-être animal « *c'est des gens qui au départ n'avaient peut-être même pas l'idée que les vétos du département sur tel projet Danone ou Casino pouvaient être intéressants. Ça ne leur venait pas à l'idée* » (6).

Certains interrogés ont exprimé que l'absence des vétérinaires dans le débat public n'était pas propre uniquement aux questions de bien-être animal. Elle serait chose commune lors de nombreuses crises médiatiques où pourtant le vétérinaire pourrait contribuer du fait des thématiques en jeu. Par exemple, il est mentionné à deux reprises que le vétérinaire échoue à communiquer sur l'importance du concept de santé globale One Health, y compris lors de crises sanitaires.

Ce « rendez-vous manqué » avec le bien-être animal ne concernerait pas uniquement les vétérinaires mais l'ensemble des professions de « sciences dures » (17). Pour de nombreux participants, le débat public sur le bien-être animal ne laisserait pas la place aux discours scientifiques et à l'ensemble de la communauté scientifique *« Et ça exclut finalement la science. Et finalement pour la profession vétérinaire quelle qu'elle soit – profession animale et scientifique d'approche- c'est un peu compliqué.* » (3)

L'idée d'une amélioration récente de la participation était souvent exprimée, avec un accroissement de la place prise par le vétérinaire dans le débat public *« Oui ben j'ai l'impression que le vétérinaire occupe un petit peu plus de place, on pense, un petit peu plus, il me semble, il me semble que les médias pensent un petit peu plus à interroger et interpeler les vétérinaires depuis ces dernières années »* (16). Certains vétérinaires ont salué les initiatives de communication de certains confrères journalistes.

c) Un fort sentiment de légitimité à la participation

Paradoxalement à ce constat d'échec dans la participation au débat, on a observé chez les participants une forte croyance dans leur propre légitimité à s'exprimer dans le débat. Quasiment tous les interrogés ont revendiqué le fait que théoriquement le vétérinaire devait participer, produire des discours publics sur le bien-être animal et influencer le débat.
On a retrouvé l'idée que le vétérinaire était un expert absolument évident de ce débat public, et que sa légitimité repose sur ses compétences et ses connaissances *« Je suis surpris qu'on pose la question : qui d'autre que le vétérinaire peut être considéré comme un expert, un sachant et un référant en matière de bien-être animal. La place du point de vue technique elle est absolument évidente »* (11). Il demeurait l'idée forte d'une omnipotence du vétérinaire dans le

domaine du bien-être animal et une forte revendication de ses compétences dans les récits des interrogés « *Alors que moi je suis persuadé que seul le véto arrive à tout dominer, y compris les aspects philosophiques car grâce à sa formation, son niveau intellectuel il est capable de faire la part des choses »* (2) *« Moi je dis toujours " le vétérinaire, c'est un polytechnicien ". Il est compétent en matière médicale mais également en matière de bâtiment, en matière de locaux, d'alimentation, d'environnement, en matière de conséquence de l'élevage sur l'écologie donc il est polytechnicien »* (14).
La légitimité à s'exprimer dans ce débat public serait une légitimité de fait, basée sur des compétences et non le résultat d'une conquête du débat et des éléments de participation antérieurs. Pour les vétérinaires, la légitimité était surtout une légitimité de statut et moins une légitimité de pratique du débat public sur le bien-être animal.

Cette légitimité était quand même basée sur les connaissances théoriques du vétérinaire, et renforcée par une expérience pratique et une connaissance de terrain. Il serait un observateur privilégié des relations entre l'Homme et l'animal, ce qui lui permettrait de formuler des discours singuliers sur le bien-être animal *« Moi pour le revendiquer c'est de par sa formation scientifique et de par son expérience. Son expérience c'est la connaissance de l'animal et de la connaissance de la relation Homme-animal »* (15).

Le vétérinaire disposerait aussi d'une forte légitimité à s'exprimer car il serait le porteur d'une parole centrée et équilibrée, permettant de tempérer le caractère « extrême » de certains discours. Il jouerait un rôle de modérateur du débat *« Moi je souhaite qu'il y ait un espace qui se construise et qui permette au vétérinaire d'être au point d'équilibre »* (3) « *je pense que le vétérinaire est là pour heu… Heu… Mettre en quelque sorte des garde-fous avec sa science, avec son expertise* » (11). On a observé une forte croyance dans le fait que le vétérinaire porte une parole « *équilibrée* » (1), c'est-à-dire qui se trouverait au centre d'un débat fortement polarisé. Cette idée d'équilibre du débat est basée sur une représentation du débat public comme sous-tendu d'un côté par des associations de protection animale avec de fortes revendications en matière de bien-être animal, et de l'autre des éleveurs qui résistent à ces revendications. Au sein de cette vision linéaire et polarisée du débat, le vétérinaire porterait un point de vue centré entre ces deux camps et pouvant même les faire dialoguer « *Pour en revenir à la question initiale, je dirais que oui, ce qu'on aimerait c'est faire se rapprocher les extrêmes et faire que l'animal soit considéré le mieux possible dans notre société, en considérant tout le service qu'il rend à notre société* » (15).

En particulier une idéologie « extrême » contre lequel le vétérinaire serait un rempart est l'anthropomorphisme. La vision anthropomorphique, portée en particulier par les associations de défense animale abolitionnistes, serait une des anomalies du débat que le vétérinaire pourrait contrer en s'investissant dans le débat public *« Nous on sait ce que c'est que l'anthropomorphisme, donc voilà. On sait ce que c'est l'écosystème animal, les écosystèmes environnementaux, la santé animale, la santé humaine. Et surtout on ne fait pas d'anthropomorphisme, on s'appuie sur des éléments rationnels »* (9). Le vétérinaire jouerait un rôle de pacificateur et de rationalisation d'un débat fortement polarisé, et contaminé par des discours teintés d'anthropomorphisme.

D'un autre côté, certains interrogés ont nuancé cette idée de totale légitimité du vétérinaire et appellent à une certaine humilité de la profession et à un partage de la parole « *Mais est-ce que sur le bien-être animal la parole personnelle d'un vétérinaire elle est plus valable que celle d'un citoyen, que celle d'un éleveur, d'un consommateur, d'un propriétaire de chien ou d'un plombier zingueur ?* » (4). On a observé des critiques d'une vision absolutiste de la parole

vétérinaire, et une mise en garde face à une vision strictement corporatiste du débat public sur le bien-être animal « *Bon il ne s'agit pas non plus de n'entendre que les vétérinaires, les vétérinaires n'ont pas non plus de légitimité à être partout hein ! Je pense qu'il ne faut pas non plus tomber d'un excès dans l'autre, au nom d'un corporatisme professionnel, vouloir envahir et remplir le débat » (16).*
Si les compétences du vétérinaire dans le domaine du bien-être animal ont été souvent valorisées, certains interrogés soulignent quand même des lacunes dans ce domaine qui seraient un frein à l'investissement dans le débat public. Les vétérinaires de l'« *ancienne génération* » présenteraient moins d'aptitudes dans le domaine du bien-être animal, avec l'idée selon laquelle il y aurait une amélioration générationnelle des connaissances sur le bien-être animal « *Je pense qu'il y a aussi, sur la faible visibilité médiatique il y a aussi… il y a… d'abord peut être une insuffisance de formation pendant longtemps* » (16).

d) Une critique de la structuration du débat lui-même

« Alors c'est un débat qui n'est pas simple » (3) a exprimé un des interrogés en tout début d'entretien. Cette idée de complexité et d'incompréhension face à un débat chaotique a été manifestée par la majorité des participants. En particulier, un interrogé a expliqué cette complexité par la multiplicité des représentations et des discours formulés autour de l'animal. La plupart des participants ont exprimé leur difficulté à analyser voire à s'exprimer sur le débat et sa structuration « *Honnêtement, je ne me sens pas très bon là-dessus* » (5) « *C'est compliqué comme question* » (5) « *(Souffle). Alors…heu…je n'ai pas du tout réfléchi à cette problématique* » (8) « *tu dois le voir dans mon discours je parle beaucoup mais je ne suis pas très...Je ne suis pas à l'aise. On n'est pas formés* » (9). Cette impression de malaise quant au fait de s'exprimer sur le bien-être animal a pu être reliée avec la peur manifestée par certains interviewés des conséquences néfastes du débat public sur leur activité. Ce débat, complexe, chaotique et difficilement interprétable pourrait en plus remettre en cause l'exercice des vétérinaires, selon certains participants « *Parce que si la place de l'animal elle devient trop importante, surtout pour les libéraux ça met une responsabilité, une exigence que l'on ne peut pas nécessairement, que l'on ne peut pas, en termes d'exigence…Comment dirais-je ce n'est pas de la médecine humaine donc heu… Si l'animal devient comme un enfant ben c'est un peu compliqué quoi. Voilà c'est peut-être mal exprimé mais...* » (9)

Paradoxalement à cette impression de chaos et d'autonomie du débat public, les interrogés ont souvent exprimé l'idée d'une « gestion » externe du débat public. Le débat serait à la fois une sorte d'amas complexe et protéiforme, et en même temps un élément géré et monitoré de l'extérieur « *C'est je pense aussi lié à la façon dont le débat est géré* » (4). On a trouvé l'idée selon laquelle il y a des acteurs qui géreraient le débat, qui l'organiserait, en particulier les médias. L'ensemble de l'appareil médiatique tendrait, pour certains interrogés seulement, à polariser le débat et à renforcer son caractère passionnel « *Bon il* [le débat public] *n'est pas rationnel pourquoi ? Parce que justement il faut bien reconnaitre que c'est un sujet en or pour les médias. Ça fait vendre du papier, ça fait vendre des émissions* » (15). En plus de favoriser les discours « extrêmes » sur le bien-être animal, les médias sélectionneraient en particulier des protagonistes familiers des débats et à même de formuler ces discours polarisés.

Les vétérinaires interrogés ont souvent expliqué leur manque de participation au débat public sur le bien-être animal par la structuration du débat lui-même et par son caractère nécessairement inadapté à la prise de parole vétérinaire. En lien avec cette idée que le débat public sur le bien-être animal serait externe au vétérinaire et géré de manière indépendante, les interviewés ont souvent revendiqué un sentiment de rejet face à un débat public qui serait

parfois cadré de manière à ne pas leur laisser la place. Certaines caractéristiques propres et internes au débat le rendrait hermétique à la parole vétérinaire « *Cette vision-là* [extrême] *ça ne concerne plus le vétérinaire, il se retourne, il continue d'observer l'animal avec son sens raisonnable. Il se dit " moi je ne rentre pas là-dedans ce n'est pas pour moi" alors qu'il existe probablement un équilibre à trouver* » (1).
Cette structuration particulière du débat lui-même conduirait les journalistes à ne solliciter que des « habitués » de ce genre de débat public. Le vétérinaire ne serait pas suffisamment invité à prendre la parole, le débat étant toujours organisé autour d'habitués qui respectent le cadre défini par les médias, conduisant à des débats parfois polémiques et non consensuels.

Pour la plupart des interrogés le débat survaloriserait l'intervention des associations de protection animale, au détriment des vétérinaires. Ces associations de protection animale induiraient, en plus des journalistes, un cadrage « inadapté » au vétérinaire du débat public. On a observé plusieurs témoignages sur le fait qu'il existe des « vrais » et des « faux » débats sur le bien-être animal. Les faux débats seraient ceux investis massivement par les associations de protection animale abolitionnistes et en particulier L214 et qui exclurait toute parole scientifique dont celle des vétérinaires « *Mais je pense un peu comme tous les débats, les vrais sachant sont assez peu sollicités* » (4) « *Et donc les vétérinaires, on est plutôt pragmatiques et on s'est trouvé de facto un peu mis à l'écart* »(10)« *la seule fois où m'on a demandé de participer à un débat public, c'était dans le cas d'un buzz médiatique et on ne me demandait pas une expertise scientifique. On voulait qu'il y ait un vétérinaire qui parle mais pas avec une casquette scientifique, on voulait que le vétérinaire soit là avec sa casquette vétérinaire mais sans la casquette scientifique* » (17)
On a donc observé une contradiction fondamentale qui a structuré de nombreux témoignages d'interrogés : à la fois le vétérinaire dispose de connaissances scientifiques qui légitiment sa participation au débat, et à la fois cette parole scientifique serait un frein à l'investissement du débat. Les débats publics sur le bien-être animal seraient cadrés de manière à ne pas reconnaitre la parole scientifique des vétérinaires.

On a observé un consensus chez les personnes interrogées sur le fait que les vétérinaires se sont peu investis dans le débat public sur le bien-être animal. Ils ont témoigné d'un regain de volonté politique de la profession à s'investir à nouveau sur ce sujet. Paradoxalement au constat d'échec de la participation au débat public, les vétérinaires interrogés ont revendiqué fortement leur légitimité à participer au débat public, en particulier une certaine légitimité de statut. Les participants ont généralement considéré le débat public comme un phénomène externe à la profession et autonome, qui obéirait à des logiques propres. Ces caractéristiques internes structurelles du débat tendraient à délaisser le vétérinaire. Il demeurait souvent une croyance dans une forme de « gestion » externe du débat public sur le bien-être animal.

2) Quelle parole pour le vétérinaire expert ?

Il s'agissait ici d'interroger la manière dont les participants à l'étude percevaient la possibilité de formuler une parole commune des vétérinaires pour s'impliquer dans le débat public sur le bien-être animal. Les entretiens ont montré une certaine complexité dans la formulation d'une parole publique d'expert dans ce domaine, une difficulté dans le fait de formuler une parole consensuelle entre les vétérinaires et une difficulté à trouver une personnalité ou une organisation légitime pour la porter.

a) La complexité de la parole experte : entre forte croyance à la science et frein à l'investissement au débat

Une parole d'expert scientifique, rempart à l'idéologie qui permettrait de solutionner le débat

On a observé chez les interrogés un large sentiment de rejet des discours idéologiques dans le débat sur le bien-être animal « (*Souffle) ouais… Déjà le mot "idéologie" il n'est pas évident. Quand on parle d'"idéologie", il est un peu… "doctrine"* » (11). Selon les participants, une parole idéologisée serait généralement basée sur l'opinion et sur des croyances tandis qu'une parole scientifique reposerait sur des preuves objectives. Si l'idéologie met en avant une certaine vision du monde, les preuves scientifiques seraient quant à elle le reflet de la « réalité » « *c'est une bonne façon que ce débat devienne rationnel et pas passionnel, c'est-à-dire de rapprocher, de mettre un peu les esprits devant les réalités des choses et… expliquer à travers des exemples que l'animal est un vrai… que la vie animale et la vie humaine doivent cohabiter dans le sens très positif, dans le sens très positif* » (15). Il demeurait une croyance selon laquelle les discours techniques et rationnels du vétérinaire solutionneraient le débat en étant des voix alternatives aux oppositions idéologiques « *A un moment donné l'idée c'est de remettre au cœur de l'affaire la science. Moi c'est mon objectif : c'est de remettre de la science dans quelque chose qui est devenu irrationnel* » (2). L'analyse scientifique ouvrirait la voie à la résolution du conflit devant des oppositions stériles « *certains ou certaines vétérinaires ont d'emblée lancer le débat sur "est-ce-que je suis pour ou est-ce que je suis contre". Mais l'analyse scientifique ne peut pas se contenter de dire "je suis pour ou je suis contre" c'est la négation même de la science* » (3)

Cette idée de la parole scientifique comme résolutive du débat public sur le bien-être animal allait de pair avec l'idée selon laquelle il existerait des champs du bien-être animal qui seraient séparés des considérations éthiques ou morales « *Il faut différencier les problèmes d'éthique et les problèmes strictement de bien-être animal* » (2). Il existerait des domaines dans le cas du bien-être animal où l'on pourrait raisonner uniquement de manière scientifique pour donner une réponse objective et juste.
Mais paradoxalement, selon certains interrogés les discours éthiques pourraient être formulés à partir des connaissances scientifiques « *Mais il y a un terrain sur lequel je n'irai pas c'est celui de la morale. La morale c'est la problématique d'autorité morale de la société. Je n'ai pas de capacité à dire que je suis un étalon au titre de la morale. Je ne peux pas faire la morale aux gens mais je peux donner des repères éthiques. C'est là que c'est compliqué car en tant que profession scientifique, mon éthique ne sera donnée qu'à partir de données scientifiques* » (3). On a donc parfois observé une grande confusion entre ce qui relève de la science, ce qui relève de l'éthique et de ce qui relève de la morale dans les discours des interrogés. Il semble que le débat public sur le bien-être animal engagerait nécessairement des discours éthiques, moraux et scientifiques, mais que paradoxalement le vétérinaire devrait rester hermétique à ses considérations pour défendre un point de vue uniquement scientifique et rationnel. Parallèlement on a observé une forte croyance dans la capacité résolutive du débat par les discours scientifiques, qui permettraient de sortir des oppositions manichéennes entre les participants. Cette croyance reposerait également sur le fait que les interrogés pensaient parfois que le débat était un problème à solutionner, et qu'on pourrait le résoudre par la science.

Une parole d'expert technique qui pose problème

Mais d'un autre côté, un petit groupe d'interrogés semblait remettre en cause l'efficacité et la pertinence de la parole technique et scientifique pour influencer le débat. Ils ont présenté les prises de position technique comme hors-sujet dans un débat où il est nécessaire de prendre position « *Moi j'aimerais savoir quelle est la position des vétérinaires, de tous les vétérinaires. Que pensent-ils ? Par exemple concernant les animaux sauvages captifs dans des cirques. Je ne demande pas si la température dans laquelle l'animal est captif est la bonne température, je demande ce qu'ils pensent. Peut-être que la majorité des vétérinaires pense que c'est une bonne chose, je ne sais pas* » (1) La parole technique et scientifique était présentée comme désidéologisée et non conforme au débat d'idées. Certains participants ont critiqué une forme d'obsession de la rationalité dans un débat qui n'attend pas ce genre de discours et d'arguments « *C'est un petit peu une entrave parce que justement oui, on veut trop rationnaliser. Or là on n'est pas dans la rationalité, on est dans le ressenti*. » (10). Cette parole purement technique et rationnelle ne correspondrait pas à la parole publique attendue de la part du vétérinaire « *ou alors dire "il y a dix mètres carrés par vache donc c'est OK". Mais c'est compliqué parce que ce n'est pas ce que le public attend.* » (4)

Les interrogés ont également exprimé des difficultés devant le fait de se positionner en tant qu'expert. Le manque de données ou d'études par exemple concernant un sujet de bien-être animal était un frein supplémentaire à l'investissement du débat en tant qu'expert « *moi à mon niveau je suis toujours embarrassé, des fois j'ai envie de prendre position et en même temps en tant qu'expert c'est compliqué de prendre position de manière heu… réactive. Il faut toujours qu'on ait une base scientifique, mais des fois on n'a pas toujours la biblio qui va avec* » (17). De plus, le fait de se positionner en tant qu'expert exclurait le fait de prendre position sur des sujets généraux, et réduirait la parole à des questions ciblées et pointues « *Le problème c'est que le débat il est souvent passionnel et général. Et la parole d'expert, elle ne peut s'exprimer sinon des cas particuliers, des problèmes précis à mon avis* » (4).

Certains participants expriment même une certaine défiance vis-à-vis des experts qui, selon eux, seraient parfois influencés par les commanditaires de l'expertise « *Dans la question sur la position d'expert scientifique, moi je suis très très suspicieux, pas paranoïaque (rires) mais il y a un moment les experts on ne le leur demande que de réfléchir dans un seul sens »* (5). Pour une personne interrogée, l'expertise vétérinaire s'est focalisée sur le fait de répondre aux attentes du monde rural, et a engagé une vision du monde propre à une catégorie de la population, en laissant de côté la question d'une sensibilité accrue de l'animal « *Et je m'interroge sur l'honnêteté de certains experts. Parce qu'il y a des gens qui monnayent leurs expertises, ce n'était pas mon cas. On ne s'est pas projeté heu sur…le ressenti des gens de la ville qui sont eux complètement déconnectés du monde rural, donc... On ne s'est pas projeté sur la sensibilité accrue des gens de la ville vis-à-vis du monde animal. Et je pense que c'est un tort, c'est un tort heu… C'est un aspect qui nous manque dans notre culture, dans la culture vétérinaire qui est une culture qui est purement médicale ou purement économique* » (10).

Comment concilier un point de vue d'expert et des discours sur le bien-être animal ?

Ainsi, on a observé des participants qui pensent que la parole technique et rationnelle est la seule qui doit prévaloir pour le vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal et d'autres participants qui pensent qu'elle est hors sujet, inadaptée et qu'elle rencontre des biais de subjectivité. Dans ce cas, comment concilier un point de vue d'expert avec la possibilité de

produire des discours sur le bien-être animal ? On a trouvé plusieurs réponses chez nos participants.

Certains participants ont proposé de se débarrasser en quelque sorte des questions de bien-être animal qui ne relèveraient pas du champ de l'expertise rationnelle, pour les confier à un comité d'éthique. Il s'agirait d'externaliser la prise de position sur des sujets qui ne pourraient être considérés uniquement de manière technique « *c'est bien pour ça que nous avons souhaité créer un comité d'éthique auquel on pose des questions en leur disant : voilà les connaissances dont nous disposons, comment vous comité d'éthique, qui êtes composé de personnes de la société civile qui n'ont pas de lien de dépendance avec notre métier, comment vous vous analysez cela* » (3).

D'autres participants pensaient au contraire qu'il était possible d'articuler une parole technique et relative aux « sciences dures » avec des discours éthiques et philosophiques. Ils ont revendiqué l'absence d'incompatibilité dans le fait de formuler à la fois des recommandations techniques, et à la fois de prendre un peu de distance par rapport à ces recommandations. Il serait possible pour le scientifique de faire un pas du côté philosophique et éthique. Le fait de se présenter comme un scientifique n'empêcherait pas non plus la prise de position personnelle et de donner ses opinions « *Alors le vétérinaire de façon logique il est plutôt le scientifique mais ça ne l'empêche pas d'avoir un discours philosophique et également de militer si ses convictions vont dans ce sens* » (12). Les positions relevant des sciences dures, de la philosophie et de l'éthique seraient complémentaires et pas nécessairement incompatibles. La parole technique vétérinaire pourrait prendre sa place au sein de ce faisceau de postures « *il y a une partie philosophique, une partie éthique, une partie et cætera qui interviennent dans les positions qui sont prises. Mais justement ce que peut apporter le vétérinaire, c'est la partie scientifique et également sa connaissance aussi qu'il a de l'environnement, des acteurs : des éleveurs notamment, des propriétaires, des détenteurs* » (13).

Certains participants ont expliqué que ces interrogations rejoignaient la problématique plus large de l'engagement de l'expert : peut-on être un expert qui s'engage plus largement que dans le domaine restreint de son champ d'étude ? Peut-on formuler des opinions lorsque l'on est expert ? Il demeurerait deux types d'experts : ceux qui se tiennent à leurs recommandations purement techniques et qui ne vont jamais sur le terrain de l'opinion et ceux qui formulent des discours basés à la fois sur leur expertise technique et sur des convictions personnelles. Certains se sont posés la question de la possibilité pour les experts de formuler des recommandations qui dépassent le champ de leur expertise « *est-ce qu'on est là pour apporter des connaissances scientifiques et après à d'autres de donner le donner le point de vue et les orientations, ou est-ce que nous on va jusqu'à donner notre point de vue et les orientations* ? » (17). Certains participants pensaient qu'il était possible pour le vétérinaire expert de s'exprimer au-delà de son domaine restreint d'expertise et de formuler des recommandations et des postures idéologiques sur le bien-être animal. Cette généralisation des discours du vétérinaire serait légitimée par sa possibilité de penser de manière philosophique et éthique et par ses connaissances de terrain. Cette nécessité de sortir du champ strict de l'expertise serait également, pour certains participants, une nécessité démocratique : de nombreux acteurs non experts n'hésiteraient pas à formuler des recommandations sur le bien-être animal, dans ce cas le vétérinaire devrait lui aussi porter sa voix dans ce débat, quitte à dépasser sa parole technique.

Et enfin, pour certains participants, il était possible de concilier une parole d'expert technique avec une implication plus large dans le débat public, non pas en exprimant un point de vue normatif sur le bien-être animal, sur ce que devraient être des bonnes conditions de bien-être,

mais en positionnant l'expert comme un garant des normes établies. Il s'agissait de rappeler que le vétérinaire est, non pas un prescripteur de normes de bien-être animal, mais un protecteur du respect de ces normes. Dans ce cas, le vétérinaire se présenterait comme un garant des aspirations sociétales en matière de bien-être, dans un objectif d'intérêt général « *Les gens il faut les rassurer en leur disant " il y a des vétérinaires, ces gens sont compétents sur le bien-être animal et ils sont présents dans les élevages et c'est ça qui fait leur force ils sont présents quotidiennement dans les élevages"» (*4).

b) La difficulté de formuler un consensus

La difficulté de formuler un consensus au sein de la profession est souvent symbolisée par l'exemple des querelles internes à la profession sur la corrida. De nombreux interrogés ont identifié le problème de manque de consensus autour de la corrida comme symptomatique du manque d'unité de la profession autour d'un sujet de bien-être animal. Ils ont analysé ces débats et cette absence de consensus autour de la corrida comme le marqueur d'une parole vétérinaire morcelée et d'une profession difficilement conciliable sur certains sujets de bien-être animal.

Cette difficulté serait d'abord liée à la personnalité propre des vétérinaires qui se caractériserait par l'expression individuelle plutôt que par l'effacement au profit du consensus « *Alors première chose, la profession vétérinaire, c'est une armée de généraux c'est-à-dire que chacun ce ne sont que des individualités. Je dis "moi je suis un chef d'orchestre où j'ai un seul truc c'est que dans mon orchestre je n'ai que des solistes, voilà"*» (6). La parole serait émiettée en raison d'une difficulté à tempérer des personnalités très individualistes, qui en plus évoluent dans un paysage syndical morcelé « *Sur la question de "pourquoi on ne peut pas y arriver" et bien c'est très compliqué du fait de l'individualité en tant que véto et de l'éclatement de la profession vétérinaire* » (6). Cet individualisme se traduirait aussi à l'échelle macroscopique, avec une grande diversité de structures syndicales « *Alors après ça c'est un autre point et ça a toute son importance, c'est l'organisation de la profession vétérinaire au niveau national, parce qu'on pourrait considérer que ce n'est pas toujours facile, il y a beaucoup de syndicats, de fédérations. Il y a l'ordre, il y a la SNGTV, il y a l'AFVAC, tout cela aussi… gagnerait peut-être à… même s'ils communiquent bien les uns et les autres* » (11).

Il demeurait également l'idée selon laquelle la profession vétérinaire serait nécessairement segmentée idéologiquement, avec une diversité de régimes de sensibilité et d'intérêts économiques qui seraient autant de freins à l'émergence d'un consensus « *Là aussi il faudrait que vous segmentiez en disant que "les vétérinaires" ça ne veut pas dire grand-chose. Ça recoupe des réalités extrêmement différentes même si on a des couches transverses et des approches et des sensibilités transverses, qui vont être générationnelles* » (3).
On a donc observé des interrogés qui pensent que l'émiettement de la parole est dû à la grande diversité des organisations professionnelles et des structures syndicales, et d'autres qui pensent que la fracture nait de clivages plus profonds chez les vétérinaires, qui n'auraient pas la même conception de l'animal.
Il semblerait pourtant que le consensus soit possible sur de nombreux sujets relatifs au bien-être animal, et que le climat actuel soit plus propice à l'émergence d'une parole commune « *ouais je pense qu'on peut y arriver. Il y a trois à cinq ans ça aurait été très difficile* » (17). Le Comité national d'éthique en abattoir aurait par exemple permis l'émergence d'une position commune, aussi bien de la part des vétérinaires qu'entre des d'acteurs habituellement très opposés « *Par exemple au sein du Comité national d'éthique des abattoirs (le CNEAb), au départ avec toutes les parties prenantes ça semblait très difficile d'arriver à un consensus, et bien on y est arrivé, on a publié un avis début 2019* » (13). Le cas des méthodes de sollicitation

régionale de l'Ordre a souvent été cité, y compris par des personnalités non issues de l'Ordre. Il s'agissait de faire émerger un consensus parmi les conseillers ordinaux régionaux, et d'atteindre une position commune par le bas plutôt que par le haut. Certains interrogés ont expliqué que cette méthode a conduit au positionnement commun sur l'abattage rituel par exemple « *L'Ordre des vétérinaires avait utilisé une méthode intéressante, je pense que vous la connaissez quand par ordonnance ils ont eu un champ d'activité élargi où la question du bien-être animal pouvait être traitée par l'Ordre des vétérinaires, ils ont contacté tous les conseillers ordinaux des régions et ils ont soumis un questionnaire pour arriver à un sujet commun et avoir une position commune* »(14).
Pour certains interrogés, le consensus pourrait émerger autour de valeurs qui seraient communes aux vétérinaires. En particulier, le refus de la remise en cause de la domestication serait un dénominateur commun à la prise de position des vétérinaires « *nous notre position elle est de ne pas remettre en cause la domestication animale* » (9). Le consensus pourrait également se forger autour d'une conception humanitaire du bien-être animal, qui se développe avant tout dans l'intérêt des Hommes « *Donc il va y avoir un consensus dans la profession autour de dire un : le bien-être il ne doit pas être que pour l'animal ni que pour les humains c'est "one welfare" et deux : on est tous d'accord sur le fait de gérer la douleur, sur le fait d'apporter des soins et donc une éthique de la sollicitude et du soin elle me parait acceptable et elle me parait déjà être une super base pour le bien-être*. » (5). On a donc observé une forme de contradiction entre d'un côté des vétérinaires qui ont revendiqué une parole totalement hermétique à l'idéologie et basée uniquement sur des preuves scientifiques et des conseils techniques, et d'un autre côté des vétérinaires qui ont assuré qu'une position commune pouvait être défendue dans le cadre d'une vision commune de l'animal et de son bien-être. Il demeurait des témoignages de vétérinaires sur le fait que la parole vétérinaire porterait en elle certaines valeurs communes et une certaine conception qui sous-tend les discours sur le bien-être animal.

De nombreux interrogés ont rappelé la nécessité de mettre en place davantage de réunions de travail sur la question du bien-être animal, afin de définir en interne un positionnement commun sur la question du bien-être animal« *Mais bon ça mérite…ça ne peut pas se faire que lors d'un colloque, il faut que ce soit un travail de fond et qu'il y ait des discussions qui soient entreprises*» (13) «*Et bien je pense que déjà la première des choses c'est d'avoir un débat interne au sein de la profession vétérinaire, pour définir ce qu'on souhaite, quelle est la voix qu'on va porter et peut-être déterminer un porte-parole, et donc bien se mettre d'accord dans la famille déjà et ensuite avoir des interactions régulières avec d'une part le monde de l'élevage, et également le monde de l'industrie agro-alimentaire* » (13). Le consensus serait une sorte de première étape à la participation au débat public et aux échanges avec les autres acteurs.
Certains interrogés ont remis cependant en question la qualité de la parole commune au sein de tels colloques ou groupe de travail. Le consensus aurait pour conséquence de dépolitiser le discours et de conduire à une parole consensuelle, qui serait vide de contenu et d'effet « *Et puis un discours extrêmement consensuel il finit par être fade. On ne dit plus rien à force d'être consensuel. C'est pour ça que je me pose la question de l'utilité d'une parole vétérinaire* » (4). Certains craignaient un consensus de « raison » plutôt que de passion, avec finalement l'émergence d'une parole commune très réduite et peu porteuse de sens.
D'autres interrogés enfin ont remis en question la méthode du consensus pour porter une parole commune et privilégieraient plutôt la méthode de la majorité. Ils souhaiteraient que la parole ne soit pas un dénominateur commun à l'ensemble des vétérinaires mais plutôt l'expression du plus grand nombre, quitte à aller à l'encontre des positions de certains confrères « *Je ne pense pas qu'on puisse arriver à un consensus, je pense qu'on peut dégager une majorité plutôt qu'un consensus. C'est ça le principe de la démocratie. Toute la question c'est d'être dans la majorité*

ou pas. Moi j'aimerais savoir quelle est la position des vétérinaires, de tous les vétérinaires. Que pensent-ils ? Par exemple concernant les animaux sauvages captifs dans des cirques » (1).

c) Un sentiment de non légitimité à s'exprimer pour le collectif

Face à la difficulté de positionnement commun des vétérinaires autour d'un consensus, s'est posée la question de l'expression d'un individu pour le collectif. On a observé un certain inconfort des interrogés à s'exprimer pour le collectif, voire d'un sentiment de non légitimité à s'exprimer pour le collectif. Les personnes interrogées étaient des chefs de file des vétérinaires et en particulier des individus avec des fonctions de représentation importantes, mais paradoxalement ils ont souvent exprimé la difficulté à parler au nom des vétérinaires sur ce sujet « *il faut que les gens ils aient une réponse vétérinaire et pas une réponse personnelle.* » (4). Il demeurait la crainte d'être anti-confraternel en se positionnant publiquement au nom des vétérinaires sur le sujet du bien-être animal « *prendre des positions médiatiques c'est très souvent prendre des positions contre d'autres vétérinaires* » (5). Ce sentiment de manque de légitimité à s'exprimer pour le collectif était renforcé par la peur du blâme par les clients ou les autres confrères. Il faudrait donc une dépersonnalisation de la parole vétérinaire pour que celle-ci soit possible.

Si la parole pouvait difficilement être personnelle, il était également difficile d'identifier une organisation ou une structure syndicale capable de porter la voix des vétérinaires sur le sujet du bien-être animal. Il demeurait un manque de consensus sur l'organisation capable de superviser la communication à ce sujet. L'Ordre apparaissait quand même en général comme la structure institutionnelle la plus compétente et la plus légitime à s'exprimer « *Aujourd'hui la seule structure qui représente l'ensemble de la profession c'est l'Ordre. Parce qu'après les organismes techniques représentent leur propre branche, mais ils sont quand même un soutien essentiel justement d'un point de vue technique. Mais pour représenter sans distinction la profession, je pense vraiment qu'il n'y a que l'Ordre qui puisse avoir le droit déjà de s'exprimer au nom de la profession* » (12). L'Ordre incarnerait pour certains interrogés une sorte de figure d'autorité apte à formuler des recommandations « sages » sur le sujet du bien-être animal. L'Ordre se serait d'ailleurs muni de compétences communicationnelles le rendant plus à même de participer au débat public, alors qu'il ne s'agissait pas de sa compétence initiale « *Il y a eu de grosses avancées qui ont été faites quand même depuis quelques années grâce à l'Ordre des vétérinaires, qui s'est saisi un petit peu, même si ce n'est pas forcément dans son champ, mais qui s'est saisi de ce sujet* » (13). Certains participants ont exprimé cependant leur défiance envers l'Ordre, qui s'est parfois traduit par des discours de type « ni-ni », avec un rejet en bloc de l'Ordre et des syndicats « *L'Ordre est toujours … C'est compliqué il est toujours dans une position de gendarmes pour beaucoup de vétérinaires, ils ne se sentent pas toujours représentés par l'Ordre. Et le syndicat il a perdu beaucoup de voix. Donc je ne sais pas. Il y a sans doute une place à prendre un peu iconique qui montre l'implication des vétérinaires dans le bien-être, qui montre que c'est leur focus quotidien.* » (5). Les organismes techniques seraient habilités à tenir des discours techniques sur le bien-être animal, comme dans le cas de la castration du porc par exemple. Mais il demeurait souvent l'idée selon laquelle les organismes techniques ne seraient pas aptes à prendre en charge des questionnements éthiques sur le bien-être animal.
Pour certains interrogés enfin, les structures compétentes seraient des structures nouvelles et mixtes comme le Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires (CLAPAV), qui regroupent à la fois des vétérinaires et des associations. Enfin, certains participants ont vu dans la Chaire de Bien-être animal de VetAgro-Sup une organisation compétente dans l'émission d'avis publics sur le bien-être animal.

L'émission d'une parole commune dans le débat a fait l'objet de plusieurs problématiques : des problématiques de contenu et des problématiques d'incarnation. Les entretiens ont révélé une tension autour du fait de communiquer de manière uniquement technique et scientifique : pour certains interrogés la parole devait nécessairement être scientifique lorsque d'autres ont revendiqué une parole engagée. La formation d'un consensus se heurterait à des difficultés relatives à la personnalité des vétérinaires et à l'organisation collective morcelée des vétérinaires. Concernant l'incarnation de la parole, si l'Ordre était souvent cité comme l'organe compétent, il ne faisait pas non plus l'objet d'un consensus. On n'a pas observé de compétition entre les organismes représentatifs de la profession pour s'exprimer sur le bien-être animal mais plutôt une délégation de cette problématique, pour laquelle les personnalités avaient généralement une certaine frilosité à s'exprimer.

3) Le vétérinaire face aux autres acteurs du débat public

Il s'agissait ici d'analyser la manière dont les interrogés percevaient leurs relations avec les autres acteurs du débat public, et en particulier les consommateurs, les éleveurs et les associations de protection animale. On a observé un fort sentiment de désaveu vis-à-vis des aspirations des consommateurs et de la société civile dans le domaine du bien-être animal, une critique des méthodes des associations de protection animale et enfin des liens avec les éleveurs à la fois freins et moteurs à l'investissement dans le débat public.

a) Une forte critique à l'encontre des consommateurs

Lorsqu'on a interrogé les participants sur la manière de formuler une parole en accord avec les aspirations de la société civile et les consommateurs, on a observé quasiment systématiquement l'expression d'une difficulté à concilier la perception du public sur le bien-être animal avec celle des vétérinaires. Ils ont généralement exprimé l'existence d'un fossé entre ces points de vue et opposent une forte critique de la manière dont le grand public perçoit le bien-être animal « *Et je trouve toujours énorme la différence entre la perception du public sur le débat, ou les affirmations d'ailleurs qu'il y a sur le sujet du bien-être animal et sur la place publique et des réunions ou des colloques organisés avec des professionnels et des sachant, où là les choses sont beaucoup plus modérées, beaucoup plus étayées*. » (11). Les consommateurs développeraient une vision idéalisée du bien-être animal, qui serait en opposition avec les connaissances techniques du vétérinaire *« Donc ils [les consommateurs] ont une vision décalée, idéalisée et une méconnaissance fondamentale de ce que c'est qu'un animal, et ce qui lui convient bien à lui ce n'est pas ce qui me convient à moi* » (6). Certains participants ont critiqué le manque de cohérence entre l'attrait pour les consommateurs pour le bien-être animal et leur pratique de consommation « *Et bien rires, la société civile n'a pas résolu son problème schizophrénique entre consommation et bien-être animal* » (12). Seuls deux participants ont expliqué qu'il n'y a pas d'incompatibilité de vision du bien-être animal entre les consommateurs et les vétérinaires, et qu'il est possible de produire des discours cohérents avec une aspiration sociétale.

On a observé une forte revendication de l'incompétence de la société civile et des consommateurs dans le domaine du bien-être animal, en particulier les citoyens citadins « *Pour les consommateurs "bien-être", ça ne veut rien dire »* (5). La plupart des interrogés opéraient un franc clivage entre milieu rural et milieu urbain dans le domaine de la perception du bien-être animal. On a relevé des discours parfois relativement stigmatisant à l'égard de la population urbaine, avec l'utilisation de termes tels que « *bobo parisien* » (11). Plusieurs interrogés ont

fortement critiqué des discours en faveur du bien-être animal issus, selon eux, majoritairement d'une population urbaine déconnectée des réalités de l'élevage qui dicterait des standards de bien-être. Ces nouveaux discours urbains véhiculeraient une vision extrême du bien-être animal « *Ben il y a beaucoup de rires, les gens de la ville comment dire j'essaye de trouver le terme. Heu... je ne sais pas sensiblerie… Il y a beaucoup d'exagération dans la perception des gens de la ville sur le bien-être animal* » (10). En parallèle de cette analyse de l'origine urbaine des discours sur le bien-être animal, on a noté parfois une lecture passéiste de certains vétérinaires interrogés, avec l'idée selon laquelle la considération de l'animal aurait été plus pragmatique et réaliste dans le passé. Ils ont formulé des récits sur la déconnection progressive des urbains aux pratiques et aux modes de vie ruraux « *Autrefois tout le monde avait un grand père ou un oncle qui habitait à la campagne. Maintenant les gens ils n'ont plus aucune idée, plus aucun contact à la campagne si ce n'est aller se promener le dimanche ou en vacances* » (6).
On a également relevé une forte critique de pratiques de consommation qui seraient propres au milieu urbain telles que l'agriculture biologique. Les pratiques de consommation biologiques étaient jugées apragmatiques par deux participants à l'étude.

Cette forte critique de la vision du bien-être animal des consommateurs par les vétérinaires allait de pair avec des discours parfois paternalistes du vétérinaire à l'égard du reste de la société. Certains interrogés semblaient présenter les vétérinaires comme des prescripteurs d'un certaine vision de l'animal et de son bien-être « *Il faut qu'on arrive à leur faire comprendre* » (2). Il demeurait de rares discours sur les causes des faibles connaissances du grand public sur le bien-être animal et de remise en question de la responsabilité des vétérinaires sur ce que certains ont identifié comme un manque de connaissance vis-à-vis des besoins de l'animal « *Il faut faire basculer les vétérinaires, et qu'on retrouve l'habitude de faire de la pédagogie* » (3).

b) La forte critique à l'encontre des associations de protection animale abolitionnistes

L'ensemble des participants à l'étude a évoqué une omniprésence des associations de protection animale dans le débat public sur le bien-être animal, en particulier les associations de protection animale abolitionnistes. Ces associations seraient aussi bien présentes dans la couverture du débat médiatique, en étant quasiment systématiquement invitées dans les débats publics et en tant que chef d'orchestre du débat, en mettant à l'agenda les différents objets du débat.

Concernant les relations entre le vétérinaire et les associations de protection animale, les participants ont opéré une nette dichotomie entre les associations de protection animale abolitionnistes et welfaristes. Les associations de protection abolitionnistes étaient généralement considérées par les interrogés comme hostiles au vétérinaire « *Alors pour moi les associations de protection animale, pour moi il y a quand même au moins deux catégories : il y a les extrémistes en tout cas les antispécistes pour qui vraiment, par définition je pense que le vétérinaire est un complice* » (12). Elles produiraient un discours à charge contre le vétérinaire, qui remettrait en question la légitimité de ses pratiques et de son respect de l'animal. De nombreux participants ont témoigné une anxiété vis-à-vis de ces associations de protection animale abolitionnistes « *C'est terrifiant le discours qu'ils ont* » (8) « *Ce sont des gens extrêmement dangereux* » (10). En particulier, ces associations véhiculeraient une vision négative du vétérinaire sur les réseaux sociaux qu'elles qualifieraient de « coupable ».

Cette méfiance et cette anxiété témoignées par certains interrogés à l'égard des associations de protection s'est parfois exprimée à travers des discours complotistes. L'idée selon laquelle les

associations de protection animale abolitionnistes comme L214 manipuleraient l'opinion publique était assez répandue dans les entretiens « *De l'autre côté vous avez un collectif d'associations qui sont, pour moi, pour certaines, militantes qui peuvent par moment s'appuyer sur des données scientifiques mais pas toutes et qui manipulent par moment l'opinion publique* » (3). Elles bénéficieraient de soutiens d'organisations privées puissantes « *c'est des gens qui montrent comment certaines de ces associations fonctionnent, on voit bien que derrière, on a les transhumanistes de Google et cætera, tu sais c'est la viande de synthèse. C'est-à-dire que c'est la disparition de l'élevage pour vendre quelque chose où il y a beaucoup plus de marge et cætera.* » (9). Pour certains participants à l'étude, le débat public initial sur le bien-être animal aurait été détourné par les associations de protection animale abolitionnistes dans leur propre intérêt.

Plusieurs participants au débat public ont développé une autre approche des associations de protection animale, y compris abolitionnistes, en les considérant comme des voix « naturelles » du débat public, voire comme bénéfiques pour la mise à l'agenda de problématiques relatives au bien-être animal. « *Eux ils font leur rôle, à nous de prendre le nôtre* » (17). Au sein de plusieurs entretiens, on a retrouvé l'idée selon laquelle L214 aurait permis de faire progresser la question du bien-être animal dans l'opinion publique « *et on n'a jamais parlé autant de la protection animale, du bien-être animal, de ses problèmes, de ses scandales parfois que ces dernières années à cause des réseaux sociaux, à cause de la place que certaines ONG ont prise pour dénoncer ce que ces associations abolitionnistes considèrent comme des scandales et qui, il faut bien le reconnaitre sont assez scandaleuses* » (14). Si les relations avec les organisations non gouvernementales de protection animale seraient assez fréquentes, certains vétérinaires ont appelé à tisser davantage de liens avec les associations pour peser dans le débat public. Ce processus nécessiterait un certain changement de culture chez les vétérinaires qui devraient apprendre à coopérer avec elles « *Donc on a besoin je dirais de… ben de… changer un petit peu de braquet là aussi. Je pense que les vétérinaires ont un certain travail à faire là aussi heu… vis-à-vis des associations de protection animale voilà. Je pense qu'il appartient au vétérinaire aussi de (rires) faire un examen de conscience. On peut les comprendre, elles n'ont pas toujours raison, mais on peut les comprendre aussi. Vous me direz, je suis souvent à charge contre les vétérinaires mais je pense que pour être fort il faut faire son examen de conscience et savoir se remettre en cause tout simplement.* » (16).

c) Des liens avec les éleveurs à la fois moteurs et freins à l'investissement au débat public

Globalement, les vétérinaires interrogés ont estimé que les éleveurs avaient mal reçu les différentes polémiques autour du bien-être animal ces dernières années. Ces blocages se sont manifestés par des prises de position initialement fermes de la FNSEA, en particulier sous l'ancienne présidence. Le syndicat majoritaire aurait initialement résisté au fait de faire des compromis en matière de bien-être animal. Cependant, certains interrogés ont témoigné d'une forme de changement culturel sous l'actuelle présidence, qui serait à l'initiative d'une position davantage en phase avec les revendications associatives et sociétales en matière de bien-être animal.

Malgré un contexte plus favorable aux compromis dans le domaine du bien-être animal, il demeurait une certaine autocensure des vétérinaires à s'exprimer sur ce sujet vis-à-vis des éleveurs « *Alors la faible visibilité c'est lié au fait que … c'est terrible… mais…tout le monde fait du bien-être animal tous les jours et le dit mais personne n'a envie de le revendiquer en particulier pour ne pas froisser les clients. Par exemple, concernant le communiqué sur*

l'anesthésie du porc ça a été terrible pour les éleveurs » (2). Le rapport de dépendance économique aux éleveurs de la part des vétérinaires expliquerait en partie la frilosité des vétérinaires à s'exprimer sur ce sujet « *C'est un sujet hautement politique et hautement heu… problématique éventuellement pour la profession vétérinaire parce qu'évidemment il y a un certain nombre d'intérêts économiques de la profession vétérinaire* » (14).
Un participant a évoqué la culpabilité du vétérinaire qui a accompagné la mise en place de pratiques zootechniques d'élevage incompatibles avec le bien-être animal. Le vétérinaire aurait été complice dans l'implantation de ces techniques, dont l'héritage crée de fait une relation ambigüe avec le bien-être animal « *Une difficulté qu'on a à rentrer dans le débat, c'est qu'en fait on a une mauvaise conscience. Pourquoi on a une mauvaise conscience, parce que finalement ce n'est pas nous d'abord qui avons lancé le débat. Pendant des années, je dirai entre les années 70 et 2000 et entre les années 60 et 90, l'élevage en France comme ailleurs s'est industrialisé, j'allais dire en quelque sorte avec la complicité de vétérinaires qui finalement se sont adaptés médicalement, zootechniquement à la demande, à la demande. Ils se sont adaptés à la demande, pour offrir un service de qualité puisque la qualité c'est répondre à ce que demande le consommateur. Donc ils offrent un service de qualité mais sans jamais s'interroger de manière éthique. Les vaches se sont mises à faire je ne sais pas moi des… à se tordre la caillette, elles font des cétoses elles font un certain nombre de chose. Bon on corrige, on corrige, on corrige mais sans se préoccuper de savoir quelles étaient finalement quelles étaient les causes, la cause de la cause* » (16).

Si les intérêts économiques de certains vétérinaires pourraient expliquer en partie le faible investissement des vétérinaires dans le débat public, il ne faut pas non plus négliger une forme de solidarité morale entre les éleveurs et les vétérinaires sur ce sujet. Plusieurs interrogés ont témoigné d'un fort sentiment d'empathie envers les éleveurs, qui a conduit à limiter le plus possible la production de discours pouvant porter atteinte au monde agricole. Il s'agissait de ne surtout pas formuler de discours capables de fragiliser des filières déjà en difficulté, et de ne pas trahir une relation de solidarité avec les éleveurs. « *Malgré tout il y a quand même des positions qui sont difficiles… Moi pour les animaux l'élevage par exemple des poules pondeuses en cage, pour les animaux… je trouve que c'est une horreur, qu'il ne faut plus le faire. Je ne pourrais pas le dire comme ça dans un débat public. Je ne pourrais pas le dire comme ça dans un débat public parce que… heu… les éleveurs qui ont des bâtiments avec poules en cage il faut bien qu'on trouve une solution et on ne peut pas les abandonner sur le bord de la route* » (17). Cette empathie s'est aussi exprimée à travers la vision humanitaire du bien-être animal développée par de nombreux interrogés. Ils souhaitaient absolument développer une notion de bien-être animal compatible avec les impératifs sociaux et économiques de la filière de l'élevage « *il y a la composante bien-être animal et bien-être de l'éleveur et c'est bien ça qui fait les deux. Et non pas l'un contre l'autre. C'est là que les associations de bien-être animal elles sont défaillantes, parce qu'elles ne voient elles que la partie définition du bien-être animal, peu importe l'éleveur* » (3)

En revanche, une partie des participants considérait les relations avec les éleveurs comme des gros moteurs de l'engagement dans le débat public. La première raison serait les intérêts économiques dont pourraient bénéficier les vétérinaires en s'investissant sur ce sujet. De plus, il demeurerait une demande importante des éleveurs d'être davantage formés dans ce domaine par les vétérinaires. Enfin, les participants au débat public issus du monde de l'élevage disposeraient de capacités communicationnelles en mesure d'inspirer certains vétérinaires. « *on est très bons dans nos cliniques, on maitrise notre truc mais dans le débat public, parce qu'on n'est pas formés. Je suis toujours impressionné comme des interlocuteurs de la FNSEA, oh leurs capacités ! Ils sont bons les gars ! Ils sont bons !* » (9).

L'étude des relations entre les vétérinaires et les autres acteurs du débat public a révélé des tensions. On a observé un sentiment général de désaveu des vétérinaires envers les aspirations de certains consommateurs en matière de bien-être animal, qui seraient une évolution trop brutale pour permettre une évolution rapide des pratiques. Les associations de protection animale abolitionnistes ont fait généralement l'objet de critiques de la part des vétérinaires car elles remettraient en cause la légitimité de leurs pratiques. Les relations avec les éleveurs seraient de nature à tantôt freiner l'investissement dans le débat public des vétérinaires, par peur du blâme ou de fragilisation des filières, tantôt de nature à renforcer l'investissement des vétérinaires grâce à des connivences d'intérêts économiques.

4) Les ressources du vétérinaire pour influencer le débat public

La dernière partie de l'analyse s'est intéressée aux leviers et aux ressources du vétérinaire pour influencer le débat public, et parmi elles la communication, l'utilisation de l'appareil médiatique et les porte-paroles des vétérinaires. On a mis en avant l'expression de grosses difficultés communicationnelles des vétérinaires, le manque de prise plus général sur les médias et enfin la recherche d'une personnalité charismatique incarnant la profession, sorte d' « homme providentiel ».

a) Des difficultés communicationnelles

Les difficultés communicationnelles des vétérinaires ont été évoquées par la quasi majorité des personnes interrogées. Il était intéressant de noter que ces difficultés étaient souvent évoquées sans que l'on pose la question spécifiquement de la communication des vétérinaires. Ces difficultés communicationnelles étaient souvent analysées de manière quantitative, avec une large insuffisance de la parole publique vétérinaire « *Je ne vois jamais un véto* » (17), et également de manière qualitative avec le témoignage d'une certaine maladresse des vétérinaires « *je tombe sur un véto de Bourgogne. Je lui demande s'il veut bien répondre à deux trois questions il me dit qu'il n'y a pas de problème. Moteur. Première question : "Docteur, en fait, vous prescrivez et vous vendez des médicaments et donc plus vous en prescrivez et plus vous gagnez de l'argent". Mon copain en face de moi il me regarde, il met sa main devant sa bouche en face de moi et il me dit "Qu'est-ce que je réponds" (rires).* » (9). En particulier, les vétérinaires seraient très mal à l'aise dans le fait de s'exprimer en situation de crise, et en cas de questions polémiques « *il y a eu une interview où on m'a demandé, en me montrant des images choc si c'était normal ou pas normal. Et moi j'ai refusé. Je peux vous parler du problème mais je ne peux pas commenter des images en direct* » (4). Cette difficulté communicationnelle se traduirait également par le fait que le public connaitrait peu les activités du vétérinaire, en particulier les missions de contrôle sanitaire.

Les participants ont évoqué plusieurs éléments pour expliquer ces lacunes communicationnelles. Cela serait dû selon plusieurs participants à la personnalité des vétérinaires, qui serait une population « *taiseuse* » (3), peu à l'aise en public, avec une préférence pour les échanges à huis clos. Certains participants y voient l'expression d'une forme d'humilité « *Ce qui terrorise les vétérinaires dans la prise de parole c'est cette humilité. C'est ça qui apprend à faire attention à ce qu'on dit* » (4).
Pour d'autres participants à l'étude, les raisons seraient simplement d'ordre pratique, avec un manque de temps pour participer aux débats. Les interviewés ayant déjà participé à des débats publics ou étant régulièrement sollicités par les médias ont expliqué qu'il s'agissait d'une

activité très chronophage. Les vétérinaires seraient trop occupés dans leur travail pour disposer de temps leur permettant de participer au débat public « *Donc voilà on est quand même présents. Est-ce qu'on n'est pas assez présent ? On est présent sur le terrain aussi. Alors on ne peut pas tout faire, on ne peut pas être à la télé et être sur le terrain, faire les urgences la nuit (rires)* » (8). La difficulté pratique est renforcée par le fait que les journalistes rechercheraient généralement des interlocuteurs dans l'urgence, qui nécessiterait une grande disponibilité des vétérinaires associés « *Très souvent on est sollicités de façon inopinée et urgente. On reçoit un mail d'un journaliste qui nous dit "il faut quelqu'un dans deux heures"* » (4).
Enfin, les difficultés communicationnelles s'expliqueraient par des éléments historiques, en particulier l'ancienne clause de communication ordinale. Il était auparavant interdit pour les vétérinaires de s'exprimer en public sur des sujets engageant la profession. Les anciennes générations de vétérinaires, aujourd'hui occupant des postes à responsabilité seraient particulièrement marquées par cette interdiction de communiquer « *Et…Donc jusque-là la tradition vétérinaire était plutôt dans la discrétion et dans l'absence de communication, sur quelque sujet que ce soit d'ailleurs, parce qu'il y avait cette interdiction de communiquer vers l'extérieur. Et je pense que c'est quelque chose qui laisse des traces et aujourd'hui le vétérinaire n'est pas un porte-parole, ce n'est pas quelqu'un qui va aller s'exposer sur la place publique pour aller exprimer son avis* » (12) « *Je pense que quand même déjà en ayant libéralisé la communication depuis 2015, on commence à donner déjà quelques outils au vétérinaire, qui est moins… moins… un petit peu je dirais vous savez ça commence par la prise de position dans la presse locale hein et régionale. Et là ils se l'interdisaient hein il y a quelques années* » (16).

Parallèlement à ce constat de difficulté communicationnelle du vétérinaire dans les débats publics sur le bien-être animal, de nombreux participants ont témoigné des qualités du vétérinaire à s'exprimer avec sa clientèle. Cette aisance à communiquer à huis clos permettrait de poser les jalons d'une communication publique, en s'appuyant sur cette compétence. De nombreux participants ont exprimé une amélioration des capacités communicationnelles ces dernières années. Un petit groupe de participants à l'étude semblait avoir participé à la même formation de media training. De plus, les rapports de Vetfutur étaient généralement cités comme capable de fournir des clés communicationnelles intéressantes.

b) Le manque de prise sur les médias et de maîtrise de l'agenda médiatique

En parallèle des difficultés communicationnelles, la maitrise plus large des médias et de l'agenda politique semblait faire défaut selon les personnes interrogées. Ils ont partagé pour la plupart d'entre eux le constat d'une inexistence médiatique de la profession. Les vétérinaires seraient rarement sollicités par les médias sur des thématiques pourtant liées à leur exercice professionnel « *Par exemple sur le sujet des euthanasies des non valeurs économiques, je ne sais même pas si les journalistes ont pensé à interroger les vétos, et à interroger la profession vétérinaire* » (1).
De plus, les interrogés regrettaient un manque de maîtrise de l'agenda médiatique. Les vétérinaires ne déclencheraient pas ce dont on parle mais interviendraient toujours en réponse à des événements médiatiques initiés par d'autres acteurs, en particulier les associations de protection animale « *Souvent les vétérinaires ne s'emparent pas sur des sujets qui sont les leurs et ensuite quand ils reviennent autour de la table de la discussion ils sont en réaction et du coup souvent en position d'accusé, souvent.* » (4).

Plusieurs participants ont exprimé une frustration à l'égard de l'image des vétérinaires renvoyée par les médias. Les reportages sur la profession se focaliseraient sur la dimension technique et

spectaculaire des soins réalisés aux animaux, en délaissant souvent la composante éthique ou des préoccupations d'intérêt général « *Les médias, lorsqu'ils parlent de la profession vétérinaire, et surtout en ce moment avec le confinement, ils nous ressassent des vieux reportages des vétérinaires d'urgence à domicile, des parcs zoologiques, des cliniques pour animaux de compagnie et alors là on mange du vétérinaire assez régulièrement à la télé en ce moment. C'est très bien, c'est très très bien mais c'est toujours sous l'aspect des compétences* » (14). En particulier, il semblait difficile de bâtir une image médiatique du vétérinaire en tant que profession impliquée dans le domaine du bien-être animal, les reportages se focalisant davantage sur les applications pratiques des compétences techniques du vétérinaire. Plus globalement, le sentiment de manque de prise sur les médias était souvent exprimé par les interrogés. Ils analysaient parfois le monde médiatique comme un microcosme hermétique, qui répondrait à ses propres règles et qui définirait sur qui se focaliser. Le monde des journalistes définirait qui est en capacité légitime de s'exprimer publiquement sur le sujet du bien-être animal par exemple « *On ne se décrète pas expert vis-à-vis des médias »* (2). Des interrogés ont témoigné de situations d'échec vis-à-vis des médias, comme par exemple l'émission d'avis sur un sujet qui n'étaient pas relayés ensuite, ou bien des cas de participation à des émissions qui étaient largement coupées au montage.

Ce manque de prise sur la sphère médiatique s'expliquerait, selon certains participants, par un manque de préparation à l'exercice par les vétérinaires. Ils auraient globalement plutôt un sentiment d'inconfort vis-à-vis des médias et n'apprécieraient pas beaucoup cet exercice « *Cette année on a beaucoup beaucoup de contact média et c'est stressant* » (4). Cet inconfort était encore plus marqué vis-à-vis des nouveaux outils médiatiques de communication, dont les réseaux sociaux.
D'autres participants ont expliqué ce manque de prise sur les médias plutôt de manière structurelle, avec des organisations vétérinaires qui seraient difficilement identifiables par les médias du fait de leur diversité et parfois de leur opacité. Le fait d'avoir autant de structures syndicales, d'organismes techniques en plus de l'Ordre rendrait difficile pour un journaliste le fait d'identifier les acteurs à solliciter sur un sujet « *On a le SNVEL, le SNVECO, le SNVSE, le syndicat des vétérinaires enseignants et le syndicat des ISPV. Et pour couronner le tout, il y a une grande enveloppe qui s'est mise par-dessus qui est la FSVF. Donc la question syndicale en France est très difficile. Ensuite, on a les organisations techniques, la SNGTV, l'AVEF et puis l'AFVAC. De l'extérieur, moi je suis journaliste : à qui je m'adresse ?* » (6).

Le manque de prise sur la sphère et l'agenda médiatique pourrait se résoudre selon certains interrogés par le recrutement de lobbyistes et l'établissement de plans de communication. Le fait de tisser des liens personnels avec les journalistes faciliterait l'inclusion dans des débats et la maitrise de l'information « *C'est-à-dire on va donner une interview et derrière c'est de leur dire…autrefois ils refusaient, ils refusaient qu'on lise leur article, qu'on leur dise…après quand on se connait un petit peu et qu'on établit la confiance on se rend compte que l'article qu'ils m'ont envoyé, finalement moi je ne l'ai pas chamboulé j'ai juste ajouté deux trois trucs »* (6). Pour certains interrogés, la prise sur les médias devrait commencer à l'échelle locale, selon un ancrage territorialisé. Il s'agirait de commencer à communiquer à cette échelle pour pouvoir ensuite atteindre les médias nationaux.

c) Une recherche de l'homme providentiel

La quasi-totalité des participants souhaitait l'émergence d'une personnalité charismatique capable de représenter la profession. Le fait de pouvoir disposer d'un « *Michel Cymes vétérinaire* » (12) était une phrase récurrente dans les entretiens. Il s'agirait pour les médias de pouvoir facilement identifier une personnalité incarnant la profession « *On n'a pas un vétérinaire en France qui est un leader charismatique mais si demain un journaliste a besoin d'un avis vétérinaire, il va se retourner éventuellement vers l'Ordre, éventuellement vers l'OABA, vers la SPA. Il n'y a pas un organisme, une structure, bon. Ça aurait été intéressant* »(14) , « *La communication c'est un, insiste un émetteur* » (1) . Cette personnalité charismatique était souvent évoquée au sein de discours constatant une forme d'échec dans le débat public, les interrogés présentaient parfois cette figure comme une sorte d'homme providentiel capable de résoudre le problème médiatique des vétérinaires. Elle serait dotée de capacités vulgarisatrices pour permettre de faire passer des discours techniques ou scientifiques au grand public.

Cette personnalité était souvent évoquée de manière nostalgique par les participants, comme si ces figures avaient existé avant et plus aujourd'hui « *On n'a pas en tout cas de, on a eu dans le passé mais on n'a plus vraiment de vétérinaires étendards, reconnus par les médias, sollicités par les médias*. » (11). Cette vision passéiste de l'homme providentiel était renforcée par le fait que les vétérinaires médiatiques actuels étaient parfois décrits comme décevants. Ils seraient des journalistes uniquement et pas de « vrais » vétérinaires, c'est-à-dire sans ancrage de terrain important. D'autres participants au contraire ont approuvé l'implication personnelle de confrères dans le paysage médiatique et l'ont identifiée comme positive « *Alors on a heureusement, quelques consœurs journalistes qui parlent de bien-être animal, on a des consœurs qui interviennent régulièrement sur ces sujets de bien-être animal et bien sûr il faut cultiver aussi ce volet-là* » (13). Certains participants pensaient également que la profession manquait de figures politiques nationales par rapport à l'époque, et que le manque de mandats nationaux de vétérinaires expliquait en partie la faible représentation médiatique des vétérinaires.

Plusieurs participants étaient plus sceptiques quant à cette représentation de la profession par une personnalité. Ils expliquaient déjà qu'il n'était pas possible d'identifier à l'avance ce genre de personnalité, et de rendre possible artificiellement son émergence « *On ne va pas dire "on va miser sur telle personne puis on va la monter en puissance*" »(3). De plus, il semblait difficile que ce genre de personnalité s'exprime au nom de la profession plutôt que personnellement. Il demeurerait toujours une difficulté de compromis entre la parole personnelle et la parole professionnelle « *Mais le vétérinaire il est très peu présent* [dans les médias] *ou alors personnellement, mais pas tellement comme vétérinaire.* » (5).
Ainsi, certains interrogés ont exprimé préférer l'émergence de porte-paroles des organisations plutôt que de figures représentatives de la profession « *Déjà il y a plusieurs organisations, donc il faudrait déterminer un porte-parole. Il faudrait quelqu'un, peut être que la profession pourrait se saisir davantage du sujet en désignant un ou plusieurs porte-parole sur ces sujets spécifiques qui pourraient être ciblé un peu par les médias en cas de problème. Parce que sinon la voix est un peu dispersée* » (13).

Le vétérinaire semblait disposer de faibles ressources communicationnelles, qui limitent l'investissement dans le débat public Si les participants ont observé une légère amélioration de la situation et une montée en compétence de certains acteurs dans le domaine de la communication, la profession peinerait à transmettre une image moins technique et plus engagée. Plus largement que les difficultés communicationnelles, les interrogés ont témoigné d'un manque de prise sur les médias et une difficulté à maitriser l'agenda médiatique. Plusieurs interrogés semblaient attendre l'émergence d'une personnalité charismatique pour incarner le débat public sur le bien-être animal.

L'analyse des entretiens a permis de faire émerger plusieurs éléments de compréhension du faible investissement des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal. On pourrait séparer ces éléments en facteurs internes et externes. Les éléments internes sont de nature historique (comme l'ancienne clause de non communication des vétérinaires), culturelle (avec les personnalités « taiseuses »), économique (comme les relations avec les éleveurs) et sociale (avec la structuration collective des vétérinaires). Les éléments externes sont les relations avec les autres acteurs du débat public sur le bien-être animal, qui sont souvent des relations d'opposition et parfois des relations de coopération. Il s'agit désormais de prendre à présent davantage de recul par rapport à ces données d'analyse et de formuler des critiques notamment méthodologiques, et de confronter ces données à la bibliographie.

III/ Discussion

Il s'agit d'abord de formuler une critique quant à la méthodologie choisie. Puis, nous établirons des liens entre la partie bibliographique et la partie expérimentale et soulignerons les éléments singuliers apportés par l'analyse des entretiens. Enfin, nous formulerons des pistes d'amélioration de la place du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal.

1) Critiques méthodologiques

On peut tout d'abord apporter un regard critique sur la méthodologie de notre étude. Il s'agissait de donner des éléments de compréhension de la faible présence des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal.
Le choix a été de se focaliser uniquement sur les discours d'une certaine « élite vétérinaire », qui était théoriquement à même d'intervenir dans ce débat. Il s'agit donc du point de vue d'une petite partie de l'ensemble des vétérinaires qui possède certaines particularités sociales du fait de leurs positions et un certain regard sur la question du bien-être animal. Il ne s'agit donc pas de prétendre pouvoir étendre ces analyses à l'ensemble de la profession, qui pourrait porter un tout autre jugement sur la situation actuelle du débat public en France. De plus, on peut noter la relative homogénéité en termes d'âge et de sexe des participants, avec un panel composé pour la grande majorité d'hommes (15 parmi 17 participants) de plus de quarante ans. L'étude laisse donc partiellement de côté le point de vue des femmes, en raison de leur faible présence à la tête d'organisations syndicales ou techniques vétérinaires notamment. Il s'agit donc d'un argument supplémentaire pour dire que le point de vue de ces élites essentiellement masculines n'est peut-être pas celui de l'ensemble de la profession dont la féminisation est croissante.

De plus, nous avons choisi d'adopter un regard interne à la profession. Il s'agit de donner des éléments de compréhension de la participation des vétérinaires au débat public par les vétérinaires eux-mêmes. Il s'agit donc d'un retour réflexif d'une profession qui s'interroge sur elle-même, comme une sorte d'autodiagnostic. On aurait pu également compléter cette analyse par un regard externe à la profession vétérinaire et par exemple interroger les éleveurs, les associations de protection animale ou les journalistes sur la manière dont eux également perçoivent l'implication du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal.

Enfin, la dernière critique qu'on peut formuler est l'interprétation qui reste globalement personnelle des entretiens. Les conclusions de l'analyse sont donc le fruit d'une interprétation qui engage la subjectivité de l'enquêteur lui-même. Il s'agit d'avoir conscience du fait que nos représentations ont pu potentiellement orienter les conclusions de l'analyse des entretiens. Afin de pallier à cette certaine subjectivité, nous avons tenté d'opter pour un regard le moins normatif possible, en essayant de donner des éléments de compréhension sans apporter de jugement sur les discours des interrogés. De plus, le fait d'avoir travaillé en amont sur l'existence de biais de subjectivité dans l'analyse des entretiens a permis de prendre conscience de certains écueils à éviter, en particulier le fait de porter un jugement normatif sur les discours des interrogés.

2) Une cohérence par rapport à l'étude bibliographique

Il est intéressant de noter que l'on rencontre une certaine cohérence entre les apports bibliographiques sur le sujet du débat public sur le bien-être animal et les discours des personnes interrogées. Ces éléments de cohérence portent sur plusieurs points.

Tout d'abord, conformément à la bibliographie, on retrouve dans l'analyse expérimentale le constat général d'une faible participation du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal. On n'observe pas de remise en cause de ce constat, ou de discours qui revendiquent qu'au contraire le vétérinaire est très présent médiatiquement sur ce sujet.

De plus, on relève des éléments de compréhension de ce faible investissement qui sont cohérents entre l'étude bibliographique et l'étude expérimentale. Les difficultés communicationnelles du vétérinaire font l'objet d'un quasi consensus parmi les personnes interrogées. On retrouve cette double problématique de la communication des vétérinaires à la fois de manière qualitative et quantitative : les vétérinaires communiquent peu et parfois de manière inadaptée. L'autre élément de compréhension qu'on retrouve également dans la bibliographie est la complexité des discours d'experts qui ont du mal à trouver leur place dans le débat public. La position d'expert est jugée problématique pour une large partie des personnes interrogées, aussi bien par le caractère parfois trop technique des discours, ou la probable impartialité des experts. Enfin, la complexité de la structuration collective des vétérinaires en Ordre, syndicats, et organisations techniques est identifiée dans la bibliographie et dans l'étude expérimentale comme un frein à l'investissement au débat public. Cette diversité d'organisation rend difficile en particulier l'identification d'un interlocuteur par un journaliste et va à l'encontre de la possibilité de formuler un discours unitaire.

Conformément à la bibliographie, on observe également un sentiment d'omniprésence des associations de protection animale dans le débat public. Elles disposent d'un poids médiatique important et surtout orientent la direction du débat public par des mécanismes de mise à l'agenda.

Cette cohérence entre l'étude bibliographique et l'étude expérimentale est à relier au fait qu'on a volontairement axé le questionnaire sur des éléments préalablement identifiés dans la bibliographie. Il s'agissait d'orienter les participants à l'étude vers des thématiques jugées centrales et intéressantes pour comprendre le débat public sur le bien-être animal. On a donc volontairement cadré les entretiens sur ces thématiques. En revanche, on a essayé au maximum d'éviter tout phénomène d'orientation des réponses, en posant des questions les plus larges et ouvertes possible. On a, de plus, souvent observé que les thématiques (par exemple, le problème de la communication) étaient parfois abordées sans qu'on pose la question. Il y a de nombreux exemples au sein des entretiens où les participants anticipent sur certaines thématiques. Lorsqu'on leur demande de parler uniquement de la structure du débat par exemple, ils parlent des associations de protection animale comme des éléments clés et omniprésents dans le débat. Il semble donc que cette cohérence entre des éléments de la partie expérimentale et de la partie bibliographique soit due à des diagnostics convergents plutôt qu'uniquement par le phénomène de cadrage des entretiens.

3) <u>Des éléments singuliers apportés par l'étude expérimentale</u>

La réalisation et l'analyse d'entretiens semi directifs de 17 personnalités vétérinaires a conduit à l'émergence d'éléments singuliers par rapport à la bibliographie dans l'analyse du débat public sur le bien-être animal. L'étude expérimentale a permis de mettre en évidence deux grandes catégories d'éléments : les représentations propres du débat public des personnes interrogées et des grands enjeux du point de vue de la forme que doit prendre l'engagement des vétérinaires.

a) Des représentations propres du débat public

L'analyse des discours des vétérinaires interrogés a été révélatrice de certaines représentations des interrogés, d'une certaine vision du débat qu'il peut être intéressant de mettre en avant. Il est d'autant plus intéressant de les souligner qu'elles correspondaient souvent à des freins à l'investissement des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal.

On a relevé que, souvent, les participants à l'étude ont une conception du débat public comme un phénomène externe et autonome. Il possèderait une dynamique propre et existerait de manière indépendante au vétérinaire. Or, il semble que les interrogés exprimaient peu le fait que, même inconsciemment le vétérinaire induit une manière de considérer l'animal comme objet de soin et participe de manière indirecte au débat public sur le bien-être animal. Le fait de donner la possibilité d'exercer une médecine autonome pour les animaux de compagnie est un élément influençant la perception du grand public sur l'animal. Si les interrogés ont constaté qu'effectivement ils participent peu au débat public sur le bien-être animal, il semble qu'il ne soit pas un phénomène social totalement séparé du vétérinaire et qui possède une logique indépendante du vétérinaire.
De plus, on a observé que les interrogés considéraient souvent les débats sur le bien-être animal comme un phénomène récent, ou en tout cas un phénomène qui prend de l'ampleur mais qui en plus est en rupture avec une conception traditionnelle de l'animal. Or, il semble que même si le débat public sur le bien-être animal a connu un essor ces dernières années, il trouve ses fondements dans des revendications anciennes relatives à la condition animale. Cette impression d'emballement actuel du débat public sur le bien-être animal semble masquer le fait qu'il s'agit de revendications en réalité anciennes, aux nombreux ancrages historiques et culturels.

De la même façon, les associations de protection animale abolitionnistes pratiquant l'action directe ont souvent été considérées par les interrogés comme des phénomènes sociaux nouveaux, propres à la modernité. En réalité, on trouvait déjà des saboteurs de chasse au XXème siècle, le répertoire d'action de certaines associations actuelles est d'ailleurs inspiré de pratiques militantes de protection animale plus anciennes. Enfin, l'action directe et radicale et la communication parfois violente de certaines associations de protection animale abolitionnistes était souvent considérée par les interrogés comme le marqueur d'une puissance d'action. En réalité, les études de sociologie de l'action collective tendent plutôt à montrer qu'on trouve des actions « coup de poing » et provocatrices chez les groupes peu dotés institutionnellement. La violence des actions d'un groupe peut davantage être lue comme une volonté d'existence dans l'espace médiatique et politique malgré de faibles ressources institutionnelles. Les groupes militants les plus dotés politiquement, institutionnellement et économiquement ont généralement tendance à privilégier d'autres modes d'influence, comme la communication directe avec le pouvoir politique et administratif par exemple.
De plus, les interrogés avaient tendance à considérer les mouvements de protection animale comme une entité uniforme, alors qu'en réalité il s'agit d'un ensemble de mouvement aux ressources et aux idéologies assez différentes. Il demeure par exemple un grand fossé idéologique entre les associations de protection animale liées aux revendications écologiques et les associations de protection animale liées aux revendications pour le droit des animaux.

De la même façon, les vétérinaires interrogés avaient souvent tendance à penser le débat public sur le bien-être animal comme organisé uniquement autour de deux pôles : les associations de protection animale qui revendiqueraient davantage de normes de bien-être et les éleveurs qui résistent à l'instauration de ces normes. En réalité, l'étude des arguments formulés au sein de

ces différents débats montrait qu'on a bien plus qu'un seul clivage pour penser les oppositions dans le débat public sur le bien-être animal. Il semble difficile de réduire le débat public à l'opposition frontale entre deux blocs, puisqu'il existe en réalité de nombreuses oppositions qui ne sont pas nécessairement propres soit aux associations de protection animale, soit aux éleveurs.
De plus, les participants à l'étude considéraient parfois le débat sur le bien-être animal comme une sorte de « problème à résoudre », c'est-à-dire comme l'émergence d'un phénomène anormal qu'il faudrait solutionner. On peut très bien considérer le débat public comme un outil démocratique servant à trancher sur différentes positions ou permettant de trouver un compromis entre les parties prenantes, en revanche on ne peut le réduire à une sorte de problème à solutionner. La vocation des émissions débats par exemple est rarement de trouver une solution compatible avec les positions de chacun à la fin du débat, il s'agit aussi d'un exercice de rhétorique dans lequel on expose les différents points de vue pour informer le public, mais c'est également pour les participants un exercice pour s'imposer comme compétent dans la matière du débat. Il ne s'agit pas nécessairement de participer à un débat pour solutionner le débat, comme on traiterait une pathologie ou une affection, il s'agit aussi de participer au débat pour se présenter comme partie prenante de la problématique et comme défenseur d'une certaine position dans le débat.

Ces discours sur la nécessité de « solutionner » le débat public vont souvent de pair avec la croyance selon laquelle la science pourrait solutionner le débat. Un petit groupe de personnes interrogées considère qu'il est possible de dépasser des oppositions idéologiques stériles du débat grâce à des preuves rationnelles. La science serait un outil de résolution du débat public, en offrant une solution nécessairement juste et débarrassée de l'idéologie, en s'appuyant sur des bases rationnelles. Or, on observe un nombre croissant de publications scientifiques sur le bien-être animal depuis dix ans, des instituts agricoles toujours plus compétents dans ce domaine sans que cela ne solutionne le débat. On a, au contraire, un débat public qui ne cesse d'être toujours plus vivant et polarisé malgré le développement de publications scientifiques sur le bien-être animal.
Enfin, certains participants à l'étude pensent véhiculer une parole totalement neutre et scientifique, débarrassée de toute conception subjective de l'animal et de tout présupposé sur l'animal. Or, on observe souvent chez ses interrogés des discours qui témoignent d'un positionnement plutôt humanitaire et utilitaire de l'animal. Quels que soit les discours qu'on porte sur le bien-être animal, il semble qu'ils soient quasiment systématiquement assimilables à une certaine représentation de l'animal issue de facteurs culturels, historiques sociaux ou économiques. Il semble difficile de penser l'animal sans prendre en compte cette dimension subjective dans les rapports Homme-animal.

b) Des enjeux de point de vue sur l'engagement dans le débat public

L'étude expérimentale et l'analyse des entretiens permettent également de souligner des enjeux sur la manière de s'engager dans le débat public sur le bien-être animal. Il s'agit de clivages et d'oppositions internes sur les modalités de prise en charge du débat public sur le bien-être animal.

Tout d'abord on peut souligner une opposition entre un engagement individuel ou collectif. Il s'agirait, pour la profession de s'interroger sur les modalités de formulation de la parole des vétérinaires : doit-il s'agir d'une parole collective, issue d'une organisation professionnelle, délivrée par des porte-paroles ? Ou doit-il s'agir d'une formulation engagée par un individu, qui représenterait la profession et qui serait une sorte de figure iconique de la profession ? Le

débat doit-il être porté par un individu ou par une organisation ? Il demeure également la possibilité de formulation d'avis à la fois par des « hommes providentiels » et à la fois par des organisations. De plus, il est possible de considérer l'apparition de personnalités aptes à s'exprimer sur ce sujet, non pas uniquement comme des individus isolés dotés de qualités personnelles, mais comme le fruit d'un système et d'une organisation. On pourrait imaginer que des organisations professionnelles particulièrement prolifiques dans l'émission de travaux sur le bien-être animal, soient plus propices à l'émergence de personnalités compétentes dans le domaine.
Enfin, les interrogations autour de l'engagement individuel ou collectif concernent également le fait de donner à une organisation vétérinaire la compétence sur l'expression publique dans le domaine du bien-être animal ? Ou faudrait-il plutôt créer un comité dédié inter organisationnel ? Ou faudrait-il laisser la diversité des organisations professionnelles s'exprimer ?
Il s'agit d'un débat qui ne semble pas résolu en interne dans la profession.

Enfin, le second enjeu qu'on identifie dans le débat public est le clivage entre la formulation d'une parole experte ou d'une parole engagée. Faut-il que les experts prennent des positions qui dépassent le cadre strict de l'expertise ? Il demeure une opposition au sein des participants entre ceux qui pensent que les experts doivent s'en tenir aux discours uniquement rationnels basés sur des preuves scientifiques, et ceux qui doivent également étendre leur compétence pour formuler des avis plus larges. De manière plus générale encore, on pourrait se demander s'il est possible de formuler des expertises en matière de bien-être animal qui soient totalement déconnectées d'une certaine vision de l'animal, et de considérations subjectives et culturelles de l'animal.

4) Proposition d'éléments d'apport et de réflexion pour investir le débat public sur le bien-être animal

A partir de cette analyse, on peut formuler plusieurs propositions permettant d'alimenter la discussion des vétérinaires autour de leur investissement du débat public sur le bien-être animal. Il s'agit cette fois d'aborder une position plus normative, en se positionnant comme un défenseur de la place du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal et de donner des éléments permettant de favoriser cet investissement dans le débat. On adopte alors une posture davantage prescriptive et de conseil. Il s'agit ici de donner une composante un peu plus opérationnelle de nos travaux.

La première recommandation serait de poursuivre les efforts d'amélioration de la communication des vétérinaires. Celle-ci doit s'opérer à l'échelle individuelle avec une formation adaptée des représentants ordinaux, syndicaux ou d'organismes techniques, mais également à l'échelle plus large. Il semble nécessaire pour les organisations de disposer de plans de communication de crise, pour pouvoir réagir rapidement en cas de scandale impliquant directement ou indirectement les vétérinaires. Il s'agit également d'adopter une démarche proactive de la communication et d'être capable de porter l'agenda médiatique. Cela permettrait une focalisation des discours sur le bien-être animal autour de la thématique souhaitée, et permettrait de communiquer de manière plus efficace qu'en réponse à des problématiques imposées de l'extérieur.
Si le sujet sur le bien-être animal est particulièrement complexe et sujet à polémiques, d'autres thématiques dans lesquelles le vétérinaire est impliqué pourrait faire l'objet de cet entrainement à la maitrise de l'agenda. Le cas de la santé globale One Health est une thématique qui semble

par exemple faire l'objet d'un consensus, et qui pourrait permettre aux vétérinaires de prendre l'habitude de communiquer et de maitriser l'agenda médiatique.

La seconde recommandation serait de rompre avec des discours normatifs et parfois paternalistes dans le domaine du bien-être animal. Il semble inefficace et inadapté pour peser dans le débat public de se positionner comme porteur d'une parole forcément légitime et d'asséner des vérités aux autres interlocuteurs. Il semblerait plus efficace de se positionner comme une profession à l'écoute des aspirations sociétales et comme garante de l'intérêt général.
Ce changement de culture communicationnel pourrait s'accompagner d'un renforcement des connaissances plus fine des mouvements sociaux à l'origine des débats actuels sur le bien-être animal. Une lecture sociologique et historique, par exemple de la structuration et du fonctionnement des associations de protection animale permettrait de tempérer la vision parfois normative du vétérinaire.

Enfin, la troisième recommandation serait de poursuivre les efforts d'unification de la profession et de développer davantage de groupes de travail en commun sur la question du bien-être animal. Il s'agirait de profiter de ces réunions pour poursuivre les questionnements sur le contenu et la parole à délivrer en matière de bien-être animal, et sur l'incarnation de cette parole, par des représentants, des porte-paroles ou des organisations compétentes. Qui doit porter le débat et quelle parole porter ? Ces questionnements devraient s'accompagner de réflexion sur la place de la parole d'expert, qu'il semble très difficile de réduire uniquement à une parole scientifique dans le cas spécifique du débat public sur le bien-être animal.

Conclusion

Notre étude s'est portée sur un objet politique et social marqué par l'actualité récente : le débat public sur le bien-être animal. Plus spécifiquement, il s'agit d'analyser la place du vétérinaire dans ce débat dans un contexte d'échec à la participation. L'objectif est de donner des éléments explicatifs et de compréhension au faible investissement du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal.

Dans une première partie bibliographique, on se consacre à rassembler des éléments permettant de comprendre l'origine du débat public sur le bien-être animal, les acteurs qui le composent et leurs stratégies d'influence du débat public. Le débat public sur le bien-être animal trouve ses racines dans travaux intellectuels anciens, à partir du XVIIIème siècle et s'inscrit dans une tradition militante pour la cause animale. Les phénomènes de scandalisation ou d'action directe qu'on observe actuellement trouvent également leur origine dans des pratiques anciennes d'action collective. L'analyse bibliographique permet de faire une synthèse analytique de l'ensemble des oppositions présentes dans le débat et de comprendre ce qui fait débat. On observe une grande diversité de clivages au sein du débat public sur le bien-être animal qu'il n'est pas possible d'affecter à des acteurs en particulier. Les acteurs mobilisent des arguments et des représentations spécifiques de l'animal en fonction des thématiques abordées. Enfin, l'analyse bibliographie a permis de donner des éléments de compréhension de la place spécifique du vétérinaire dans le débat. On souligne notamment que la profession vétérinaire nait d'un besoin d'expertise en santé animale, et que cette position d'expert est aujourd'hui problématique pour prendre position dans le débat public. Les éléments bibliographiques témoignent de la faible présence du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal.

Ce constat de faible investissement du débat public nous conduit à interroger spécifiquement les vétérinaires qui disposent de ressources pour influencer le débat public lors d'entretiens constituant une ressource expérimentale. L'analyse de 17 entretiens de personnalités politiques, administratives, universitaires ou médiatiques permet de donner des éléments de compréhension de la faible présence des vétérinaires dans le débat public sur le bien-être animal, selon une sorte d'autodiagnostic de la profession par ses élites. Si on retrouve un certain nombre d'éléments bibliographiques dans les conclusions de l'étude expérimentale, comme les difficultés communicationnelles ou la maitrise de l'agenda par les associations de protection animale, les entretiens révèlent des éléments singuliers intéressants pour approfondir la question de la place du vétérinaire dans le débat. Des facteurs internes historiques, culturels, économiques et sociaux propres à la profession permettent de mettre en perspective ce faible investissement, ainsi que des facteurs externes comme les relations spécifiques entre les vétérinaires et les associations de protection animale et les éleveurs.
L'étude expérimentale permet de mettre en avant un certain nombre de représentations et de présupposés des vétérinaires sur le débat public sur le bien-être animal, qui sont souvent des freins à l'investissement du débat public et à la coopération avec les autres acteurs.

L'étude du débat public sur le bien-être animal et l'analyse d'une situation problématique pour l'ensemble de la profession conduit donc à réinvestir des éléments historiques et sociologiques, en particulier la sociologie des mouvements sociaux. La nécessité de compréhension du phénomène invite à ouvrir le champ disciplinaire et à multiplier le matériel d'étude pour sortir de conceptions positivistes ou normatives. La place spécifique du vétérinaire dans le débat public conduit à mobiliser des thématiques classiques de la science politique en particulier la place de l'expertise et les stratégies des groupes d'intérêts.

`

Bibliographie

Alary, Éric. 2016. « Chapitre 7 1980-2010 Les nouveaux paysans et la mondialisation ». In *L'Histoire des paysans français*, 315-54. Paris: Perrin.

Averós, Xavier, Miguel A. Aparicio, Paolo Ferrari, Jonathan H. Guy, Carmen Hubbard, Otto Schmid, Vlatko Ilieski, et Hans A. M. Spoolder. 2013. « The Effect of Steps to Promote Higher Levels of Farm Animal Welfare across the EU. Societal versus Animal Scientist's Perceptions of Animal Welfare ». *Animals (Basel)* 3 (3): 786-807. https://doi.org/10.3390/ani3030786.

Bacot, Paul, Eric Baratay, Denis Barbet, Olivier Faure, et Jean-Luc Mayaud. 2003. *L'animal en politique*. Paris: L'Harmattan. 10-37 (385 pages)

Badouard, Romain, Clément Mabi, et Laurence Monnoyer-Smith. 2016. « Le débat et ses arènes. À propos de la matérialité des espaces de discussion ». *Questions de communication* 2 (30): 7-23.

Baldin, Damien. 2014a. « De l'horreur du sang à l'insoutenable souffrance animale. Elaboration sociale des régimes de sensibilité de la mise à mort des animaux (XIXe-XXe siècles) ». *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 3 (123): 52-68.

———. 2014b. *Histoire des animaux domestiques - XIXe-XXe siècle*. Paris: Seuil. 1-50 (377 pages)

Balibar, Françoise, et Thierry Hoquet. 2009. « Entretien avec Peter Singer. Propos recueillis et traduits par François Balibar et Thierry Hoquet. » *Critique* 8-9 (747-748): 652-63.

Bard, Alison M., David C. J. Main, Anne M. Haase, Helen R. Whay, Emma J. Roe, et Kristen K. Reyher. 2017. « The future of veterinary communication: Partnership or persuasion? A qualitative investigation of veterinary communication in the pursuit of client behaviour change ». *PloS One* 3 (12): e0171380. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0171380.

Barroux, Gilles. 2011. « La santé des animaux et l'émergence d'une médecine vétérinaire au XVIIème siècle ». *Revue d'histoire des sciences* 2 (64): 349-76.

Bayvel, A. C. David, et Nicki Cross. 2010. « Animal welfare: a complex domestic and international public-policy issue. Who are the key players? » *Journal of Veterinary Medical Education* 37 (1): 3-12. https://doi.org/10.3138/jvme.37.1.3.

Bentham, Jeremy. 1907. *An introduction to the principles of morals and legislation*. Oxford: Clarendon Press. 378 pages

Berry, Jim. 2014. « Animal welfare....What is the veterinarian's role? » *The Canadian Veterinary Journal* 55 (3): 203-6.

Bismuth, Régis, Albane Demaret, Alice Di Concetto, Aude-Solveig Epstein, Myele Rouxel, et Yann Soubigou. 2018. « La concurrence des normativités au cœur de la labellisation du bien-être animal ». *Revue internationale de droit économique* 3 (32): 369-92.

Blatrix, Cécile. 2007. « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France ». In *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. Paris: La découverte.

Blin, Thierry. 2017. « Libérer les animaux ? Tendances et dérives d'un affect contemporain. » *Le Débat* 2 (194): 166-80.

Bonnardel, Yves, et Axelle Playoust-Braure. 2020. « Chapitre 1 De la « défense des animaux » à l'antispécisme ». In *Solidarité animale. Défaire la société spéciste*. Paris: La Découverte.

Bonnaud, Laure, et Nicolas Fortané. 2016. « État des lieux. Au-delà des crises de santé animale, pour une sociologie de l'action publique vétérinaire. » *Gouvernement et action publique* 3 (5): 131-40.

———. 2018. « L'État sanitaire de la profession vétérinaire. Action publique et régulation de l'activité professionnelle ». *Sociologie* 3 (9): 253-68.

Bouillaud, Christophe. 2017. « Droite/gauche, un clivage encore pertinent ? » In *Les grandes idées politiques*, 23-36. Paris: Editions Sciences Humaines.

Bourdon, Jean-Paul. 2003. « Recherche agronomique et bien-être des animaux d'élevage. Histoire d'une demande sociale. » *Histoire et sociétés rurales* 1 (10): 221-39.

Bracke, Marc B. M., Sandra A. Edwards, Bas Engel, Willem G. Buist, et Bo Algers. 2008. « Expert opinion as "validation" of risk assessment applied to calf welfare ». *Acta Veterinaria Scandinavica* 50 (1): 29. https://doi.org/10.1186/1751-0147-50-29.

Brambell, Roger. 1965. « Report of the Technical Commitee to Enquire Into the Welfare of Animal Kept Under Intensive Livestock Husbandry System ». Londres.

Brels, Sabine. 2017. *Le droit du bien-être animal dans le monde. Evolutions et universalisation.* Paris: L'Harmattan. 5-67 (494 pages)

Breton, Philippe. 2016. *L'argumentation dans la communication*. La Découverte. Paris: La Découverte. 10-34 (128 pages)

Bruneau, Ivan. 2013. « L'érosion d'un pouvoir de représentation ». *Politix* 3 (103): 9-29.

Burgat, Florence. 2009. « La mouvance animalière. Des « petites dames de la protection animale ». À la constitution d'un mouvement qui dérange ». *Pouvoirs* 4 (131): 73-84.

———. 2019. « États des lieux de la « question animale ». Enjeux théorico-pratiques ». *Revue philosophique de la France et de l'étranger* 3 (144): 295-308.

Carbou, Guillaume. 2015. « Des contre-discours aux contre-mondes : l'exemple des commentaires d'internautes autour de l'accident de Fukushima ». *Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, nº 39: 81-98. https://doi.org/10.4000/semen.10478.

Carrié, Fabien, et Christophe Traïni. 2019. *S'engager pour les animaux*. Paris: puf. 30-56 (120 pages)

Catuli, Laura. 2019. « Thèse d'exercice vétérinaire : Les instances d'entraide vétérinaire : élaboration d'un guide à l'intention des vétérinaires praticiens en difficulté ». Faculté de médecine de Créteil.

Champagne, Patrick. 2011. « Le coup médiatique ». *Sociétés Représentations* 2 (32): 25-43.

Chapouthier, Georges. 2013. « Juste un mot ». *Journal International de Bioéthique* 1 (24): 11-12.

Combessie, Jean-Claude. 2007. « Chapitre 2 L'entretien semi-directif ». In *La méthode en sociologie*, La Découverte, 24-32. Paris: La Découverte.

Costantini, Chantal. 2019. « Mot Entretien ». In *Dictionnaire de sociologie clinique*, 243-47. ERES.

Dalla Villa, P., L. R. Matthews, B. Alessandrini, S. Messori, et G. Migliorati. 2014. « Drivers for animal welfare policies in Europe ». *Revue Scientifique Et Technique de l'OIE* 33 (1): 39-46. https://doi.org/10.20506/rst.33.1.2266.

Dam Otten, Nina, Tine Rousing, et Björn Forkman. 2017. « Influence of Professional Affiliation on Expert's View on Welfare Measures ». *Animals (Basel)* 7 (11). https://doi.org/10.3390/ani7110085.

De Beaufort, Viviane. 2008. *Le lobbying portraits croisés, pour en finir avec les idées reçues*. Paris: Autrement. 67-69 (280 pages)

Delon, Nicolas. 2017. « L'animal d'élevage compagnon de travail. L'éthique des fables alimentaires ». *Revue francaise d'éthique appliquée* 2 (4): 61-75.

Derville, Grégory. 2017. « Chapitre 6. L'impact de la médiatisation sur le fonctionnement du champ politique ». In *Le Pouvoir des médias*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

Didier Demazière, et Claude Dubar. 1997. *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*. Paris: Nathan. 4-10 (350 pages)

Digard, Jean-Pierre. 2009. « Raisons et déraisons. Des revendications animalitaires. Essai de lecture anthropologique et politique. » *Pouvoirs* 4 (131): 97-111.

Dimitrova, Anna, et Eddy Fougier. 2018. « Les entreprises face au risque de contestation radicale ». *Sécurité et stratégie* 1 (29): 64-70.

Dubied, Annik, David Gerber, et Juliet J. Fall. 2012. « Le rapport humain-animal, une vieille histoire dans des habits neufs ». In *Aux Frontières de l'animal*. Paris: Librairie Droz.

Dubreuil, Catherine-Marie. 2009. « L'antispécisme, un mouvement de libération animale ». *Ethnologie francaise* 1 (39): 117-22.

———. 2013. *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l'antispécisme français.* Paris: Editions du comité des travaux historiques et scientifiques. 30-101 (223 pages)

Dubuisson Quellier, Sophie. 2018. *La consommation engagée*. 2ème édition. Paris: Les Presses de Sciences Po. 1-50 (144 pages)

Easton, Kenneth L. 2004. « The Veterinarian's Role in Animal Welfare ». *The Canadian Veterinary Journal* 45 (12): 10-30.

Edwards, J. D., et H. P. Schneider. 2005. « The World Veterinary Association and animal welfare ». *Revue Scientifique Et Technique de l'OIE* 2 (24): 639-46.

FNSEA. « Nos missions ». *fnsea.fr* (blog). Consulté le 15 septembre 2020. https://www.fnsea.fr/nos-missions/.

France Culture. 2011. « Emission de radio du 18 janvier : Les animaux font-ils les frais de l'humanisme? »

France culture. 2018. « Emission de radio du 13 avril : Faut-il interdire les animaux dans les cirques ? »

Fraser, David, Katherine E. Koralesky, et Geoff Urton. 2018. « Toward a Harmonized Approach to Animal Welfare Law in Canada ». *The Canadian Veterinary Journal = La Revue Veterinaire Canadienne* 59 (3): 293-302.

Frioux, Dalibor. 2016. « Le boom de la question animale en France ». *Etudes* 6 (6): 89-90.

Garcia, Nuria. 2015. « Chapitre 15 L'entretien et la place des acteurs dans la sociologie de l'action publique ». In *Une French Touch dans l'analyse des politiques publiques ?* Paris: Presses de Sciences Po.

Goffi, Jean-Yves. 2010. « Chapitre 1 Du fait de la douleur à la souffrance comme affaire publique ». In *Douleur animale, douleur humaine*, 122-35. Paris: Editions Quæ.

Gothière, Brigitte, et Eva Segura. 2019. « La cause des animaux ». *Cités* 3 (79): 39-54.

Granjou, Céline, et Marc Barbier. 2010. « Être expert face au politique: les transformations d'une pratique de la précaution ». In *Métamorphoses de l'expertise*. Paris: Editions Quæ.

Guichet, Jean-Luc. 2013. « La question animale dans l'éthique environnementaliste ». *Journal International de Bioéthique* 1 (24): 29-38.

Guionnet, Christine, et Sophie Rétif. 2015. *Exploiter les difficultés méthodologiques. Une ressource pour l'analyse en sciences sociales*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes. 2-25 (176 pages)

Hardouin-Fugier, Élisabeth. 2009. « Quelques étapes du droit animalier : Pie V, Schœlcher et Clemenceau ». *Pouvoirs* 4 (131): 29-41.

Harrison, Ruth. 1964. *Animal machines : The new factory farming industry*. Londres: Vincent Stuart Publishers Limited.

Hauguel, Morgane. 2019. « L'incorporation de la cause antispéciste ». *Cités* 3 (79): 55-68.

Hochereau, Philippe, et Félix Jourdan. 2015. « Rapport : Abattage et bien-être animal ». Paris: INRAE et ANSES.

IFOP. 2019. « Sondage : La sensibilité des Français à la cause animale à la veille de la séquence électorale. »

Imbert, Geneviève. 2010. « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie ». *Recherches en soins infirmiers* 3 (102): 23-34.

Johnstone, Elizabeth C. S., Melinda A. Frye, Linda K. Lord, Angela K. Baysinger, et Lily N. Edwards-Callaway. 2019. « Knowledge and Opinions of Third Year Veterinary Students Relevant to Animal Welfare Before and After Implementation of a Core Welfare Course ». *Frontiers in Veterinary Science* 6 (103). https://doi.org/10.3389/fvets.2019.00103.

Journal de l'OIE. 2010. « Communiqué de presse ; Médicaments et vaccins à usage vétérinaire : Outils incontournables pour le bien-être animal ». septembre 1.

Kaufmann, Jean-Claude. 2011. *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compéhensif.* Armand Colin. Paris. 30-44 (256 pages)

Keyserlingk, Marina A. G. von, et Daniel M. Weary. 2017. « A 100-Year Review: Animal welfare in the Journal of Dairy Science-The first 100 years ». *Journal of Dairy Science* 100 (12): 10432-44. https://doi.org/10.3168/jds.2017-13298.

La Croix. 2010. « Article : Se soucie-t-on du bien-être animal dans les élevages ? Les vétérinaires de campagne s'interrogent sur leur avenir », 3 mai 2010.

———. 2020. « Article : Bien-être animal : « Le pari, c'est que ces exigences deviennent la norme » ». *La Croix*, 18 février 2020.

Labregère, Roland. 2015. « Le travail à l'épreuve de la communication. Les inspecteurs de santé publique vétérinaire entre injonctions de la com' et désir de communiquer ». *Sociologies pratiques* 1 (30): 33-42.

Larue, Renan. 2019. « Faut-il politiser le véganisme ? » *Cites* 3 (79): 27-38.

Le Figaro. 2017. « Article : La Fnsea s'intéresse au bien être animal mais pas à L214 », 18 décembre 2017, sect. Conjoncture.

———. 2020. « Article : Municipales : comment la cause animale s'est imposée dans le débat », 24 février 2020.

Le Monde. 2019. « Article : « Beaucoup de gens, à Paris, sont moins bien logés que mes vaches » : le désarroi du monde agricole face à l'« agribashing » », 7 novembre 2019.

———. 2020a. « Article : Bien-être animal : "La survie de l'élevage est en jeu" », 30 janvier 2020.

———. 2020b. « Article : Exportations de bétail : l'opacité des conditions de transport en mer mobilise des ONG », 14 juin 2020.

Le Point vétérinaire. « Fédération des Syndicats Vétérinaires de France (FSVF) ». Le Point Vétérinaire.fr. Consulté le 18 septembre 2020. https://www.lepointveterinaire.fr/mybdd/fiche/263_407/bb5page/etudiants/annuaire-1/les-associations.html.

Le Télégramme Bretagne. 2010. « Article : Bien-être animal. « Le pouvoir des consommateurs », 8 juin 2010.

Léglise, Isabelle, et Nathalie Garric. 2012. *Discours d'experts et d'expertise.* Bern: Peter Lang. 60-86 (226 pages)

L'Express. 2013. « Article : Ces animaux-objets que nous exploitons sans nous interroger », 24 septembre 2013.

Lhoste, Évelyne Françoise, et Béatrice de Montera. 2011. « L'expérimentation animale : une responsabilité à dire et à partager ». *Natures Sciences Sociétés* 2 (19): 165-72.

Libération. 2020. « Article : Les parlementaires se frottent de nouveau au bien-être animal », 5 juillet 2020.

Lits, Marc. 2009. « La médiatisation du politique ou le passage d'un espace public délibératif à un espace public symbolique narratif ». *A contrario* 2 (12): 85-100.

Macnaghten, Phil. 2012. « Le rapport humain-animal et l'invocation de la nature ». In *Aux frontières de l'animal. Mises en scène et réflexivité*, 203-22. Paris: Librairie Droz.

Manceron, Vanessa. 2012. « Les vivants outragés. Usages militants des corps et perceptions des animaux d'élevage chez les défenseurs de la cause animale en France ». *Cahiers d'anthropologie sociale* 1 (8): 57-76.

Marion, Colleen. 2015. « Veterinary Reporting of Animal Welfare Concerns ». *The Canadian Veterinary Journal* 8 (56): 879-81.

Mellah, Malik. 2015. « L'École d'Alfort, les bêtes à laine et le perfectionnement des arts économiques ». *Histoire et Sociétés Rurales* 1 (43): 73-101.

Mellor, D. J., et J. R. Webster. 2014. « Development of animal welfare understanding drives change in minimum welfare standards » 1 (33): 121-30. https://doi.org/10.20506/rst.33.1.2258.

More, Simon J. 2019. « Perspectives From the Science-Policy Interface in Animal Health and Welfare ». *Frontiers in Veterinary Science* 6: 382. https://doi.org/10.3389/fvets.2019.00382.

Mormède, Pierre, Lucille Boisseau-Sowinski, Julie Chiron, Claire Diederich, John Eddison, Jean-Luc Guichet, Pierre Le Neindre, et Marie-Christine Meunier-Salaün. 2018. « Bien-être animal : contexte, définition, évaluation ». *Productions animales* 31 (2): 145-62. https://doi.org/10.20870/productions-animales.2018.31.2.2299.

Neveu, Érik. 2019. « Comment se fabrique (mal) l'information ? » In *Manuel indocile de sciences sociales*. Paris: La Découverte.
———. 2020. « Institutionnalisation des mouvements sociaux ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris: Presses de Sciences Po.

Offerlé, Michel. 1998. *Sociologie des groupes d'intérêt*. Paris: Montchestien. 1-53 (226 pages)

Ordre National des vétérinaires. « Notre rôle - L'Ordre national des vétérinaires ». Consulté le 18 septembre 2020. https://www.veterinaire.fr/lordre/notre-role.html.

Pelluchon, Corine, et Robin Michalon. 2017. « Manger : un acte éthique et politique ». *Revue francaise d'éthique appliquée* 2 (4): 76-90.

Pestre, Dominique. 2003. « Chapitre 5 La (techno-)science entre marché et inquiétudes sociales : quelle place pour une politique ? » In *Science, argent et politique.* Paris: Editions Quae.

———. 2015. « Controverse ». In *Dictionnaire critique de l'expertise.* Paris: Presses de Sciences Po.

Pickering, Persephone, et Jo Hockenhull. 2019. « Optimising the Efficacy of Equine Welfare Communications: Do Equine Stakeholders Differ in Their Information-Seeking Behaviour and Communication Preferences? » *Animals (Basel)* 10 (1): 21. https://doi.org/10.3390/ani10010021.

Pondaven, Claude. 2002. « Le rôle des groupes d'intérêt dans l'Union européenne ». In *Intégration économique européenne*. Paris: De Boeck Supérieur.

Porcher, Jocelyne. 2002. « « Tu fais trop de sentiment », « Bien-être animal », répression de l'affectivité, souffrance des éleveurs ». *Travailler* 2 (8): 111-34.

Poux, Jean-Charles. 2004. « Thèse d'exercice vétérinaire : Les vétérinaires en politique ». Faculté de médecine de Créteil.

Salaris, Coline. 2017. « Mobiliser par émotions, mobiliser les émotions ». *Revue francaise de science politique* 5 (67): 857-78.

Salavastru, Constantin. 2011. *Argumentation et débats publics*. Paris: puf. 33-69 (296 pages)

Salt, Henry. 1983. « Les droits de l'animal considérés dans leur rapport avec le progrès social » 5 (27): 143-51.

Samak, Madlyne. 2013. « Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes Maritimes. » *Politix* 3 (103): 125-48.

Sanson, André. 1874. *Traité de zootechnie ou économie du bétail*. Paris: Librairie agricole de la Maison rustique.

Segura, Eva. 2019. « Présentation. Politisation de la cause animale. » *Cités* 3 (79): 23-26.

Singer, Peter. 1975. *Animal Liberation : A New Ethics for our Treatment of Animals*. New York: New York Review.

Smith, J. M., R. L. Parsons, K. Van Dis, et G. N. Matiru. 2008. « Love thy neighbor-but does that include a six hundred eighty-four cow dairy operation? A survey of community perceptions ». *Journal of Dairy Science* 91 (4): 1673-85. https://doi.org/10.3168/jds.2007-0702.

Syndicat Jeunes agriculteurs. « Présentation ». Jeunes Agriculteurs. Consulté le 15 septembre 2020. https://www.jeunes-agriculteurs.fr/nos-positions-2/elevage/.

Traïni, Christophe. 2011. *La cause animale. Essai de sociologie historique (1820-1980)*. Paris: puf. 22-101 (242 pages)
———. 2012. « Entre dégoût et indignation morale ». *Revue francaise de science politique* 4 (62): 559-81.

Utria, Enrique. 2009. « Du radicalisme à l'extrémisme animalier ». *Pouvoirs* 4 (131): 85-96.

Vilmer, Jean-Baptiste Jeangène. 2013. « Diversité de l'éthique animale ». *Journal International de Bioéthique* 1 (24): 15-28.
———. 2015. *Le welfarisme et l'abolitionnisme in l'éthique animale*. Paris: puf.

Wilkinson, Kathryn. 2007. *Evidence Based Policy and the Politics of Expertise: A Case Study of Bovine Tuberculosis*. Newcastle: Centre for Rural Economy Discussion Papers.

Wolfe, Cary. 2009. « Devant la loi. Les animaux dans le contexte de la biopolitique ». *Critique* 8-9 (747-748): 702-15.

Zémor, Pierre. 2003. « Chapitre 5. Pour une meilleure communication publique ». In *Pour un meilleur débat public*, 117-30. Paris: Presses de Sciences Po.

Annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien semi-directif

Exposition du cadre de l'étude :

« Je m'appelle Élisa Bohin, je suis étudiante en cinquième année à VetAgro-Sup et en double cursus à Sciences Po en Affaires Publiques. Je réalise ce questionnaire dans le cadre de ma thèse d'exercice. Elle s'intitule : « la place du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal ». Il s'agit de comprendre pourquoi les vétérinaires sont apparemment peu présents dans le débat public sur le bien-être animal. Cet entretien a pour but de mettre en évidence certains éléments explicatifs. En tant que personnalité politique vétérinaire, nous avons besoin de votre avis.

L'entretien dure une vingtaine de minutes environ. Il est semi-directif c'est-à-dire organisé en thématiques avec des questions suffisamment larges pour permettre une expression spontanée et libre.
Les personnalités participant à l'étude seront listées dans la thèse, en revanche les réponses à l'étude seront énoncées de manière anonyme. L'entretien peut être enregistré vocalement si vous le souhaitez, la bande son sera détruite après retranscription.
Nous pouvons commencer. »

I/ Vision générale du débat public sur le bien-être animal

1) Comment se structure le débat public sur le bien-être animal aujourd'hui ? Qu'est ce qui fait débat, dissensus ? Qui le compose ? Qui est leader d'opinion ?

2) Quelle place occupe le vétérinaire dans ce débat selon vous ? Comment le vétérinaire intervient-il dans le débat public ?

3) Quels sont, selon-vous les éléments expliquant ce positionnement des vétérinaires, en particulier la faible visibilité médiatique ? Pourquoi les vétérinaires ont si peu d'influence dans le débat public sur le bien-être animal ?

4) Selon vous, quel serait l'intérêt des vétérinaires d'être davantage présents dans ce débat ? Faut-il que les vétérinaires s'engagent sur ce terrain ?

5) Avez-vous déjà été amené à intervenir dans le débat public sur le bien-être animal. Si oui, quelles ont été selon vous les contraintes à cette intervention ? A quelles(s) difficultés avez-vous été confronté-e-s lors de votre intervention dans le débat public ?

II / Le vétérinaire face au consensus idéologique au sein du débat sur le bien-être animal.

1) Que pensez-vous des possibilités de consensus au sein des vétérinaires ? Est-il possible de formuler un positionnement idéologique cohérent au sein de la profession ?

2) Selon vous, en quoi la position d'expert conditionne-t-elle la prise de position des vétérinaires ? Est-ce que le fait d'être un expert scientifique du bien-être animal est problématique pour prendre position dans le débat ?

III/ Le vétérinaire face aux autres acteurs du débat public

1) Que pensez-vous du rapport entre la vision du bien-être animal de la société civile et des vétérinaires ? Est-ce que les vétérinaires peuvent défendre une vision du bien-être animal en accord avec celle de la société civile ?

2) Comment articuler prise de position sur le bien-être animal avec des relations avec les éleveurs et l'industrie agro-alimentaire ? Est-ce que le fait d'avoir des liens étroits avec les éleveurs et l'IAA est un frein à l'investissement dans le débat public ?

3) En quoi, selon vous, la présence des associations de défense animale conditionne la place du vétérinaire dans le débat public ? Est-ce que les associations occultent la place des autres acteurs ou au contraire contribuent à faire émerger d'autres acteurs sur la scène médiatique ?

IV/ Les outils du vétérinaire pour influencer le débat public

1) Selon vous, quelles sont les ressources dont disposent les vétérinaires pour influencer le débat public ? Quels sont les leviers permettant de renforcer notre positionnement dans ce débat public ?

2) Que pensez-vous des capacités communicationnelles des vétérinaires ? Pensez-vous que la communication des vétérinaires est adaptée / efficace pour prendre une place conséquente dans ce débat public ?

3) Quelles sont selon vous, les structures institutionnelles ou les personnalités capables de porter la voix des vétérinaires dans ce débat ? Qui doit porter la voix des vétérinaires au sein de ce débat public : une personnalité politique, l'Ordre, les syndicats, les associations par filiale ?

BOHIN Élisa

LA PLACE DU VETERINAIRE DANS LE DEBAT PUBLIC SUR LE BIEN-ETRE ANIMAL

Thèse d'État de Doctorat Vétérinaire : Lyon*, le 3 décembre 2020*

RESUME :

Il s'agit de comprendre ce qui explique la faible présence du vétérinaire dans le débat public sur le bien-être animal, pourtant expert en santé animale. Dans une première partie bibliographique, nous revenons sur l'historique des mouvements de protection animale, la structuration du débat public actuel et les différents acteurs qui le composent. Elle permet également de donner des éléments sur la place spécifique des vétérinaires dans ce débat. Une seconde partie expérimentale est basée sur les entretiens de 17 personnalités publiques et politiques vétérinaires impliquées dans le débat public sur le bien-être animal. Elle développe la méthodologie utilisée ainsi que l'analyse permettant de comprendre la faible présence des vétérinaires dans ce débat.

MOTS CLES :

- bien-être animal
- condition animale
- groupes d'intérêts
- expert
- politique
- médiatique

JURY :

Président : Madame la Professeure Caroline Froment Tilikete

1er Assesseur : Monsieur le Professeur Luc Mounier
2ème Assesseur : Monsieur le Professeur Jean-Luc Cadoré

DATE DE SOUTENANCE : 3 décembre 2020